

The background of the entire page is a close-up photograph of various fresh vegetables and fruits. In the foreground, there are yellow bell peppers, red apples, and several bright orange citrus fruits. Behind them, wooden crates are filled with more produce, including purple onions, green leafy vegetables, and what appear to be small root vegetables. The lighting is warm and natural, highlighting the textures and colors of the food.

IUFN

international
urban
food
network

NOURRIR LES TERRITOIRES DE DEMAIN PORTRAIT DES ENJEUX FRANÇAIS

Rapport IUFN FRANCE 2015
Systèmes alimentaires durables pour des régions urbaines

IUFN – International Urban Food Network

est une plateforme internationale de promotion des systèmes alimentaires durables pour les régions urbaines. IUFN centre son action sur l'analyse et la promotion de systèmes alimentaires alternatifs garantissant la sécurité alimentaire des populations urbaines. L'association milite pour la promotion des systèmes alimentaires durables comme fil rouge de la construction de territoires résilients et de villes durables, en particulier dans les pays de l'OCDE, au Brésil, en Inde, en Chine et en Russie.

www.iufn.org

Pour citer ce rapport

IUFN (2015), Nourrir durablement les territoires de demain, Portrait des enjeux français

Auteurs IUFN : Marketa BRAINE-SUPKOVA, Anne CHANON, Anna FAUCHER, Albane GASPARD, Anaïs VINCENT

Copyright

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de Modification 4.0 International.



Conception Graphique et mise en page :
Bénédicte Blanchard – www.brut2com.sitew.com

Photo couverture : © Shutterstock – Joanna Tkaczuk

REMERCIEMENTS

IUFN souhaite adresser des vifs remerciements aux partenaires de ce projet, ayant identifié dès son émergence la dimension stratégique de la réflexion sur les systèmes alimentaires durables :

- L'Assemblée des Communes de France (ADCF),
- L'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF),
- L'Association des Régions de France (ARF),
- Chambres d'Agriculture France (APCA),
- Les Eco-Maires,
- Entreprise Territoire Développement (ETD),
- La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU).

Partenaires du projet tutoré 2013 IUFN Gouvernance alimentaire en France :

- Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et du développement durable, Commissariat Général au Développement Durable – Sandrine FOURNIS, Julia RAMBAUD, Florence SCARSI,
- Mastère spécialisé Politiques et Actions Publiques pour le Développement Durable AgroParisTech – Cécile BLATRIX, Professeur en Sciences politiques et les étudiants Lia BASTIANELLI, Mylène DUPAS, Anaïs LHOSTE, Clémence MEYRUEY, Adrien PUGES

PRÉFACE

ASSOCIATION DES RÉGIONS DE FRANCE

Aujourd'hui déjà, une personne sur deux dans le monde vit en ville. Trois milliards d'autres devraient les rejoindre d'ici 2050, accentuant encore un mouvement qui s'accélère depuis la fin des années 1980. L'équilibre des relations « rural-urbain » et l'importance à donner aux régions et à leurs politiques publiques territoriales face à ce phénomène sont au cœur de nombreux questionnements politiques, économiques, sociaux, environnementaux et culturels. Les villes sont à la fois le problème et la clef de l'innovation et de l'expérimentation, que ce soit sur le plan des technologies, celui de l'organisation et de la gouvernance, ou bien encore de l'innovation sociale. Mais il ne pourra y avoir de villes durables sans territoires durables.

Se situant dans une acception plus large de la question urbaine, ce rapport s'intéresse aux défis liés à la durabilité des territoires français et plus particulièrement à un défi majeur, et cependant encore trop peu intégré dans leurs politiques de développement : l'alimentation durable pour tous. Un défi qui induit la gouvernance territoriale et transversale de l'alimentation comme clef du développement territorial.

La signature de la Déclaration de Rennes à l'occasion d'un colloque co-organisé par la Région Bretagne et l'ARF le 4 juillet 2014 a permis aux Régions françaises de formaliser leur intérêt et leur engagement préexistant pour un système alimentaire qui valorise le potentiel de chaque territoire. Cet engagement prend également une nouvelle dimension avec le transfert de l'autorité de gestion du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) aux Régions à compter de 2014 : en gérant directement ce fond, les Régions françaises disposent désormais de moyens et d'outils à la hauteur de leur ambition en matière de politiques agricoles et alimentaires et en toute cohérence avec leurs compétences en matière de développement économique et d'aménagement du territoire. Ces nouveaux moyens et outils permettront aux Régions de soutenir plus et mieux encore les démarches innovantes liées à l'alimentation : redécouverte des saveurs et éducation au goût par le rapprochement des producteurs et des consommateurs, approvisionnement en produits locaux pour la restauration collective et pédagogie auprès des plus jeunes par exemple.

Cet engagement se traduit également par la mise en place d'un groupe de travail spécifique sur les systèmes alimentaires territorialisés au sein de l'ARF. Au delà du recensement, de l'impulsion ou de la promotion d'actions innovantes en matière d'alimentation territorialisée, les Régions s'efforcent de contribuer et de relayer les plaidoyers en la matière.

La mobilisation des Régions lors de l'exposition universelle Milan 2015, la signature du *Urban Food Policy Pact* de Milan pour des systèmes alimentaires territorialisés, ou encore le relais au plaidoyer international coordonné par l'ORU-Fogar témoignent de cette implication.

Poser la question de la durabilité des systèmes alimentaires des territoires français c'est reconnaître que la manière dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture pose à l'heure actuelle des problèmes sociaux, environnementaux et économiques. C'est appeler à repenser la gouvernance de nos systèmes alimentaires. C'est dessiner un nouvel axe décloisonné et décloisonnant pour l'action publique. Le rapport d'IUFN propose un nécessaire arrêt sur image, afin de pouvoir avancer sereinement vers les territoires solidaires, nourriciers et résilients.

Alain ROUSSET
Président de l'ARF

SOMMAIRE

	INTRODUCTION	8
I	POURQUOI EST-IL NÉCESSAIRE DE CHANGER ?	9
II	OÙ VEUT-ON ALLER ? Alimentation durable pour tous comme projet de territoire	15
III	PEUT-ON PARLER DE POLITIQUE ALIMENTAIRE FRANÇAISE ? Analyse du cadre national	19
IV	COMPÉTENCES PARTICULIÈRES DES ACTEURS TERRITORIAUX Zoom sur la perception du sujet par les collectivités, les agences d'urbanisme et les chambres d'agriculture	27
V	CHAMPS DES POSSIBLES INVESTIS PAR LES ACTEURS TERRITORIAUX FRANÇAIS	31
	Développement des circuits d'approvisionnement alimentaire alternatifs	33
	Consommation durable : évolution des pratiques alimentaires	45
	Diminution du gaspillage et meilleure gestion des déchets liés à l'alimentation	50
	Meilleure (re)-intégration de la production alimentaire en ville	52
	Préservation de l'agriculture à proximité des villes	58
	Sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous les habitants du territoire	63
VI	AGIR – DÉFINIR UNE POLITIQUE LOCALE POUR DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES PLUS DURABLES	67
	ANNEXES	71

► GENÈSE

Observer, rendre visible et analyser le progrès de la thématique des systèmes alimentaires durables pour nourrir les villes et les territoires est une mission prioritaire pour IUFN au niveau international. En France, dans la perspective des élections régionales de 2015, IUFN a souhaité alors donner corps à ce travail quotidien en le synthétisant sous la forme d'un rapport national.

Ainsi, après une première enquête nationale réalisée par l'ADCF, ETD et IUFN en septembre 2011 auprès d'un échantillon représentatif de 413 intercommunalités, une nouvelle enquête a été menée en 2013-2014, afin de ré-interroger les collectivités et les acteurs qui les accompagnent sur le terrain sur leurs avancées, mais aussi sur les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre de ces politiques. Ce rapport s'inscrit alors dans le cadre de la mission d'Observatoire des systèmes alimentaires durables pour nourrir les régions urbaines d'IUFN.

► À QUI EST DESTINÉ CE DOCUMENT

Le présent document est destiné à tout acteur souhaitant mieux comprendre les enjeux de l'approvisionnement alimentaire durable des régions urbaines françaises. Nous espérons qu'il sera notamment utile pour des **élus locaux** ou des **chargés de mission dans les collectivités** pour les aider à construire des politiques alimentaires locales durables.

► CE QUE VOUS TROUVEREZ DANS CE DOCUMENT

Ce document propose à la fois une **analyse de la situation 'alimentaire' des territoires français en 2014**, un panorama des champs des possibles investis par les acteurs territoriaux français et identifiés comme angles d'attaque pertinents pour la construction d'une politique alimentaire durable locale. La liste des défis n'est pas exhaustive, et n'a pas vocation à épuiser la complexité du système alimentaire.

Chacun de ces sujets/défis fait l'objet d'une **analyse des enjeux** ainsi que d'une présentation **d'initiatives pouvant servir d'inspiration**, d'**outils** pour appuyer l'action et de **projets de recherche** en cours sur ce thème pour connaître les questions sur lesquelles des résultats seront prochainement disponibles.

La section finale propose des pistes d'action globales sous forme de **recommandation à l'action publique locale et nationale**.

► MÉTHODOLOGIE

La réalisation de ce rapport a été appuyée par une méthodologie en plusieurs volets complémentaires :

- **Une revue de littérature** grise et scientifique.
- **Une enquête nationale *Intégration du critère alimentaire dans la gouvernance des régions urbaines en France*** à l'aide d'un questionnaire administrable en ligne auprès des collectivités territoriales, membres de réseaux suivants : Assemblée des Communes de France (ADCF), Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF), Entreprise, Territoire, Développement (ETD) et les Eco Maires. Le questionnaire de diagnostic initial (disponible en Annexe 2) avait pour objectif de recueillir les actions existantes des collectivités sur le sujet de l'alimentation durable. Le faible taux de retour obtenu à ce questionnaire a conduit à compléter les résultats par le biais d'un travail complémentaire, à savoir **un projet Gouvernance alimentaire urbaine, projet tutoré** Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Commissariat Général au Développement Durable – IUFN – Mastère spécialisé Politiques et Actions Publiques pour le Développement Durable d'**AgroParisTech-ENGREF**. L'étude terrain réalisée auprès de 12 collectivités françaises a été achevée en décembre 2013.
- **Deux focus groups** : l'un organisé en coopération avec la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), visant à interroger les représentants d'Agences d'Urbanisme – *focus group Agences d'urbanisme* et l'autre organisé en partenariat avec Chambres d'agriculture France (l'ancienne Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, APCA) visant à recueillir l'avis des représentants de la profession agricole – *focus group Chambres d'agriculture*.

I ► POURQUOI EST-IL NÉCESSAIRE DE CHANGER ?

► SYSTÈME ALIMENTAIRE EN QUESTION(S)

L'alimentation est une activité centrale dans toute société humaine en raison de sa nécessité biologique et du rôle charnière qu'elle joue dans notre vie sociale et culturelle. Le choix des aliments que nous produisons et consommons, le lieu d'où ils proviennent, les pratiques de production, de transformation et de distribution utilisées influent de façon considérable sur l'état de notre planète, sur celui de notre santé et de la qualité des liens sociaux qui nous unissent.

Or, notre système alimentaire fait fausse route. Pour nous nourrir, nous avons mis en place une organisation qui semble nous dépasser aujourd'hui. Sans doute devenue trop vaste, trop complexe pour pouvoir être appréhendée [Steel, 2009], elle éloigne paradoxalement la nourriture du mangeur et

échappe à notre compréhension. Si la modernisation de notre système alimentaire après la Seconde Guerre mondiale, qui l'a transformé en un système agro-industriel, puis agro-tertiaire, a été un succès sur de nombreux points [notamment en termes de prix et de sûreté des produits], il y a un revers à la médaille. Le modèle productiviste actuellement prépondérant – intensif, spécialisé et mondialisé, génère des externalités négatives qui, à terme, pourraient menacer l'équilibre alimentaire des populations et le bilan écologique de la planète. La conjonction actuelle de la crise économique et des phénomènes de métropolisation nourrit des questionnements nouveaux sur notre rapport à l'alimentation et au territoire qui en est la source.

► DIFFUSION DU FAIT URBAIN

Alors que 54% de la population mondiale vit déjà en ville au niveau mondial, les projections de l'ONU prévoient une augmentation de ce taux d'urbanisation à 66,4% en 2050 [ONU, 2014]. Cette concentration de la population vient s'accompagner d'un étalement physiquement des villes – **l'étalement urbain** {□} – si important que « l'opposition urbain/rural perd de sa pertinence pour caractériser les territoires français aujourd'hui » [DATAR, 2012].

« Alors que les métropoles antiques, classiques et industrielles étaient denses, continues, monocentriques, pleines, distinctes de leur pourtour rural, alors qu'elles mixaient les fonctions et que les conditions d'implantation y étaient contraignantes, les métropoles contemporaines sont dilatées, discontinues, polycentriques, « pleines de vides », elles se diffusent dans la campagne et l'implantation des activités y est moins contrainte grâce à la multiplication des moyens de mobilité et la rapidité des constructions » [Pinson et Rousseau, 2012 : 29] « D'une certaine manière, la ville est aujourd'hui partout, sinon dans sa matérialité, du moins comme fait de société » [Grafmeyer et Authier, 2008 : 5].

Pour qualifier ces nouveaux territoires, la notion de **région urbaine** {□} (city region) a fait son apparition. Elle se réfère au fait que « la ville ancienne, compacte n'est plus opérationnelle. Donc, il faut prendre en compte l'agglomération avec l'espace non urbanisé, non construit, qui dépend de la ville où plus exactement que la ville devrait s'approprier de manière plus hiérarchisée, plus explicite, plus claire, plus débattue, plus démocratique. De façon à ce que les acteurs qui vivent sur ces espaces, acteurs forestiers, mais surtout acteurs agricoles, puissent être effectivement associés à la vie urbaine, à sa sécurité, à son alimentation, à son confort et à ses loisirs » [Donadieu, 2012].

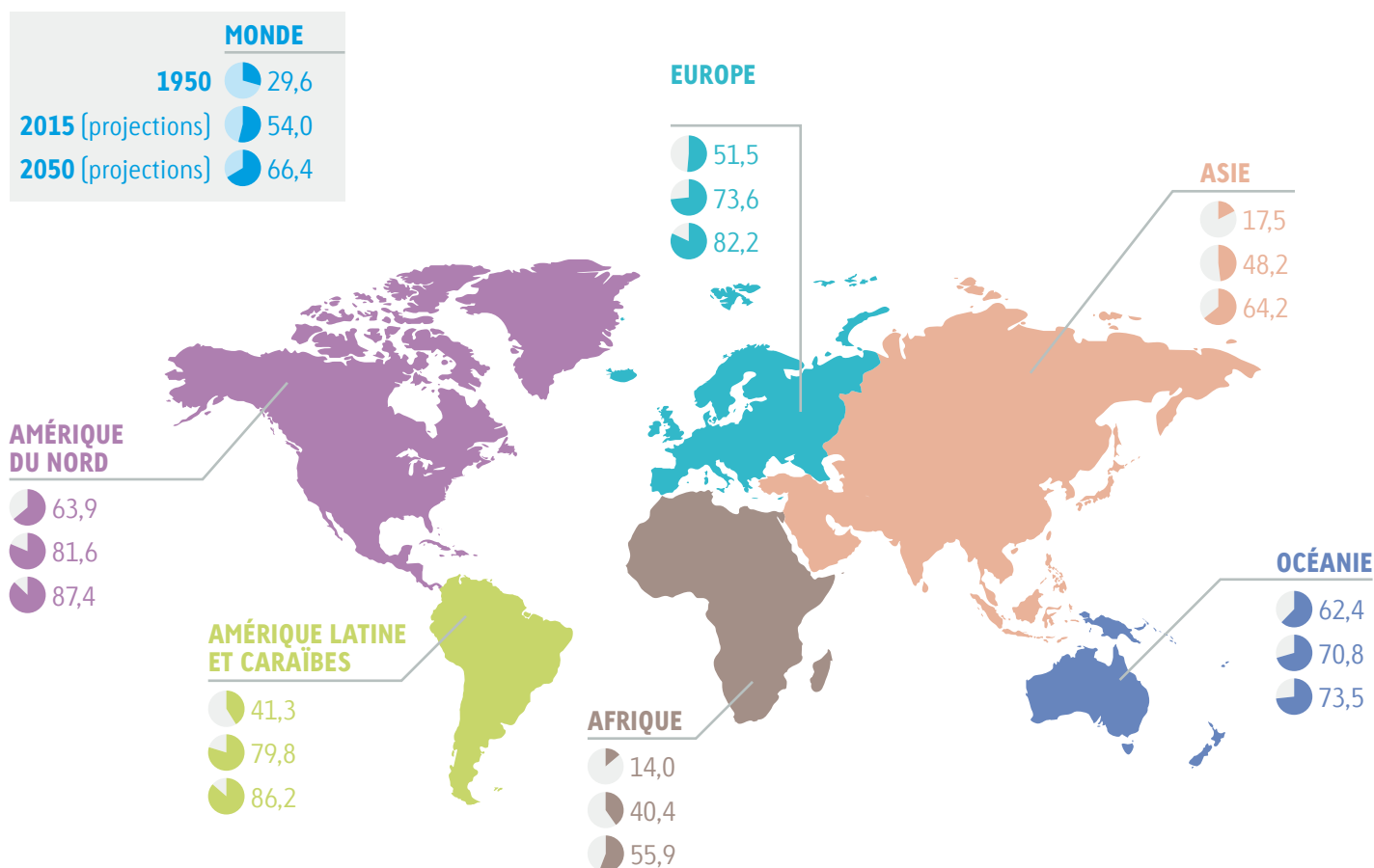
La **métropolisation** {□} contribue par ailleurs à la diffusion de ce modèle. La métropolisation « n'est pas un phénomène spatial caractéristique, mais un processus socio-économique qui fait que les villes s'insèrent dans le mouvement de globalisation

de l'économie et des modes de vie concomitamment » [CERTU, 2013a : 5]. « La métropolisation a à voir avec l'émergence d'une économie d'archipel et de flux dans laquelle la fortune des villes tient moins à leur capacité d'exploiter un hinterland riche qu'à leur positionnement dans un système d'échanges au long cours, qu'à leur faculté à se positionner en hub de l'économie globalisée » [Pinson et Rousseau, 2012 : 43].

Ce phénomène conduit à redessiner la carte des échanges entre territoires ainsi que les relations entre une « ville centre » et le territoire qui l'entoure. « Une grande agglomération va fonctionner en réseau avec des territoires placés sous son influence « proche » – périurbain, villes moyennes et petites, espaces ruraux... –, mais aussi avec d'autres espaces plus « éloignés » – autres agglomérations, villes d'autres pays... » [CERTU, 2013a : 22].

Plus qu'un espace, l'urbain est donc dorénavant un mode de vie largement diffusé sur le territoire français. « Parallèlement à la croissance des villes, se dessinent autour et entre celles-ci, de vastes espaces dits périurbains, dont les habitants ont non seulement adopté des modes de vie citadins mais sont également liés à la ville par leur emploi et leurs pratiques quotidiennes. De fait, jamais les habitants des différents territoires n'ont été aussi proches par leur profil socioculturel et économique et leurs usages » [DATAR, 2012]. En d'autres termes : « l'« urbain » est avant tout un mode de vie et ne se confond pas avec la « ville » [Muzard, 2010 : 47]. « Nous sommes tous dans la culture urbaine, que nous soyons urbains ou extra-urbains. Certains vivent dans le territoire de la ville, d'autres en dehors de ce territoire, mais nous sommes dans les mêmes systèmes de valeurs » [Viard, 2014].

POURCENTAGE DE LA POPULATION D'UN PAYS VIVANT DANS UNE ZONE URBAINE (CONTINENT)

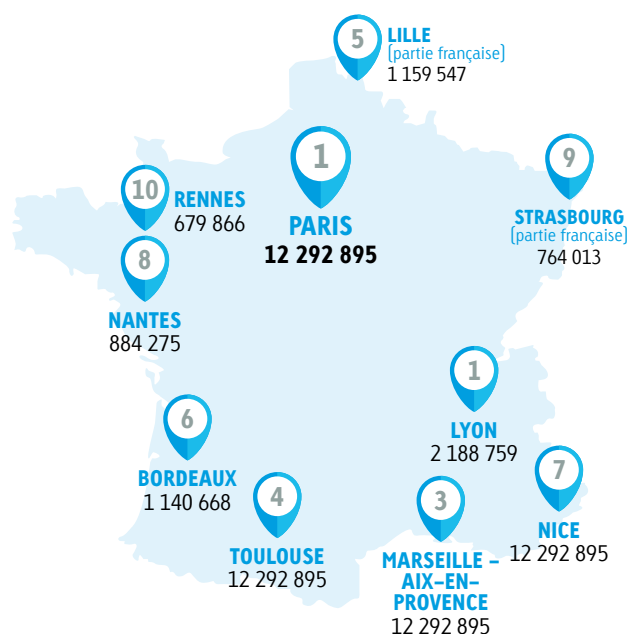


LES 30 PREMIÈRES AIRES URBAINES DE FRANCE EN 2011

Paris, la plus grande agglomération française, était la 22^{ème} ville mondiale en 2010 [ONU, 2014]. L'agglomération parisienne est la plus importante **aire urbaine** de France : elle comptait à elle seule 12 millions d'habitants en 2011, soit significativement plus que la deuxième aire urbaine, l'agglomération de Lyon, où vivaient 2 millions de personnes.



Source : INSEE

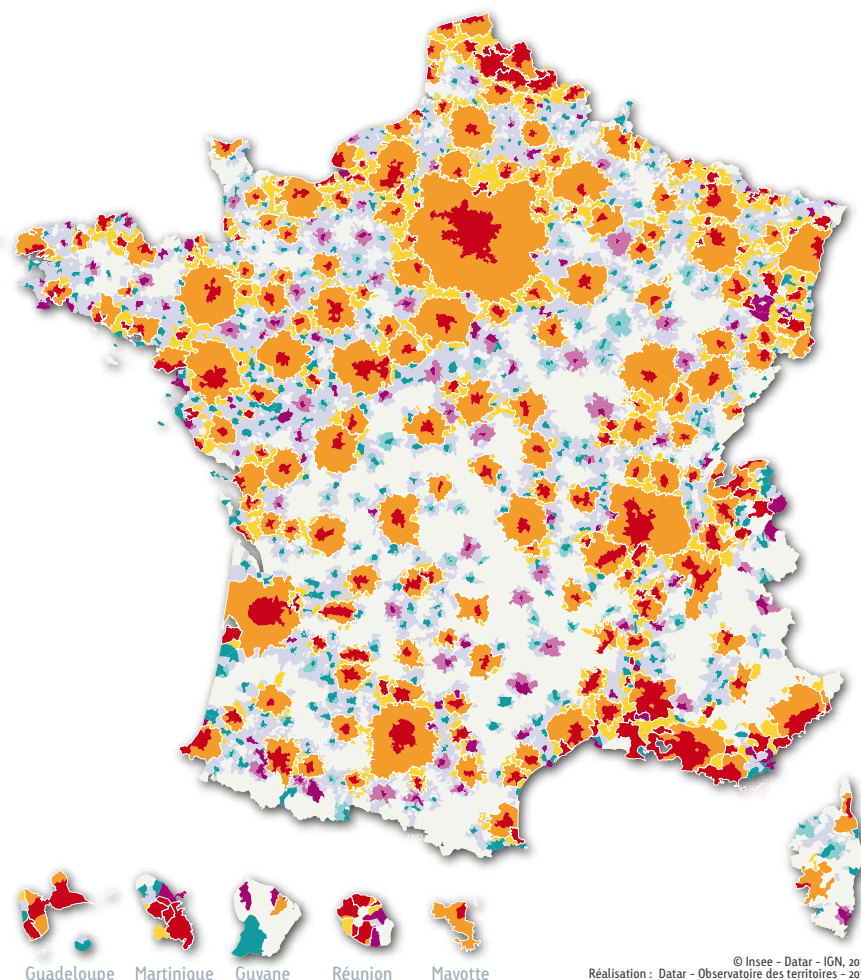


LES AIRES D'INFLUENCE DES VILLES – ZONAGE EN AIRES URBAINES DE 2010

Cette carte présente les aires urbaines de plusieurs catégories de villes : en rouge, ce sont celles qui s'articulent autour d'un pôle d'emplois d'au moins 10 000 emplois ; en violet, celles qui s'articulent sur un pôle entre 5 000 et 10 000 emplois ; et en bleu, celles qui s'articulent sur un pôle entre 1 500 et 5 000 emplois.

Les communes en jaunes ou en gris sont celles qui subissent l'attraction de plusieurs pôles : c'est ce que nous appelons les communes « multipolarisées ».

Source : DATAR



► PRÉSERVER LE POTENTIEL AGRICOLE FACE À LA VILLE

En France, **79%** de la population réside dans une **zone urbaine**  en 2014, ce qui représente **51,3 millions de personnes**.

Notre pays est donc une terre plus urbanisée que la moyenne au niveau mondial, mais reste cependant dans la moyenne des pays développés (78%). Comme c'est encore malheureusement souvent le cas dans les pays industrialisés, les terres agricoles sont aujourd'hui encore très souvent les variables d'ajustement dans les projets d'aménagement.

Pour les jeunes agriculteurs, le phénomène n'est pas sans conséquence. La pression foncière liée à l'étalement urbain fait grimper le prix des terres arables qui ont augmenté de 40% au cours de la dernière décennie. Les agriculteurs rencontrent alors de plus en plus de difficultés pour trouver des terrains vacants pour s'y installer. En dix ans, l'Ile-de-France a par exemple perdu plus de 70% de ses exploitations maraîchères. Dans le triangle de Gonesse (Val-d'Oise), près de 700 hectares sont ainsi

menacés par des projets commerciaux, dont le futur complexe Europa City. Et sur le plateau de Saclay (Essonne), de nombreuses exploitations devraient être amputées, avec la création du « cluster scientifique » prévu par le Grand Paris. Alors que la demande en fruits et légumes frais et locaux est très élevée, les collectivités locales et territoriales semblent privilégier le bâti au détriment de la préservation des terres arables à proximité des villes.

S'intéresser à l'alimentation durable des régions urbaines revient à réinterroger deux phénomènes intimement liés : la dynamique de l'étalement urbain et la protection sur le long terme du foncier agricole. Il s'agit de redécouvrir le potentiel de production de nos territoires et de porter un regard neuf sur l'utilisation des sols dans une perspective plus large.

► FAIRE CONTRIBUER NOS CHOIX ALIMENTAIRES ET LOGISTIQUES À LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le réchauffement de la planète est un des plus grands enjeux auxquels le monde actuel doit faire face. Ce phénomène est très lié au milieu urbain, qui consomme plus de 75% de l'énergie et est responsable à 60-80% des émissions de gaz à effet de serre (GES) mondiale. Par exemple, plus de 40% de l'empreinte carbone de la ville de Londres serait imputable à son système alimentaire (London Development Agency, 2006).

Notre alimentation, et plus particulièrement le régime alimentaire des pays occidentaux, contribue de façon significative aux émissions de gaz à effet de serre, notamment à travers la surconsommation des protéines animales et des produits transformés.

Si l'activité de production est la principale source d'émission de GES dans la chaîne alimentaire, le transport y contribue également fortement (jusqu'à 27% des émissions de CO₂ (UNEP, 2012)). Les pays industrialisés sont en effet dépendants à l'égard des combustibles fossiles pour assurer leur approvisionnement alimentaire. Pratiquement tous les processus qui composent le système alimentaire actuel font usage de cette ressource non-renouvelable. Des quantités importantes de pétrole et de gaz sont utilisées comme matières premières et sources d'énergie pour la fabrication d'engrais et de pesticides et représentent l'énergie nécessaire pour toutes les étapes de la production des aliments, de la plantation à la distribution en passant par l'irrigation des sols, l'alimentation des animaux, la récolte, la transformation et le conditionnement. De plus, les combustibles fossiles sont essentiels à la construction et à l'entretien du matériel et des infrastructures requis par cette industrie, ce qui inclut la machinerie agricole,

les usines de transformation, l'entreposage, les bateaux, les camions et les routes. Ironiquement, la production et l'utilisation de ces produits contribuent au réchauffement climatique et perturbent ainsi directement les cycles climatiques, dont dépend l'agriculture.

Dans cette perspective, s'intéresser à l'alimentation durable des régions urbaines permet de s'interroger sur la localisation des activités de production par rapport aux lieux de consommation et d'aller au-delà de la simple question des kilomètres alimentaires (food miles) pour englober toutes les dimensions de la durabilité. Cette approche est intéressante à plusieurs titres, car elle touche à la fois les pratiques alimentaires actuelles (qu'elle remet en question), l'aménagement territorial, la logistique alimentaire et la consommation d'énergie. Aborder la question alimentaire à l'échelle d'un territoire représente donc une piste supplémentaire dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Il s'agit également de s'interroger sur la place que prennent les combustibles fossiles dans la chaîne alimentaire. Il s'agit de revoir de manière critique le système alimentaire dans son ensemble, puis par phase en s'interrogeant sur les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et moins gourmandes en pétrole (agro-écologie, agriculture biologique, etc.), sur les modalités d'approvisionnement (surtout en milieu intra-urbain) et sur l'impact et la gestion des déchets d'emballage.

► AUGMENTER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE LOCALE

L'insécurité alimentaire est une réalité qui en France qui touche 12% de la population. Elle traduit un accès insuffisant, en quantité ou en qualité, à une nourriture saine et socialement acceptable. Manger pour vivre, c'est bien l'évidence qui frappe deux Français sur cinq (CREDOC, 2008). Il ne s'agit pas là d'un problème de disponibilité de produits alimentaires mais d'un problème d'accès aux marchés, de pouvoir d'achat et de pauvreté. Les personnes en insécurité alimentaire consomment encore moins de fruits et légumes que les plus pauvres (respectivement 275 vs 320 g/j de fruit et légumes). Elles ont l'alimentation la plus mauvaise en termes de qualités nutritionnelles, à la fois très dense en énergie (produits sucrés consommés plutôt que des féculents raffinés) et pauvre en micronutriments. La crise économique actuelle aggrave encore cette situation, notamment auprès des populations urbaines fragiles.

S'intéresser à l'alimentation durable des régions urbaines revient à s'intéresser au besoin le plus fondamental de l'Homme, se

nourrir. **Il s'agit alors de revoir les priorités du développement local et territorial en plaçant la satisfaction de ce besoin de base pour tous les publics en haut de l'agenda politique.** De façon indirecte, il s'agit d'améliorer la santé des populations et de favoriser le retour à l'emploi et/ou l'insertion sociale des publics fragiles.

Il s'agit d'étudier le potentiel de contribution des territoires limitrophes à la consommation des urbains ou à l'autonomie alimentaire. La ville devient à travers la problématique alimentaire une région urbaine et l'alimentation un nouvel enjeu dans la gestion territoriale des espaces métropolitains. Aucune ville au monde n'est en mesure d'assurer son autosuffisance alimentaire en l'état actuel des savoir-faire de notre civilisation, néanmoins, **une meilleure interaction alimentaire entre espaces agricoles et espaces urbains à l'échelle d'une région urbaine peut être imaginée.**

► RÉPONDRE À LA DEMANDE DES URBAINS – ALIMENTATION/SANTÉ & LIEN RETROUVÉ AVEC LA NATURE

Alors que l'alimentation prend de plus en plus de place dans le débat public et médiatique, paradoxalement, le fossé entre le mangeur et le mangé n'a jamais été aussi grand. La distanciation spatiale entre l'espace de production et l'espace de consommation s'est doublée d'une distanciation entre l'aliment et le mangeur. Face à cette *de-territorialisation* de l'alimentation, les citoyens de plus en plus nombreux appellent à un retour vers une alimentation plus naturelle et plus « identifiée » à un terroir, à une personne physique et voient l'alimentation comme un vecteur du lien social retrouvé avec les autres et avec la nature.

Depuis 1990, la consommation est en effet devenue un espace de contestation sociale. Les choix alimentaires traduisent désormais tout autant la prise de conscience des enjeux de développement durable, qu'une certaine méfiance vis-à-vis des produits issus de l'industrie agro-alimentaire. Les scandales sanitaires (ex. épidémie de la vache folle, grippe aviaire, graines germées porteuses d'E. Coli), la présence d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM), de conservateurs et de différents additifs et colorants chimiques dans notre alimentation renforcent les interrogations sur l'impact de ce que nous mangeons sur la santé humaine.

La demande pour une plus grande place accordée à la nature en ville est également d'actualité. Dans un univers majoritairement minéral, ces espaces de respiration comme les parcs ou jardins publics représentent autant de havres de biodiversité. Les jardins partagés connaissent alors un vrai engouement de la part des citoyens à la recherche d'un lien perdu avec la nature.

S'intéresser à l'alimentation durable des régions urbaines c'est donc tout d'abord répondre à une demande sociale clairement exprimée par la population urbaine d'une plus grande maîtrise de son alimentation (accès aux produits alimentaires frais, sains et bon marché) et d'une plus grande transparence dans les processus d'élaboration des produits alimentaires de la fourche à la fourchette. Pour les acteurs du territoire, c'est également l'occasion de valoriser le territoire à travers la mise en avant du savoir-faire local et de la production alimentaire fondée sur les variétés endémiques, symboles identitaires du terroir. Du point de vue plus global, cette réflexion représente une occasion idéale pour engager les citoyens/urbains dans un projet de développement territorial cohérent et durable et de renouveler les relations ville-campagne par le lien le plus naturel.

II ► OÙ VEUT-ON ALLER ?

Alimentation durable pour tous
comme projet de territoire

Les politiques de développement local doivent avoir pour finalité le développement humain de la population d'un territoire dans un environnement géré de façon durable et dans un contexte social et économique propre à assurer une amélioration continue du bien-être (santé et sécurité alimentaire, progrès des connaissances, opportunités d'emploi et d'initiatives novatrices, participation démocratique à la décision...).

À l'échelle des territoires, l'interconnexion des problématiques d'alimentation et de métropolisation, donne naissance à la notion complexe, celle de **systèmes alimentaires pour des régions urbaines**. Il s'agit alors d'imaginer les modalités d'une meilleure intégration de l'agriculture dans les projets d'aménagement des territoires. Plus comme une contrainte, mais comme une composante à part entière, voire une brique de base d'un nouveau lien entre les villes et les campagnes. Ainsi, au lieu de rechercher en vain à contrôler la croissance de la ville par des réseaux de ceintures, de fronts et d'espaces verts, Pierre Donnadieu propose de construire directement un tissu urbain avec les espaces agricoles et forestiers, et voit l'agriculture périurbaine comme un outil d'urbanisme capable d'organiser durablement le territoire des cités, à condition que cette capacité soit acceptée par les aménageurs (Donnadieu et Fleury, 2003). Il s'agit de voir le territoire comme une structure active (de développement, ou de stagnation, ou de régression) et non pas seulement comme un périmètre-réceptacle des activités (Veltz, 1996).

Carolyn Steel, architecte anglaise et auteur du livre fondateur *Hungry city, How food shapes our lives*, souligne le potentiel positif de la question alimentaire pour un territoire : « *Nous ne nous sommes encore jamais aperçu du réel potentiel de l'alimentation, car c'est trop important pour pouvoir être réalisé. Mais une fois analysée, l'alimentation se révèle être une force phénoménale, capable de transformer non seulement les paysages, mais aussi les structures politiques, les espaces publics ou encore les liens sociaux et économiques qui les traduisent.* » [Steel, 2009].

Le système alimentaire pensé à l'échelle territoriale, celle d'une région urbaine, serait alors un cadre d'action publique permettant à l'ensemble des acteurs d'un territoire de s'interroger collectivement et de manière transversale sur l'organisation et le fonctionnement du système alimentaire actuel et celui à mettre en place.

Promouvoir une approche transversale de la gestion urbaine et territoriale est indispensable pour dépasser les logiques sectorielles qui ont prévalu jusqu'à présent. Le décroisement des politiques urbaines est un défi auquel seront confrontées les villes de demain.

Par ailleurs, la recherche de **nouvelles formes de gouvernance** est une notion constitutive du développement territorial. Celui-ci ne peut s'édifier que dans la durée. En effet, les acteurs qui y participent ne peuvent élaborer leurs rôles qu'au fur et à mesure d'un « processus », permettant ainsi l'émergence des projets collectifs et individuels.

Ceci nécessite non seulement une révolution culturelle mais en particulier le fait d'entrer dans une culture de projet. L'enjeu

au niveau local est ainsi d'inventer, à partir des compétences existantes, une **gouvernance territoriale**  qui puisse articuler les actions publiques à différents échelons, les initiatives de la société civile, d'acteurs privés du secteur agro-alimentaire et les dispositifs existants de participation locale autour du développement durable.

Dans ce contexte, « **la gouvernance alimentaire territoriale**  désigne un nouvel ensemble de coopérations entre les différents acteurs et les échelons d'intervention géographiques, dont l'arène commune est l'enjeu alimentaire. [...] Cette nouvelle gouvernance consiste à :

- Institutionnaliser la concertation.
- Encourager une multiplication des politiques partenariales rapprochant sur le terrain acteurs publics et privés.
- Ménager des combinaisons entre activités économiques et règles d'intérêt général.
- Fonder solennellement les coopérations territoriales sur des contrats d'action publique » [Réseau Rural, 2008].

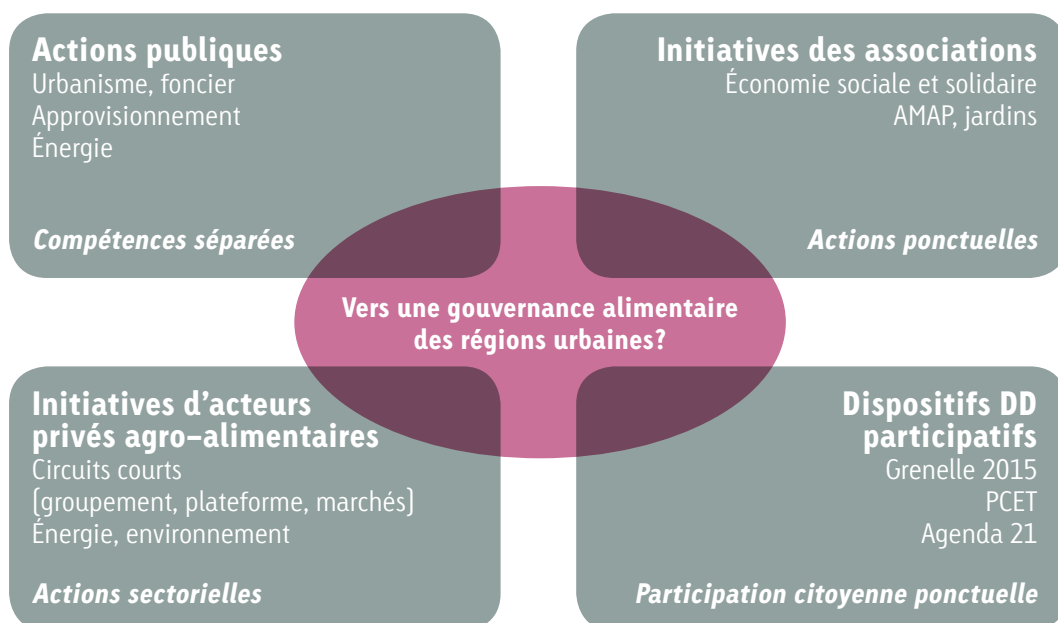
SYSTÈMES ALIMENTAIRES DES RÉGIONS URBAINES : LES ACTEURS EN PRÉSENCE

Source : IUFN [d'après CERDD et Terre de Liens, 2014]



VERS UNE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE DES RÉGIONS URBAINES ?

Source : Adapté de Perrin et Soulard, 2014



Il s'agit donc de « faire de la question alimentaire un thème transversal de politiques publiques locales » [Réseau rural français, 2008]. L'enjeu est de donner une cohérence à un ensemble d'actions encore peu pensé comme une réelle « politique alimentaire territoriale ». Imaginer un nouveau système, inclusif, démocratique et dynamique à travers le **dialogue territorial** {□}.

La satisfaction du besoin fondamental de l'Homme, se nourrir, peut alors représenter un des axes forts du développement territorial et peut, par son caractère polymorphe et transversal animer un réel projet de territoire.

III ► PEUT-ON PARLER DE POLITIQUE ALIMENTAIRE FRANÇAISE ? Analyse du cadre national

ANALYSE DU CADRE NATIONAL

La politique alimentaire en France est le fruit de décisions prises au niveau supranational [international et européen] et français. L'alimentation étant un enjeu transversal, la question alimentaire n'a pendant très longtemps pas fait en France l'objet d'une politique publique spécifique et a été appréhendée à travers des politiques sectorielles : l'agriculture, la sécurité sanitaire, les politiques sociales ou encore la nutrition.

Depuis les années 2000, on observe cependant l'émergence d'une politique alimentaire nationale, placée sous le signe du développement durable. Dans son avis Favoriser l'accès pour tous à une alimentation de qualité, saine et équilibrée publié le 28 janvier 2014, le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) « *estime qu'une meilleure articulation doit être recherchée entre les politiques agricoles, alimentaires et de santé (PNNS, PNA7) ainsi qu'environnementales, menées aux niveaux communautaire et national, afin que la cohérence et la complémentarité entre leurs dispositions respectives permettent de favoriser la mise à disposition d'une alimentation saine, équilibrée et durable, à des prix socialement accessibles pour tous* » [CESE, 2014 : 18]. Les programmes, politiques ou dispositifs majeurs qui ont jalonné l'évolution de ce sujet en France sont les suivants.

1962

► Définition de la Politique Agricole Commune (PAC)

1985

► Création du Conseil National de l'Alimentation

1999

► Création de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA)

2001

► Création du Plan National Nutrition Santé (PNNS)

2004

► Lancement du Plan National d'Aide Alimentaire (PNAA)

2007

► Définition de la Politique de valorisation des produits agricoles et alimentaires
► Lancement du Grenelle de l'Environnement

2008

► Création des Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

2010

► Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche

2011

► Lancement du Programme National pour l'Alimentation (PNA)

2014

► Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et Projet Alimentaire territorial
► Lancement du Pacte National de Lutte contre le Gaspillage Alimentaire
► Déclaration de Rennes en faveur des Systèmes Alimentaires Territorialisés (SAT)

► 1962 POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)



La PAC est la plus ancienne et la plus importante des politiques européennes, même si en proportion du budget de l'UE, les moyens alloués à la PAC ont diminué très fortement au cours des trente dernières années, passant de près

de 75% à environ 40% en 2014 [Commission Européenne, 2014]. L'objectif d'après guerre de garantir l'autosuffisance alimentaire de la communauté européenne a été rapidement atteint grâce à la mise en place d'outils garantissant le revenu des agriculteurs, accompagnant l'exode rural et favorisant la modernisation des exploitations. Les agriculteurs bénéficient à l'origine d'aides indirectes [les «prix garantis»], qui leur assurent un prix minimum pour leur production en comblant la différence entre prix du marché et prix garanti ; de restitutions aux exportations, c'est-à-dire de subventions, afin que les exportations européennes ne soient pas pénalisées par les prix garantis supérieurs aux prix mondiaux ; enfin, une préférence communautaire permet de protéger le marché européen de la concurrence de produits importés à bas prix : il s'agit des prélèvements agricoles qui constituent une taxe douanière spécifique à ce secteur.

Depuis la réforme de **1992**, les agriculteurs reçoivent également des aides directes en échange d'une baisse des prix garantis et d'un gel partiel des terres afin de réduire la surproduction et de réduire le budget de la PAC. En **1999**, le second pilier fait son entrée dans la PAC pour soutenir l'environnement et le développement rural.

En janvier 2006, le Parlement européen a voté une loi d'orientation agricole, neuvième loi du genre depuis 1960. Cette loi anticipe au niveau national les mutations de l'agriculture prévues à l'échelle européenne, mutations qui proviennent de l'ouverture à la concurrence du secteur et de la promotion de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. Adoptée par les ministres de l'agriculture de l'Union européenne le 26 juin 2003, la réforme de la PAC est entrée en vigueur en France au 1^{er} janvier 2006. La plus grande partie des aides est désormais versée indépendamment des quantités produites (« aides découplées »). Le système d'aides aux produits est remplacé par un soutien à l'agriculteur via un paiement unique par exploitation.

La réforme de **2003** a tenté de résoudre le problème des difficultés de financement liées à l'élargissement à l'Est. Désormais, les aides ne sont plus corrélées à la production. Les agriculteurs touchent un paiement unique par exploitation et ce à la condition de respecter des normes européennes en matière d'environnement et de sécurité alimentaire.

La PAC est donc aujourd'hui composée de deux piliers. Le premier porte les mesures de soutien aux marchés et aux revenus alors que le second doit permettre de renforcer les mesures environnementales et de développement rural de la PAC (mesures agro-environnementales, zones défavorisées, installation, etc.).

Une des mesures phares de la réforme de **2013** concerne le «verdissement» des subventions aux agriculteurs, qui prévoit

de lier l'allocation de 30 % d'entre elles au respect de mesures écologiques telles que la diversification des cultures. Au terme de deux années de transition, les agriculteurs en défaut de conformité pourront perdre jusqu'à 37,5 % de leurs aides en guise de sanction. L'enveloppe des aides, qui représente les trois quarts du budget agricole, sera par ailleurs mieux répartie entre agriculteurs d'un même pays ou d'une même région. Actuellement, environ 80 % des paiements directs sont alloués à 20 % des exploitations, car plusieurs pays européens lient encore le montant des versements aux niveaux de production atteints au début des années 2000.

► 1985 CRÉATION DU CONSEIL NATIONAL DE L'ALIMENTATION (CNA)



En 1985, le Conseil National de l'Alimentation [CNA] est créé et rattaché aux ministères de la Consommation, de la Santé et de l'Agriculture. Il est chargé de

formuler des avis concernant des mesures liées à l'alimentation. Le CNA marque un premier pas vers la reconnaissance de la sphère alimentaire comme champ particulier de politique publique et reconnaît son caractère multidimensionnel.

► 1999 CRÉATION DE L'AGENCE FRANÇAISE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS (AFSSA).



Sur le plan international, l'Organisation Mondiale du Commerce [OMC] détermine les conditions dans lesquelles un Etat peut mettre en œuvre des mesures sanitaires ou phytosanitaires ayant une incidence directe ou indirecte sur le commerce international. L'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires

[dit « accord SPS »], entré en vigueur en **1995**, vise à garantir au consommateur des produits alimentaires sûrs et conformes à des normes tout en évitant que ces normes deviennent des instruments protectionnistes. L'accord SPS reconnaît trois organisations internationales compétentes pour élaborer des normes et arbitrer les conflits : le *Codex Alimentarius*, programme mixte de la FAO et de l'OMS, la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux [CIPV] et l'Organisation mondiale de la santé.

En France, la création de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments [AFSSA] permet alors l'évaluation des risques sanitaires des aliments, donne une base scientifique aux décisions concernant la santé animale et garantit l'évaluation et la gestion du médicament vétérinaire et des produits phytopharmaceutiques. L'AFSSA promeut une approche globale de la sécurité des aliments - « du champ à l'assiette » - obéissant

à cinq principes : les opérateurs (producteurs, transformateurs, distributeurs) sont les premiers responsables, la réglementation doit s'adapter en permanence aux évolutions scientifiques et technologiques dans le domaine sanitaire, un système d'agrément et de contrôle des établissements est placé sous la responsabilité des pouvoirs publics, le réseau d'alerte français et le réseau d'alerte rapide de l'Union Européenne assurent la veille sanitaire en cas de danger potentiel ou avéré, les pouvoirs publics gèrent les risques en particulier dans les situations d'urgence. En 2010, l'AFSSA a intégré l'ANSES, Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail.

► 2001 CRÉATION DU PLAN NATIONAL NUTRITION SANTÉ (PNNS)



Lancé en 2001, le Programme National Nutrition Santé (PNNS) est un plan de santé publique visant à améliorer l'état de santé de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition. Pour le PNNS, la nutrition s'entend comme l'équilibre entre les apports liés à l'alimentation et les dépenses occasionnées par l'activité physique. Son objectif est de proposer des recommandations fiables et scientifiquement validées, pour aider la population et les professionnels du secteur à décrypter les informations parfois contradictoires qu'elle reçoit sur la nutrition. Ce plan se fixe entre autres pour objectifs de réduire la prévalence du surpoids chez les enfants, de réduire la consommation de sel et sucre, d'augmenter la consommation de fruits et légumes, ou encore de favoriser l'activité physique. Il a depuis été régulièrement renouvelé.

► 2004 LANCEMENT DU PLAN NATIONAL D'AIDE ALIMENTAIRE (PNAAL)



Sujet longtemps délaissé à des acteurs privés, l'aide alimentaire s'est affirmée comme une responsabilité partagée des pouvoirs publics, notamment suite à l'introduction, en **1987**, d'un Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD). Ce programme utilisait les excédents de la PAC comme monnaie d'échange afin d'acquérir des denrées alimentaires, qui étaient ensuite redistribuées aux plus démunis via des associations agréées. En 2004, la fin des excédents européens de viande, a causé une forte diminution des moyens disponibles pour le PEAD, ce qui a mené le gouvernement français à lancer un Plan National d'Aide Alimentaire (PNAAL) qui vienne compléter le PEAD avec une aide nationale. Après une période difficile entre 2011 et 2013, le Parlement européen a décidé, en juin 2014, de rétablir le niveau de l'aide alimentaire à 3,5 milliards d'euros pour la période de 2014 à 2020, soit 500 millions d'euros par an.

► 2007 DÉFINITION DE LA POLITIQUE DE VALORISATION DES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

La Loi d'Orientation Agricole (LOA) du 5 janvier 2006, entrée en vigueur en **2007**, a clarifié le système des signes de qualité. Les modes de valorisation des produits agroalimentaires sont désormais séparés en trois catégories distinctes :

- **Les signes d'identification de la qualité et de l'origine :** le label rouge, l'appellation d'origine contrôlée (AOC), l'appellation d'origine protégée (AOP), l'indication géographique protégée (IGP), la spécialité traditionnelle garantie (STG) et l'agriculture biologique. Ils bénéficient de logos officiels nationaux ou communautaires ;
- **Les mentions valorisantes :** « montagne », « fermier », « produits pays » ;
- **La certification de conformité.**

C'est l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) qui est en charge de la gestion de l'ensemble des signes d'identification de la qualité et de l'origine. D'après le recensement agricole de 2010, une exploitation agricole sur quatre était inscrite dans ces démarches d'identification de la qualité et de l'origine..

La politique française de valorisation des produits agricoles et alimentaires a inspiré l'élaboration d'une réglementation européenne entrée en vigueur en 2013 et qui dispose de trois systèmes :

1 ■ Appellations d'Origine et Indications Géographiques Protégées (AOP et IGP) :

- **L'AOP** (Appellation d'Origine Protégée) désigne la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté. Il s'agit de la déclinaison au niveau communautaire de l'AOC.
- **L'IGP** (Indication Géographique Protégée) désigne des produits agricoles et des denrées alimentaires dont les caractéristiques sont étroitement liées à une zone géographique, dans laquelle se déroule au moins leur production, leur transformation ou leur élaboration.

2 ■ Spécialités Traditionnelles Garanties (STG) :

les STG mettent en valeur la composition traditionnelle d'un produit ou son mode de production traditionnel.

3 ■ Agriculture biologique :

la certification du mode de production biologique fait également l'objet d'une réglementation communautaire. Les règlements communautaires déterminent les règles de production, de préparation, d'étiquetage et de contrôle en agriculture biologique.

► 2007 LANCEMENT DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT



Lancé en 2007, le Grenelle de l'Environnement a représenté un processus de consultation majeur autour de la notion du développement durable appliqué. Il a permis une concertation entre 5 collèges [Etat, collectivités locales, entreprises, syndicats et ONG] répartis en groupes

thématiques, puis une consultation nationale de deux mois. Les débats ont mis en lumière l'impact important de l'agriculture et de l'alimentation sur l'empreinte écologique de la France. Parmi les piste d'action explorées pour diminuer cet impact négatif figuraient notamment les circuits courts et l'agriculture biologique. La loi Grenelle 1 fixait ainsi un objectif de 20% des commandes alimentaires publique alimentaires venant de l'agriculture biologique pour 2012, et l'augmentation des surfaces utiles cultivées en agriculture biologiques.

► 2008 CRÉATION DES DIRECTIONS RÉGIONALES DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT (DRAAF).



En France, les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF ou DAAF dans les départements et régions d'outre-mer) sont des services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt qui

ont pour mission de mettre en œuvre au niveau de la région la politique nationale en matière d'alimentation, d'agriculture et de forêt. Les DRAAF ont été créées et sont régies par le décret no 2008-1406 du 19 décembre 2008. Elles se substituent aux Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) créées par décret du 28 décembre 1984, à la suite des lois de décentralisation et de déconcentration de 1982. Elles sont sous l'autorité fonctionnelle du préfet de région et hiérarchique du ministre de l'agriculture. Les DRAAF interviennent dans les domaines suivants : forêt et filière bois ; élevage (y compris l'aquaculture en eau douce) ; petites et grandes cultures ; industrie agroalimentaire ; protection des végétaux et contrôle des produits phytosanitaires (SRPV) ; politique sociale agricole ; statistiques agricoles ; enseignement agricole.

► 2010 LOI DE MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Promulguée le 27 juillet 2010 sous le gouvernement Fillon, cette loi définit les objectifs de la politique de l'alimentation qui doit viser « à assurer à la population l'accès, dans des conditions économiquement acceptables par tous, à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, produite dans des conditions durables ». Elle vise à une « modernisation » de l'agriculture, en particulier par le renforcement de la compétitivité des exploitations agricoles. Elle charge également le CNA et le Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire d'émettre des avis concernant le Programme National d'Alimentation (PNA) fixé par le gouvernement. La loi met en place le Plan régional d'agriculture durable. Par ailleurs, elle vise à contrer la diminution de la surface agricole utile en France par une politique de préservation du foncier agricole. Elle fixe comme objectif de réduire de moitié à l'échelle nationale d'ici 2020 le rythme d'artificialisation des terres agricoles. Dans chaque département, il est créé une Commission départementale de consommation de l'espace agricole, qui peut être consultée sur toute question relative à la régression des surfaces agricoles.

► 2011 PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION (PNA)



Ce n'est qu'en 2011 que la mise en place d'un Programme National de l'Alimentation (PNA) consacre la notion de politique publique de l'alimentation en France. Le PNA a été prévu dans le cadre de la loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche, et voit à ce titre un certain nombre de ses dispositions intégrées au Code rural. Cette loi prévoit également une révision des attributions du CNA, qui est désormais chargé d'émettre des avis sur les orientations du PNA, et de suivre sa mise en œuvre. Le PNA a pour ambition d'être un plan d'action interministériel, et a dans ce cadre été développé par le Ministère de l'agriculture en partenariat avec treize autres ministères. Ce plan vise entre autres à :

- « faciliter l'accès de tous à une alimentation de qualité permettant notamment d'améliorer l'alimentation des populations démunies, mais aussi celle des usagers de la restauration collective ;
- améliorer l'offre alimentaire notamment au travers d'objectifs d'engagement collectif de qualité et en développant les circuits courts et de proximité ;

- améliorer la connaissance et l'information sur l'alimentation en mettant par exemple en place les classes du goût ;
- préserver et promouvoir le patrimoine alimentaire et culinaire français. »

Le bilan d'étape fin 2013 souligne que « si le PNA répond à un besoin avéré, le rang de priorité et les moyens affectés à la politique nationale de l'alimentation demeurent modestes au regard des enjeux » [Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, 2013 : 5]. La concurrence avec le PNNS semble porter préjudice au PNA : « faire cohabiter deux plans de politique publique concernant l'alimentation, asymétriques mais qui se recoupent partiellement, animés par deux ministères distincts : l'exercice ne manquait pas d'audace. De fait, la concurrence paraît l'emporter sur la complémentarité » [idem : 35].

En 2014, le Ministère de l'Agriculture annonce l'introduction de nouveaux thèmes dans le prochain PNA : la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse, et la lutte contre le gaspillage alimentaire, dans un contexte de renforcement de l'ancrage territorial des actions menées.

► 2014 LOI D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET LA FORÊT

Le texte a pour objectif de permettre aux secteurs agroalimentaires et forestiers de relever le défi de la compétitivité au niveau



international et de contribuer au développement productif de la France tout en respectant l'environnement. Il permet la création des **Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE)**, permettant des aides publiques majorées aux collectifs d'agriculteurs désirant s'engager dans l'agro-écologie et prévoit notamment que le suivi environnemental des produits phytosanitaires soit étendu à toute la durée de leur utilisation.

La loi introduit une notion fondamentale, celle du **Projet alimentaire territorial** « visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs dans une relation partenariale ou contractuelle, conciliant des objectifs de développement de l'agriculture sur les territoires et de qualité de l'alimentation répondant aux attentes des consommateurs ». L'échelon local apparaît donc comme un niveau pertinent pour la mise en place d'une politique alimentaire.

► 2014 LANCEMENT DU PACTE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



Ce pacte national contre le gaspillage alimentaire répond à l'objectif ambitieux que s'est fixé le gouvernement français : diminuer par deux le gaspillage alimentaire dans notre pays d'ici à 2025.

► 2014 DÉCLARATION DE RENNES EN FAVEUR DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES TERRITORIALISÉS



Le 4 juillet 2014, lors du colloque organisé à Rennes par la Région Bretagne et l'Association des régions de France (ARF), les

régions françaises se sont exprimées en faveur des **Systèmes Alimentaires Territorialisés**. Organisé dans le cadre de l'année internationale de l'agriculture familiale de l'ONU et réunissant plus de 200 élus, experts et fonctionnaires, ce colloque a été pour l'ARF l'occasion de ré-exprimer sa volonté d'inciter davantage les régions de France à valoriser les produits dans des filières de proximité. Celles-ci doivent privilégier une agriculture familiale ainsi que des réseaux de PME et TPE agroalimentaires. L'importance des circuits alternatifs de commercialisation dans la protection de l'environnement a également été rappelée. Les systèmes alimentaires territorialisés bénéficieront du changement de gestion des crédits du deuxième pilier de la Politique agricole commune (Feader).



Zoom : Déclaration de Rennes en faveur des Systèmes Alimentaires Territorialisés (SAT) – Engagement des régions françaises

L'Association des Régions de France et la Région Bretagne ont publié de façon conjointe en juillet 2014 la **Déclaration de Rennes pour des Systèmes Alimentaires Territorialisés (SAT)** . « Les objectifs des SAT sont de valoriser les produits dans des filières de proximité, de privilégier une agriculture familiale et des réseaux de PME et TPE agroalimentaires et des circuits alternatifs de commercialisation permettant de mieux partager la valeur créée, d'inventer de nouveaux modèles de production respectueux de la santé des consommateurs et

intégrant une bonne gestion des ressources naturelles tout en limitant l'impact sur l'environnement et les pertes et gaspillages tout au long de la chaîne alimentaire. L'originalité des SAT réside ainsi principalement dans leur configuration et leur gouvernance participative soucieuse d'équité » [Académie d'Agriculture de France, 2014].

Une liste des actions prioritaires et mesures permettant aux politiques régionales de promouvoir des Systèmes Alimentaires Territorialisés est annexée à cette déclaration.

► ACTIONS PRIORITAIRES ET MESURES PERMETTANT AUX POLITIQUES RÉGIONALES DE PROMOUVOIR DES « SYSTÈMES ALIMENTAIRES TERRITORIALISÉS », DÉCLARATION DE RENNES, ARF

Les régions françaises ont un rôle central dans la complémentarité des territoires : proches des espaces infrarégionaux et des acteurs locaux, elles s'inscrivent dans les espaces national et européen. Elles coopèrent aussi avec des régions des autres continents.

Le renforcement des systèmes agricoles et alimentaires régionaux passent par des actions qui s'inscrivent dans une stratégie régionale [Schéma régional d'alimentation et d'agriculture durable, Nouvelle alliance agricole, Document régional de développement rural...]. Ces actions de « gouvernance alimentaire régionale » doivent permettre :

■ Une évolution de la demande alimentaire locale et régionale. Pour ce faire, on pourra :

- réaliser un inventaire des produits alimentaires régionaux présentant une qualité spécifique organoleptique et/ou nutritionnelle
- identifier ces produits grâce à des signes de qualité et des indications géographiques
- réserver une part significative des achats institutionnels à ces produits labellisés [notamment pour les cantines scolaires].
- contribuer à l'organisation de circuits courts [plates-formes ou centrales d'achats, marchés locaux, création de magasins ou de points de vente collectifs de produits fermiers, vente directe...]
- développer des actions d'information, de communication, de sensibilisation et de formation des consommateurs, notamment des jeunes consommateurs [campagnes, foires, manifestations, actions pédagogiques en lien avec les cantines scolaires...]
- lier la lutte contre la précarité alimentaire des consommateurs peu solvables ou insolubles et la promotion des produits locaux en organisant des circuits dédiés à ces personnes [banques alimentaires...] ou en les solvabilisant grâce à des systèmes de bons d'achat.

■ Un accompagnement de la transformation des exploitations agricoles pour éviter leurs impacts négatifs sur l'environnement et favoriser la création d'activités économiques et de valeurs ajoutées et d'emplois. Pour ce faire, plusieurs pistes sont souvent évoquées :

- favoriser l'adoption de pratiques agro-écologiques
- favoriser l'évolution vers des systèmes économes en intrants et préservant les ressources naturelles [terre et eau] telles que l'agriculture biologique, les combinaisons agro-sylvo-pastorales]
- soutenir les actions de conservation de la biodiversité et d'exploitation des variétés et races locales
- soutenir les installations de jeunes agriculteurs en les incitant à s'orienter vers des productions de qualité, notamment nutritionnelle et environnementale, à ancrage local [produits de terroir].
- encourager l'entrepreneuriat et la création d'activités non agricoles créatrices de revenus au sein ou dans le prolongement des exploitations agricoles [filières agroalimentaires et agritouristiques « territorialisées »], notamment dans le cadre de l'économie sociale et solidaire [ESS].

■ **Des relations contractuelles et la signature de conventions avec les territoires infra régionaux (pays, agglomérations, comités de communes) et leurs instances de gouvernance pour les aider à développer leurs propres SAT ou à intégrer les systèmes alimentaires régionaux. Pour ce faire, il est proposé de :**

- renforcer la gouvernance alimentaire des territoires infra régionaux
- organiser des espaces et des moments d'échanges entre ces territoires

■ **Des appuis aux acteurs novateurs (personnes physiques, entreprises, associations, organisations de producteurs...) et aux actions locales innovantes d'alimentation responsable, c'est-à-dire des actions permettant la production d'aliments dépourvus d'externalités négatives sociales (y compris au plan de la santé), culturelles et/ou environnementales. Pour ce faire, plusieurs familles d'actions sont présentées :**

- organiser des appels à propositions, des prix/concours à l'attention des acteurs locaux de l'alimentation responsable et durable.
- mutualiser l'information sur les initiatives innovantes (plate-forme, observatoire...), encourager les travaux de capitalisation
- rapprocher les acteurs (organisation d'échanges, création de réseaux...)
- soutenir les innovations, l'expérimentation, la recherche-action (simplification administrative de type « guichet unique », Groupement d'intérêt Économique et Environnemental (GIEE), Agriculture Écologiquement Performante, pépinières, fonds incitatifs...)

Outre leurs moyens propres, les politiques régionales peuvent mobiliser des outils et des moyens de politiques publiques nationales et européennes (par exemple, le FEADER dont la gestion est maintenant confiée aux régions). L'articulation entre ces différentes politiques, outils et mesures est un moyen d'inscrire les SAT dans le territoire et l'espace économique national et européen. L'ancrage territorial du système agricole et alimentaire ne cherche pas à fermer les espaces économiques. Il a pour objectif, pour des raisons économiques, écologiques, sociales et culturelles, de privilégier la proximité. Pour ce faire, les politiques régionales doivent trouver les bonnes synergies avec les outils et les financements de la politique agricole nationale et de la Politique agricole commune, particulièrement avec ceux du 2^{ème} pilier.

Les régions françaises développent également des politiques de relation, d'échange et de coopération avec des régions d'autres continents.

■ **Avec les régions des pays du Sud**, les régions françaises développent des actions de coopération décentralisée. La défense et la promotion de l'agriculture familiale va de pair avec les évolutions nécessaires que nous avons mentionnées. L'Organisation des régions unies (ORU) a choisi de mettre l'accent sur la sécurité alimentaire par la promotion des SAT et d'en faire le thème prioritaire de leur coopération. Agriculture familiale et SAT apparaissent dans beaucoup d'actions de coopération décentralisée.

■ **Avec toutes les régions du monde**, les régions françaises s'efforcent de développer des échanges économiques de produits et de savoir-faire régionaux dans un objectif de développement durable et responsable.

Source : [Conseil Régional Bretagne / ARF](#) 

IV ► COMPÉTENCES PARTICULIÈRES DES ACTEURS TERRITORIAUX

Zoom sur la perception du sujet
par les collectivités, les agences
d'urbanisme et les chambres
d'agriculture



Zoom : Analyse des collectivités territoriales

Dans certains pays, et notamment dans les pays anglo-saxons, « les villes sont présentées comme une échelle adéquate pour tisser de nouveaux liens entre les acteurs de la chaîne alimentaire et construire un système alimentaire plus durable » [Sonnino 2009, citée dans Perrin et Soulard, 2014]. Cependant, « **pour l'instant, nous n'assistons pas en France au développement de stratégies alimentaires urbaines comparables à celles des villes anglo-saxonnes.** La structuration française en collectivités locales emboîtées crée plusieurs échelons de représentations intermédiaires entre le gouvernement central et les habitants. Les villes n'ont pas le même poids politique que leurs homologues européens ou américains. Elles n'ont pas de compétences spécifiques pour agir sur l'alimentation, qui relève principalement de politiques nationales et européennes » [Perrin et Soulard, 2014 : 126].

En effet, « selon Serge Bonnefoy, le système centralisé français ne favorise pas la prise en compte de l'alimentation par les collectivités territoriales, qui est perçue comme une prérogative de l'État » [AgroParisTech, 2013]. Selon les pays, les leviers d'action sont donc différents selon les échelles territoriales concernées. Cependant, même si « l'alimentation n'est la compétence d'aucun échelon géographique, que ce soit la ville, la collectivité ou même le département ou la région » [idem], les participants au focus group Agences d'urbanisme ont souligné qu'il « ne faut pas s'attacher exclusivement aux compétences des différentes échelles territoriales : même si un élu n'a pas la compétence agricole, il peut choisir une autre entrée pour aborder

la gouvernance alimentaire comme la dimension économique ou l'aménagement de l'espace par exemple » [Perrin et Soulard, 2014 : 126].

En France, les collectivités infrarégionales détiennent un nombre important de leviers d'action pour la durabilité des systèmes alimentaires et commencent à identifier l'alimentation durable comme un des axes transversaux de la transition territoriale.

Toutefois, selon notre étude, **l'alimentation durable ou les systèmes alimentaires territorialisés ne sont pas une priorité politique locale. Les initiatives locales et localisées priment, l'approche globale et systémique manque.** Les collectivités reconnaissent une faible expertise de la réalité alimentaire du territoire et pointent clairement un manque d'outils dédiés et d'interlocuteurs capables d'accompagner la transition territoriale. L'alimentation est petit à petit vue comme un élément de durabilité urbaine, mais cela n'est pas le cas pour l'activité agricole à l'échelle des territoires urbains.

Les politiques alimentaires n'existent donc pas en tant que telles. Elles sont sectorialisées, abordées sous des axes particuliers comme le foncier, l'agriculture ou la logistique [Pillon, 2011]. À titre d'exemple, voici la répartition des actions menées par les 12 collectivités interrogées dans le cadre du projet tutoré MEDDE-IUFN-Mastère spécialisé Politiques et Actions Publiques pour le Développement Durable d'AgroParisTech-ENGREF [AgroParisTech, 2013] :

TYPES DE PROJETS EN LIEN AVEC L'ALIMENTATION MIS EN PLACE PAR CHAQUE COLLECTIVITÉ

Source : AgroParisTech, 2013

	Restauration collective	Gestion des déchets	Agriculture urbaine	Agriculture péri-urbaine	Sensibilisation	Appui à la structuration des filières
Lille	●		●		●	●
Rennes	●		●	●	●	●
Lyon	●	●		●	●	●
Alençon	●		●	●		●
Mouans-Sartoux	●	●		●	●	●
CA Seine-Eure				●	●	
Pau			●	●	●	
Lorient	●		●	●	●	●
Blois	●				●	●
Millau	●		●		●	
Rochefort						



Zoom : Perception du sujet par les agences d'urbanisme

Les participants du focus group Agences d'urbanisme identifient la thématique de l'alimentation locale comme un **sujet certes historiquement pas nouveau dans la conception des villes et des territoires, mais a priori n'entrant pas dans le périmètre d'action actuel des agences. La gouvernance alimentaire n'est pas un concept que les agences ont l'habitude de manipuler au quotidien.**

Le lien avec les questions alimentaires se fait alors plus naturellement à travers les **questions foncières** plutôt que celle de l'organisation des acteurs et des politiques. Toutefois, le **périmètre géographique assigné aux agences est jugé insuffisant** pour engager l'action sur ce thème, l'accès au foncier/terres arables étant parfois difficile. Sur ce point, la question du périmètre thématique des agences est soulignée, pouvant entrer en **conflit avec la compétence des chambres d'agriculture.**

Parfois, la thématique est vue comme encore étant du ressort des militants écologistes, sujet issu de et accaparé par le milieu associatif. Toutefois, de manière générale, il s'agit d'une interrogation nouvelle, mais **perçue de manière positive par les agences.**

Parmi les freins potentiels à une meilleure prise en compte de cette thématique dans l'action des agences sur la thématique des politiques alimentaires locales figure en premier lieu le **faible intérêt des autorités locales et décisionnaires locaux et leur faible engagement politique sur le sujet.**

Les actions en lien avec l'alimentation locale ne font pas l'objet des demandes exprimées de la part des collectivités. Le **manque d'une perspective de long terme pour le territoire** est clairement mis en avant comme un élément essentiel et naturellement structurant dans l'aménagement territorial.

De façon globale, les participants du focus group Agences d'urbanisme rejoignent l'analyse des collectivités et des chambres d'agriculture sur le **manque d'un langage commun** et sur la nécessité d'une **meilleure coopération avec les autres parties prenantes du territoire. Le manque de données pertinentes et exploitables sur le long terme** est également mis en avant.

En matière d'organisation, les échanges mettent en avant la **pertinence de l'échelon de la région urbaine** avec une **structure ad hoc permettant une approche transversale et pluridisciplinaire.** L'importance est donnée à l'**identification au sein de la collectivité d'un interlocuteur privilégié, fonctionnant en mode management de projet.** Le **caractère démocratique et ouvert du processus de consultation** est souligné, afin de s'assurer de la prise en compte de tous les enjeux et de tous les intérêts des acteurs en présence.

Du côté des agences, des compétences particulières sont alors avancées, pouvant contribuer de manière concrète à une meilleure prise en compte de la thématique alimentaire dans l'aménagement. Parmi celles-ci, la capacité des agences à **identifier et fédérer les acteurs d'un territoire (réseau) ; partager les connaissances (données/data), d'assumer la réalisation d'études et d'analyses des chaînes d'approvisionnement dans un esprit de pluridisciplinarité ou encore la réalisation de la prospective territoriale, prospective en temps de crise.** Les agences peuvent également être mobilisées dans leur **rôle de facilitateurs**, pouvant à la fois **sensibiliser les collectivités**, mais également les autres services à l'intérieur même des agences par une diffusion de documents spécifiques ou des séminaires ad hoc [ex. Club Environnement de la FNAU].



Zoom : Perception du sujet par les chambres d'agriculture

La thématique de l'alimentation durable est selon les paroles des participants du *focus group Chambres d'agriculture* à la fois un **sujet en harmonie avec l'évolution professionnelle du secteur et une réponse à une demande sociétale** d'une alimentation locale et d'une reconnexion rural-urbain. Toutefois, pour faciliter le développement des initiatives en soutien à des politiques alimentaires plus locales, les participants mettent en avant un besoin d'une **meilleure compréhension de la réalité de leur activité quotidienne, passant par une re-explication du fait agricole.**

La position des agriculteurs-producteurs eux-mêmes semble moins favorable. En effet, ces derniers souhaitent privilégier une approche plus pragmatique, orientée avant tout vers une rentabilité économique de leur exploitation et pas forcément vers des considérations politiques ou faisant partie d'un projet territorial plus global.

En raison notamment des possibles **conflits d'usage des sols**, les **agriculteurs-producteurs ressentent de manière plutôt négative l'intervention potentielle des acteurs publics comme les collectivités en la matière.** Ce dernier point est en effet au cœur de la problématique. L'équilibre entre le **développement urbain et la protection du foncier alimentaire** est encore à trouver, les terres arables de bonne qualité agronomique se faisant de plus en plus rares ou fragmentées. **Le péri-urbain n'est pas perçu comme une réelle zone de développement économique pour l'agriculture.**

Les participants du focus group reprochent aux collectivités un **manque de vision sur le long terme dans la planification territoriale, appliquant une vision « urbaine » aux zones rurales** – les élus ne semblent pas apprécier à sa juste valeur le **caractère multifonctionnel de l'agriculture** et les documents de planification ne prennent pas assez en compte les **spécificités de l'activité agricole.**

Parmi les pistes d'action évoquées, les participants du focus group soulignent notamment **l'aide à la construction et à la planification de la politique agro-alimentaire locale.** Cette dernière peut être soutenue par un **accompagnement technique**, mais également et de façon parallèle par la **sensibilisation aux enjeux agricoles et à la protection des terres arables** de différents publics : les collectivités, les étudiants, les jeunes producteurs, les producteurs en agriculture conventionnelle, les agences d'urbanisme, les sociétés d'aménagement et le grand public.

V ► LES CHAMPS DES POSSIBLES INVESTIS PAR LES ACTEURS TERRITORIAUX FRANÇAIS

Ce chapitre présente les domaines d'action phares identifiés, privilégiés et investis ces dernières années par les acteurs territoriaux français dans le champ de la durabilité des systèmes alimentaires. La liste n'est donc naturellement pas exhaustive, mais représente autant de points d'entrée, autant de pistes d'action actuellement explorées par ces acteurs.

Pour chacun de ces domaines, une **analyse des enjeux** sous-jacents majeurs est proposée. Afin d'appuyer l'action des acteurs territoriaux, une présentation d'**outils d'aide à la décision**, d'outils d'analyse et/ou de mesure est disponible. Par ailleurs, dans l'objectif de favoriser et faciliter l'accès des décideurs aux connaissances scientifiques, des **projets de recherche récents ou en cours** sur ce thème sont présentés, qu'ils soient portés par les unités de recherche seules ou en co-portage avec les acteurs territoriaux.

Présentés par ordre d'importance donné par les acteurs territoriaux français interrogés dans le cadre de cette étude, les domaines d'action phares, identifiés, privilégiés et investis par les acteurs territoriaux français dans le champ de la durabilité des systèmes alimentaires sont :

DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE ALTERNATIFS

circuits courts, circuits de proximité, approvisionnement local des cantines scolaires, enjeu du dernier kilomètre, localisations des unités de transformation, développement économique local, impacts environnementaux

transition alimentaire, santé, nutrition, gaz à effet de serre, sensibilisation à la consommation alimentaire durable

CONSOMMATION DURABLE – ÉVOLUTION DES PRATIQUES ALIMENTAIRES

DIMINUTION DU GASPILLAGE ET MEILLEURE GESTION DES DÉCHETS LIÉS À L'ALIMENTATION

gaspillage alimentaire, bio-déchets, compostage, déchets des cantines, dons des surplus alimentaires

agriculture urbaine, fermes urbaines, fermes verticales, culture hors-sol, autoconsommation, lien social

MEILLEURE (RÉ)-INTÉGRATION DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE EN VILLE

PRÉSERVATION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE DANS LE PÉRIURBAIN

agriculture péri-urbaine, jardins partagés, jardins familiaux, étalement urbain, politiques foncières, ZAP, PPEANP

insécurité alimentaire, inégalités nutritionnelles, aide alimentaire, épiceries sociales et solidaires, glanage

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE POUR TOUS LES HABITANTS DU TERRITOIRE

DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE ALTERNATIFS

L'organisation de l'approvisionnement de la restauration collective et la structuration des filières alimentaires locales sont deux champs d'action particulièrement investis par les acteurs territoriaux interrogés dans le cadre de cette étude. Ces initiatives font référence à un champ plus large, celui du développement de circuits d'approvisionnement alimentaire alternatifs à ceux dominant à l'heure actuelle. Pour la plupart, elles se rejoignent dans la volonté de faire de la question alimentaire un levier de développement économique local.

Les défis liés sont de deux types. Tout d'abord, le nombre et la nature des intermédiaires inclus dans ces circuits, qui pose la question de la distribution du pouvoir et du partage de la valeur entre les acteurs de la chaîne alimentaire. Les initiatives visant à développer des circuits courts s'inscrivent notamment dans ce champ.

Ensuite, l'étendue géographique de ces circuits, qui multiplie les impacts environnementaux liés à l'approvisionnement des espaces urbains, que cet impact soit du à la provenance (food miles) ou au mode de transport des aliments. Les initiatives visant à raccourcir les distances, optimiser les chaînes logistiques, notamment pour le dernier kilomètre parcouru par les aliments dans l'urbain dense, s'inscrivent dans ce champ.

► SITUATION

Le développement de circuits d'approvisionnement faisant appel à un nombre réduit d'intermédiaires, et donc pouvant assurer un partage de la valeur ajoutée plus favorable aux producteurs a connu un essor ces dernières années. Dans le Plan d'Action pour développer les circuits courts de 2009, le Ministère de l'Agriculture définit les **circuits courts**  comme : « un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire ». **21% des exploitations agricoles françaises commercialisent au moins une partie de leur production via ce type de circuit** (Agreste Primeur, 2012).

Cette définition recouvre une grande **diversité de pratiques** de vente, comme le souligne par ailleurs la Commission Européenne. Selon la Commission, peuvent être qualifiés de circuit court des « des circuits d'approvisionnement impliquant un nombre limité d'opérateurs économiques, engagés dans la coopération, le développement économique local et des relations géographiques et sociales étroites entre les producteurs, les transformateurs et les consommateurs » (Commission européenne, 2011, révisé par le Conseil et le Parlement européen, 2013). Toutefois, selon les travaux des CIVAM de 2010 « derrière une apparence de dispersion et de confusion, **les différentes formes de circuits courts se complètent et s'imbriquent** » (CIVAM Bretagne, 2010).

Ainsi, parmi les différents formats de vente de produits alimentaires figurent :

- **La vente en direct sur l'exploitation,**
- **La vente via un intermédiaire à des restaurateurs, des cantines,**
- **La vente via une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP).** Selon la Charte nationale des AMAP déposée à l'INPI en mai 2003, une AMAP « a pour objectif de préserver l'existence et la continuité de fermes de proximité dans une logique [...] d'agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine, de permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste [pour le producteur], des produits d'alimentation de qualité [...] en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits. [...] Elle réunit un groupe de consommateurs et un agriculteur de proximité autour d'un contrat dans lequel chaque consommateur achète en début de saison une part de la production qui lui est livrée périodiquement à un coût constant. Le producteur s'engage à fournir des produits de qualité dans le respect de la charte de l'agriculture paysanne ». 6% des Français déclarent appartenir à une AMAP en 2013. 38% se disent intéressés. On constate, parmi les adhérents aux AMAP, une surreprésentation des femmes urbaines actives (ADEME, 2014a).
- **La vente via des points de vente réservés aux producteurs.** Il peut s'agir de marchés de producteurs de pays, qui regroupent des producteurs fermiers et artisanaux et excluent les revendeurs, et qui sont présents dans 35 départements français. Ils peuvent être saisonniers, annuels ou ponctuels. Il peut également s'agir de magasins collectifs.

La diversité des pratiques rime nécessairement avec une diversité des contraintes et bénéfices. Les travaux de 2009 de Christine Aubry, chercheur AgroParisTech et de Yuna Chiffolleau de l'INRA [Aubry et Chiffolleau, 2009 : 4], permettent de mettre en évidence cette recherche permanente de compromis entre les atouts et les contraintes de ce type de commercialisation qui incombe aux producteurs :

ATOUTS :

- Diversification des débouchés,
- Marge supérieure,
- Retours positifs des clients, notoriété,
- Optimisation du temps passé pour la vente (AMAP, paniers, points de vente collectifs),
- Développement de savoir-faire nouveaux,
- Autonomie dans les choix, indépendance accrue,
- Diminution des risques par la combinaison de circuits

CONTRAINTES :

- Organisation complexe du travail, liée à la diversification et à la planification de la gamme (AMAP, paniers notamment),
- Disponibilité (vente à la ferme), entretien de la clientèle, déplacements (marchés),
- Besoin de compétences multiples (et nouvelles),
- Saturation de certains circuits (marchés, points de vente collectifs),
- Chiffre d'affaire variable, risque de pertes si spécialisation sur un seul circuit (hors AMAP,)
- Manque de visibilité et d'organisation des circuits courts. »

Parmi les principales motivations de l'engagement dans la vente en circuit court figure la volonté de contribuer au développement économique local ou à la création de nouveaux types de liens entre acteurs. **Il est toutefois difficile d'estimer à l'heure actuelle la part que ces circuits prennent dans l'approvisionnement alimentaire des régions urbaines.** Des chiffres existent seulement au niveau de certains territoires : par exemple, à Rennes Métropole, il a été évalué à 1,5% de la consommation alimentaire totale, la part des circuits courts (CIVAM Bretagne, 2010).

Pour les Chambres d'Agriculture interrogées dans le cadre d'un des focus groupes de notre étude, l'enjeu du développement des circuits courts se situe avant tout dans l'accompagnement technique et la formation des agriculteurs vers ces nouveaux modes de commercialisation. Cela peut se concrétiser par exemple à travers des formations pour une montée en compétence sur les fonctions de vente, ou le soutien des Chambres au développement de projets de magasins de producteurs.

CIRCUITS COURTS : UNE GRANDE DIVERSITÉ

Source : Aubry et Chiffolleau, 2009



► ENJEUX – DÉFIS

L'organisation des chaînes de distribution alimentaires soulève la question du nombre et de la nature des acteurs intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Dans les filières agro-alimentaires actuelles, la tendance est vers :

- **une augmentation du nombre et une concentration du pouvoir** qui bénéficie aux entreprises agrochimiques et les entreprises semencières [fournisseurs d'intrants], aux négociants, aux fabricants et aux marques et
- **le développement de la grande distribution.**

MULTIPLICITÉ ET POUVOIR DES INTERMÉDIAIRES ENTRE LE CHAMP ET L'ASSIETTE

Selon l'étude « Qui a le pouvoir » de 2014 du Bureau d'Analyse Sociétale et d'Information Citoyenne (BASIC), commanditée par la Plate-Forme pour le Commerce Équitable (PFCE) avec plusieurs partenaires européens (Traidcraft UK et FTAO, le bureau de plaidoyer du commerce équitable à Bruxelles), et endossée par Olivier de Schutter, ancien rapporteur spécial de l'ONU pour le droit à l'alimentation, la logique des filières agricoles « ... autrefois basée sur les capacités de production des agriculteurs, est désormais soumise à la volonté des acheteurs. **Les acheteurs les plus puissants organisent l'offre en fonction des besoins présumés des consommateurs.** Leurs exigences – notamment via la mise en place de normes – sont à l'origine d'une profonde restructuration des filières agricoles : elles favorisent les producteurs, exportateurs, fabricants et fournisseurs d'intrants les plus gros, au détriment des petits producteurs et des travailleurs non organisés » (BASIC, 2014). A titre d'exemple, d'après l'Observatoire des prix et des marges, en 2012, la marge brute de l'industrie et du commerce représentait 70% du prix final d'un paquet de pâtes vendu en France, contre 24% pour la matière première, le reste étant constitué de taxes (Alternatives Internationales, 2014 : 51).

Annie Lambert, Enseignante-Chercheur en Economie alimentaire à AgroCampus Ouest Centre d'Angers souligne que « *l'industrie agroalimentaire historique, qui maîtrisait toutes les étapes de la production, de la matière première au produit fini, a évolué* » (Lambert, 2014 : 1). « *Cette évolution contribue à éloigner le consommateur de l'origine des produits par le fractionnement de la chaîne* » (idem : 2).

POIDS DE LA GRANDE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

Depuis les années 1970, les grandes surfaces alimentaires ont connu un développement et une concentration progressive sans précédent. En effet, alors que 65,2% des ventes alimentaires se fait aujourd'hui en hyper ou supermarché, 7 groupes seulement se partagent 80% des parts de ce marché. En région parisienne, en 2010, les grandes et moyennes surfaces distribuaient 62 % des fruits et légumes consommés par les franciliens. « *Le reste*

est fourni par les détaillants (21 %), la restauration hors foyer (13 %) et 4 % directement par les producteurs » (IAU, 2011 : 3). Quand bien même le chiffre d'affaire agrégé de la filière était en diminution de 4,1% en 2013 par rapport à son niveau de 2010 (DGCCRF, 2014b : 3), la grande distribution reste un acteur majeur de l'approvisionnement alimentaire des régions urbaines françaises.

Un acteur majeur, qui s'adapte aux évolutions sociétales.

Le vieillissement de la population, ou encore l'augmentation du nombre de ménages ne comportant qu'une seule personne a en effet conduit les grands groupes à vouloir réinvestir massivement les centres villes et le secteur du commerce de proximité. Ce dernier, pouvant sembler fragmenté au regard des 20 800 épiceries et 3 370 supérettes présents sur le territoire français en 2011, est cependant aujourd'hui dominé par les grands groupes de distribution (en particulier Casino and Carrefour) qui contrôlent la plupart de ces magasins soient directement, soit par le biais de franchises (DGCCRF, 2014a : 1). Rien qu'en région parisienne, le nombre de supérettes a augmenté de plus de 76% entre 2001 et 2013 (DGCCRF, 2014a : 2). L'accès à un commerce de proximité est en effet une caractéristique des zones urbaines denses. Les personnes vivant dans des grandes agglomérations (plus de 100 000 habitants) font davantage leurs achats alimentaires sur les marchés que le reste de la population française (INPES, 2008 : 220), 67 % des citadins se rendent dans un commerce de proximité au moins une fois par semaine et 78% au moins une fois par mois (CESE, 2014 : 11).

Selon Georges Soler, Economiste à l'INRA, « *la concentration de la distribution et le développement des marques de distributeurs ont modifié le rapport de force avec les industries et les producteurs en amont et induisent un changement radical dans le pilotage et le partage de la valeur au sein de ces filières.* » (Soler et al, 2011 : 3). À ce titre, l'étude de 2014 du BASIC souligne notamment certaines pratiques de la grande consommation qui ont donné lieu à des critiques ces dernières années – « *la pression sur les prix, les menaces de déréférencement, les marges arrières abusives, les royalties exigées aux fournisseurs, l'opacité des politiques de prix, la précarité des contrats, l'exigence d'accords à l'échelle régionale ou mondiale, les retards de paiement, demandes de promotions « flash », et la demande de mises aux normes à la charge des fournisseurs* » (BASIC, 2014 : 37).

IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE

Pour le grand historien Arnold Toynbee, « *la ville se définit avant tout comme une communauté humaine dont la caractéristique était de ne pas produire sa propre pitance à l'intérieur de son territoire, de ses murs* » (Pinson et Rousseau, 2012 : 56). La ville dépend donc depuis toujours de territoires plus ou moins éloignés

pour son approvisionnement alimentaire. Cependant, l'aire d'approvisionnement d'une ville peut varier considérablement, en fonction de la manière dont est structuré son système alimentaire. Or, **peu de territoires ont fait l'exercice de regarder en détail l'origine des aliments consommés par leurs habitants.**

En l'absence de données détaillées, l'analyse des flux de transport donne une indication des enjeux liés à la distance des approvisionnements alimentaires. On estime que les transports alimentaires représentent 20% des flux de transport et qu'ils ont augmenté de 25% depuis 1975 [Gagné, 2011, cité dans Pillon, 2011]. Chaque année les importations de fruits et légumes en France métropolitaine induisent une consommation d'énergie de près de 250 000 tonnes équivalent pétrole, et l'émission de près de 1 000 000 tonnes équivalent CO₂ [ADEME, 2007].

Dans cette perspective, **quel est l'impact environnemental des circuits courts par rapport aux circuits traditionnels ?** « Sur la dimension environnementale des circuits courts, les rares connaissances que nous avons sont orientées autour de deux natures d'impacts : ceux liés à la transformation et à la distribution [approvisionnement, stockage, logistique...], et ceux liés aux modes de production » [CIVAM Bretagne, 2013 : 4]. En ce qui concerne plus précisément les émissions de Gaz à Effet de Serre [GES], une étude comparative de plusieurs types de circuits courts menée en Midi-Pyrénées a montré une forte variabilité des émissions selon les modalités d'approvisionnement considérées. Elle a également révélée que « la principale origine des émissions de GES du circuit peut aussi bien être la production agricole que les émissions liées au transport du producteur ou du consommateur selon les pratiques culturelles du producteur et l'organisation du circuit de distribution. Ainsi, les résultats ne sont pas spécifiques à un type de circuit de distribution en particulier mais dépendent de l'optimisation de la logistique et des pratiques du producteur » [ADEME Midi-Pyrénées, 2012a : 4]. Enfin, une étude en Rhône-Alpes [Mundler et Rumpus, 2012] fait ressortir l'impact important de la localisation des points de vente sur l'empreinte carbone de ces circuits, les plus efficaces étant ceux localisés à proximité, évitant aux consommateurs de prendre leur voiture pour aller s'approvisionner.

La proximité n'est toutefois pas une réponse à tout. **En zone urbaine dense, le transport des produits alimentaires est vrai enjeu** et un domaine qui repose sur « un système particulièrement complexe, mettant en jeu de multiples organisations, organisées par filières dans un marché où s'exerce la libre concurrence. Les logiques d'organisation sont propres à chaque entreprise et adaptées pour répondre au mieux à une demande » [APUR, 2014a : 18].

En d'autres termes : « la mobilisation de l'ensemble des données et connaissances disponibles ne permet pas de parvenir à une description complète de l'activité de livraisons en ville en tant

que système. On ne peut l'appréhender que par le prisme de la connaissance de certaines filières, de l'usage de quelques sites logistiques, ou les témoignages recueillis dans les nombreux événements consacrés au sujet. Et c'est bien là tout le paradoxe : malgré une envie d'avancer sur le sujet, la connaissance n'est que partielle et l'impact des propositions d'innovation difficile à évaluer » [APUR, 2014a : 41].

Certaines tendances actuelles de l'approvisionnement alimentaire des zones urbaines denses révèlent des impacts importants sur l'environnement, et parmi elles :

- Le **flux tendu** : des observations réalisées à Paris ont montré que le fait que les commerces alimentaires fonctionnent désormais en flux tendus multiplie les mouvements de véhicules [APUR, 2014a].
- Le phénomène de **desserrement logistique** : « au cours des dernières années, la pression foncière et les arbitrages en matière d'occupation des sols ont conduit les activités logistiques à s'éloigner progressivement des centres urbains » [CERTU, 2013b : 11]. Réintégrer des établissements à vocation logistique dans les villes devient une nécessité pour optimiser la circulation des marchandises. Pour cela, le rôle des collectivités est primordial. Ainsi, les **Espaces Logistiques Urbains (ELU)**, équipements destinés à recomposer les flux qui parcourent la ville par la mise en œuvre de points de rupture de charge en milieu urbain dense, peuvent permettre des gains environnementaux importants. Le rôle de la collectivité peut donc être d'adopter un rôle de promotion des espaces logistiques urbains en préservant des zones, en identifiant des opportunités foncières ou en assurant le lien entre les porteurs de projets et les propriétaires fonciers. En contrepartie, elle peut demander que les bâtiments et les opérateurs de transport répondent à des exigences sociales et environnementales compatibles avec le milieu environnant. Réduire les distances de transport en réintégrant la logistique dans le tissu urbain est une idée centrale qui ne pourra se concrétiser que par la maîtrise foncière.
- Le **développement des achats, notamment alimentaires, par Internet**. On constate un engouement croissant pour l'achat en ligne, notamment chez les habitants des grandes villes. « Commander par téléphone ou sur Internet semble significativement plus pratiqué par les habitants des grandes villes [11,7 % pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants et 8,8 % pour l'agglomération parisienne, alors qu'ils sont 6,4 % parmi les ruraux et 5,8 % dans les agglomérations de 20 000 à 99 999 habitants] » [INPES, 2008 : 218].

Le seul critère de la distance n'est cependant pas suffisant pour rendre compte des impacts environnementaux des modes d'approvisionnement. En effet, selon le mode de transport considéré, les impacts peuvent être plus ou moins importants. **L'étude détaillée des flux alimentaires**, à l'image de l'exercice réalisé pour la région parisienne [Billen et al, 2011], **et de leur impact environnemental au niveau de chaque territoire est**

donc nécessaire pour mieux cerner les enjeux spécifiques à chaque bassin de vie.

Le programme européen **DEAL**  [Développement économique par l'alimentation locale] cherche par exemple à développer des circuits courts répondants à la fois au critère lié au nombre d'intermédiaires ainsi qu'à celui lié à la distance afin de

► ACTION DES ACTEURS TERRITORIAUX FRANÇAIS

Les collectivités interrogées dans le cadre de cette étude [notamment dans le cadre du projet tutoré MEDDE/ IUFN/ AgroParisTech-ENGREF, 2013] se sont saisies de cette thématique de diverses manières.

Le plus souvent, en mettant en place tout d'abord des **projets facilitant l'organisation des producteurs**, constituant ainsi un appui à la structuration des filières – constitution de magasins fermiers collectifs, études de marché, aides au sens large à la structuration [plateformes de stockage, transformation de proximité, commerce et communication].

Par ailleurs, des **études sont menées pour démontrer le potentiel des circuits locaux**, tant en terme d'emplois que de production agricole. La démarche prospective de la métropole rennaise [35] « Rennes Métropole, Ville vivrière » est un outil d'aide à la décision original, qui s'interroge sur la capacité du territoire à s'organiser pour fournir une alimentation locale ainsi que les conditions de réussite du projet.

Les **ventes directes et magasins collectifs** se développent. A Saint Jacques de la Lande [Rennes Métropole – 35] a été inauguré en septembre 2013 le plus grand magasin collectif de producteurs de Bretagne, approvisionné quotidiennement par une quarantaine de producteurs. La constitution de ce magasin a reçu l'appui de la chambre d'agriculture au niveau de l'organisation [étude de marché, communication, constitution des dossiers de financement], ainsi qu'un appui financier des collectivités. À Pau [64], des locaux sont mis à disposition des AMAP. Enfin, à Lorient [56], est étudiée la possibilité d'utiliser une partie d'une plateforme Metro pour les filières locales.

Le besoin de **développement de capacités de transformation alimentaire locale** a été particulièrement mis en avant par les participants du focus group des agences d'urbanisme, comme un des enjeux pour les années à venir : « *Derrière les terres pour produire il y a aussi des terres pour transformer et pour vendre. Il faut les prendre en compte dans la planification* », souligne un participant. En effet, 83% des dépenses alimentaires des Français en 2006 concernaient des produits issus de l'industrie agroalimentaire, et le degré de transformation des produits achetés augmente au détriment des produits de base [INRA, 2010]. Il n'est donc pas envisageable de penser l'approvisionnement des régions urbaines sans réfléchir aux capacités de transformation présentes sur un territoire. Ceci a été particulièrement mis en lumière par l'étude des circuits de transformation des denrées d'origine animale. La difficulté de

relocaliser la valeur ajoutée liée aux activités locales [production, transformation, commerce de proximité...]. Cette recherche d'un développement économique local ne doit cependant pas être assimilée à une recherche d'autosuffisance alimentaire.

mettre en place des abattoirs de proximité a été soulignée par les participants aux focus groups. En Ile-de-France, par exemple, « *les établissements de transformation franciliens éprouvent des difficultés à se maintenir sur le territoire régional : les produits sont alors transformés en province* » [IAU, 2011]. En Pays de Loire, également, le manque d'abattoirs de proximité et de taille intermédiaire est une limite au développement de ces pratiques, les abattoirs existants sur le territoire, organisés pour s'insérer dans une logique industrielle [gros volumes, spécialisation], ne répondant pas aux besoins des producteurs engagés en circuits courts [CESER Pays de Loire, 2010].

La majorité des collectivités interrogées conduit un projet en lien avec **l'alimentation locale dans les cantines scolaires**, et de façon plus générale dans la **restauration collective**. Certaines collectivités ont largement dépassé l'un des objectifs du Grenelle qui visait à atteindre un minimum de 20 % de produits biologiques dans les cantines scolaires en 2012. La ville de Mouans-Sartoux [06] a par exemple atteint en 2012 100 % de produits biologiques dans ses cantines.

Sur ce point, notre étude a montré que l'approvisionnement local et/ou biologique semble souvent plus facile à mettre en œuvre quand les cantines scolaires sont approvisionnées par une cuisine centrale, gérée directement par la ville. En effet, la ville démarche les producteurs du territoire et leur assure les débouchés. Elle peut également faciliter le **développement des cultures à destination de la restauration collective sur des terrains communaux**, comme dans le cas de la cuisine centrale de Millau [12].

Lorsque la restauration collective est en délégation de service public, il est également possible pour la ville de négocier avec l'entreprise un **cahier des charges en termes d'alimentation**. L'exigence de produits biologiques peut être directement inscrite dans les marchés publics menant à l'attribution au délégataire. Cependant, la réglementation européenne interdit d'imposer directement des restrictions sur la provenance des produits – à noter que les restrictions sont d'autant plus fortes que la taille du marché est importante. Certaines villes comme Alençon [61], forment des techniciens à la rédaction de marchés publics permettant d'éviter cet écueil : ils recommandent par exemple d'imposer au délégataire de faire intervenir les producteurs dans les cantines plusieurs fois par an, ce qui rend impossible

l'acheminement de denrées alimentaires trop lointaines, ou de scinder les marchés pour ne pas favoriser artificiellement les grossistes.

Afin d'améliorer la qualité des produits servis, la ville de Blois [41] a négocié avec Elior de servir six produits issus de l'agriculture biologique par semaine, et 20 % de produits issus de circuits de proximité. Il faut toutefois noter qu'une cantine en délégation de service public peut parfois être plus flexible sur l'utilisation de produits locaux, n'étant pas assujettie au code des marchés publics. De plus, l'entreprise peut être soucieuse de son image (exemples d'Alençon et de Blois). Ce point de vue n'est pas partagé dans toutes les villes (Rennes par exemple).

L'approvisionnement des cantines scolaires mobilise également depuis longtemps les Chambres d'Agriculture. Les participants au focus group qui leur était dédié ont souligné la diversité des soutiens possibles : **appui aux agriculteurs pour constituer une structure capable de répondre de manière groupée aux appels d'offre des collectivités** ; pour les collectivités travaillant avec des fournisseurs privés, il s'agit de **l'assistance à la rédaction des cahiers des charges d'approvisionnement, création d'un répertoire web recensant l'offre et la demande** pour créer du lien entre les acteurs (sans toutefois permettre la commande en ligne) ou encore la **sensibilisation et la formation des professionnels chargés des achats dans les cantines scolaires dans le travail de produits bruts**.

Ils soulignent cependant également les limites de la relation contractuelle établie avec les collectivités sur l'approvisionnement des cantines. Tout d'abord, parce que le prix est un critère prégnant pour les collectivités dans le choix des fournisseurs, et cela peut remettre en cause des projets d'approvisionnement local. Un des participants fait également part de sa crainte quant à la pérennité de ces liens : que se passera-t-il si ces marchés d'approvisionnement ne sont pas renouvelés dans le futur ?

EXEMPLES D'OUTILS PRATIQUES

Le diagnostic des circuits courts du Syndicat Mixte de la Jeune Loire et ses rivières

En 2010, ce territoire a souhaité réaliser un diagnostic des circuits courts afin de mieux comprendre :

- La demande émanant des consommateurs locaux
- L'offre existante de la part des producteurs et sa capacité de développement
- Les circuits d'approvisionnement et de transformation locaux

L'objectif était d'analyser dans quelle mesure il était possible de rapprocher, voire de faire évoluer, offre et demande sur le territoire afin de favoriser l'essor de ces circuits.



Guides à destination des professionnels pour le développement des circuits courts (projet LIPROCO)

L'équipe du projet de recherche LIPROCO a recensé les guides pouvant appuyer les professionnels dans le développement des circuits courts.

- Restauration collective, 25 fiches de synthèse sur les réalités économiques de l'approvisionnement local de la restauration collective, proposées par la plateforme achat local conso Rhône-Alpes 🔍.
- Restauration collective de proximité et de qualité 🔍, guide réalisé par la DRAAF Rhone-Alpes, à destination des gérants de la restauration collective.
- Diversification, de nouveaux métiers 🔍, une note rédigée dans le cadre des activités du fond de formation Vivéa en Rhône-Alpes, analysant les besoins d'accompagnement des agriculteurs commercialisant en circuits courts.
- Professionnalisation des agriculteurs en circuits courts 🔍, par la FR Civam Auvergne.
- Accompagnement des projets collectifs en circuits courts 🔍, par la FR Civam Auvergne.
- Construire ensemble des circuits alimentaires de proximité 🔍, à destination des élus et des animateurs de territoires, par l'AFIP.
- Développer des circuits alimentaires de proximité sur son territoire: guide pour la mise en place d'une stratégie concertée 🔍, un guide réalisé par le Réseau Rural de Franche-Comté.



Construire votre projet alimentaire territorial pour rapprocher production locale et consommation locale

Cette brochure présente les grands principes de mise en place d'un projet alimentaire territorial tel que prévu dans la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014.





Guide Favoriser l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective

Ce guide comporte deux parties :

- 1 • Les conditions de réussite : Connaître l'offre locale, Adapter l'organisation de la restauration, S'assurer de la qualité des produits, Passer d'un approvisionnement marginal à un approvisionnement significatif
- 2 • Rédiger et organiser ses marchés



Outils REALISAB

pour structurer avec les agriculteurs des circuits de proximités adaptés aux besoins de l'approvisionnement de la restauration collective

Le projet de recherche REALISAB (Restauration et approvisionnement local) avait pour objectif de caractériser les systèmes de production et d'organisation de production adaptés à la restauration collective et à la demande des collectivités et de créer des outils de diagnostic sur la faisabilité de l'approvisionnement de la restauration collective.

Les outils suivants sont désormais disponibles :

■ Outils pour les agriculteurs et les filières agricoles

- Fiche généralités
- Fiche conseil « administration des ventes »
- Fiche conseil « démarche commerciale »
- Fiche conseil « réglementation sanitaire pour vendre à la restauration collective »
- Fiche conseil « transport »
- Fiche conseil « appels d'offre et contrats avec la restauration collective »
- Grille d'étude de marché : questionnaire d'enquête des restaurations collectives (formule rapide)
- Etude de marché : questionnaire d'enquête des restaurations collectives (formule longue)

■ Outils pour les restaurations collectives

- Fiche généralités
- Fiche conseil « politique alimentaire territoriale »
- Fiche conseil « coût global du repas »
- Fiche conseil « marchés et contractualisation »
- Fiche conseil « moyens humains et matériels »
- Fiche conseil « connaissance de l'offre et de sa distribution »
- Fiche conseil « pédagogie - éducation »
- « Tableau comparatif » pour estimer l'impact budgétaire de l'achat local.

■ De l'agriculteur à la restauration collective : enseignement des enquêtes terrains

- Fiche technico-économique d'analyse des enquêtes terrain « agriculteur »
- Fiche technico-économique d'analyse des enquêtes terrain « restauration collective »
- Approvisionner localement la restauration collective : stratégies des acteurs, formes d'organisation et facteurs de réussite
- Approvisionner localement la restauration collective: stratégies des acteurs, formes d'organisation et facteurs de réussite - rapport complet

■ Organiser une logistique de proximité

■ 4.0. Guide « organiser une logistique collective de proximité »



EXEMPLES DE PROJETS DE RECHERCHE INSPIRANTS

ALLOCIRCO

ALternatives LLogistiques pour les CIRcuits COurts en Nord – Pas de Calais

Ce projet de recherche a pour objectif de répondre aux questions suivantes, dans le contexte de la région Nord Pas de Calais :

- Quelle organisation logistique et de transport mettre en place pour assurer l'efficacité économique, sociale et environnementale des exploitations impliquées dans les circuits courts de distribution ?
- Comment développer des organisations logistiques et de transport performantes pour les territoires, et notamment :
 - Comment développer des organisations logistiques et de transports performantes sur le plan environnemental ?
 - Comment assurer l'approvisionnement des aires urbaines grâce aux circuits de proximité tout en tenant compte des impératifs de plus en plus prégnants de la logistique en milieu urbain ?
- Comment accompagner la mise en place d'organisations logistiques performantes pour ces circuits courts ?
 - Quelle articulation avec les infrastructures logistiques existantes (ex : MIN de Lomme, outils coopératifs déjà existants) ?
 - Comment développer une offre de service adaptée à l'approvisionnement de la restauration collective et du client final ? Dans les zones plus rurales, comment notamment assurer aux producteurs une possibilité matérielle d'accès aux aires de marché urbaines régionales ou interrégionales, ou leur permettre de mettre en œuvre des offres rentables destinées à un marché plus local ?

 **Équipe de recherche :** Unité de Recherche SPLIT (IFSTTAR), Chambre d'Agriculture de Région Nord – Pas de Calais

Source : Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais, 2014

INTERVAL

Quelles plus values économique, sociale et environnementale des synergies entre agriculteurs dans les circuits alimentaires de proximité ?



Le projet INTERVAL a pour objectif de :

- Acquérir les bases de connaissances nécessaires pour développer les circuits courts avec un intermédiaire pour les produits alimentaires courants (viande, produits laitiers transformés, fruits et légumes,...) en favorisant les partenariats entre acteurs économiques (agriculteurs, artisans, commerçants, collectivités locales) d'un même territoire.
- Promouvoir des méthodes et outils visant à accompagner les synergies entre acteurs afin d'accroître les plus values économique, sociale et environnementale de ces systèmes alimentaires à l'échelle des exploitations et des territoires

Équipe de recherche : FRCIVAM Bretagne, AFIP, FNCUMA, TRAME, GAEC et Sociétés, Accueil Paysan 35, CIVAM ADAR 36, SICASELI, Terroirs 44, INRA SAD Montpellier, Université de Rennes – CIAPHS, INRA SAD, APT AgroParis Tech, Agrocampus Ouest, EPL La Roque, EPL Bourg en Bresse, COOBOF, CGAD Pays de la Loire.



GLAMUR

GLAMUR

Évaluation des filières agroalimentaires locales et globales

Le projet GLAMUR est un projet de recherche européen. GLAMUR évalue et compare des filières alimentaires locales et globales au regard de leurs impacts sur la durabilité économique, sociale, environnementale, éthique et santé. Les comparaisons se réalisent à deux niveaux : d'une part entre différentes méthodes d'évaluation de la durabilité de ces filières ; d'autre part entre les résultats de ces évaluations pour 5 types de produits dans 9 pays européens. L'intérêt est aussi de comprendre comment les filières locales et globales s'agencent, s'opposent ou peuvent construire des synergies. Le but est de mieux accompagner les politiques publiques et les stratégies des acteurs économiques pour construire des filières agroalimentaires plus durables.

 **Équipe de recherche :** le partenaire français de ce projet est l'Institut National De La Recherche Agronomique (INRA).





CODIA

Circuits courts en Europe : Opportunités commerciales et Dialogue avec la société

Le projet a pour objectif de :

- Connaître les attentes, les pratiques, les comportements des consommateurs en circuits courts et pour cela réaliser une étude action sur les marchés des produits commercialisés par les circuits courts.
- Élaborer des méthodes de commercialisation et de communication avec les consommateurs qui en tiennent compte.
- Faire connaître et reconnaître les circuits courts et leurs spécificités dans un contexte européen (en particulier en lien avec les normes) en inscrivant les actions dans une perspective européenne et en créant un réseau européen d'institutions intéressées par cette problématique.

Équipe de recherche : GRET, INRA - ESA - Bergerie Nationale - INC - SUPAGRO - VCM - FRCIVAM Bretagne - CIVAM Agriculture Durable du Maine et Loire - CRA Rhône Alpes - AFIPAR



VIP PUCA

Les effets de la vente en ligne sur les inégalités territoriales d'accès au commerce. Vers un nivellement des disparités urbain-périurbain ?

L'accessibilité géographique des populations aux biens matériels est différenciée selon les espaces. Les populations des centres-villes peuvent accéder à pieds, à proximité de leur domicile à des magasins offrant un large choix de biens, alors que les populations périurbaines doivent parcourir plusieurs kilomètres en voiture pour accéder au premier magasin de proximité. Depuis les années 1990, le commerce à destination des particuliers connaît de fortes évolutions, avec le développement d'Internet et de la vente en ligne. Cette « électionisation » [Rallet, 2001] offre la possibilité d'une séparation croissante des fonctions du commerce, notamment la vente en elle-même et la logistique de distribution finale [Dang Nguyen, 1999]. Ainsi, la livraison à domicile et la mise à disposition des biens dans des relais-livraison se sont affirmées comme des modes de distribution alternatifs aux magasins [Augereau et al., 2009], bouleversant les cadres de l'analyse de l'accessibilité des populations au commerce, notamment dans les espaces périurbains. L'accessibilité est entendue ici comme l'ensemble des contraintes spatiales, temporelles et modales pesant sur les déplacements nécessaires pour accéder à un bien.

Ce projet propose une analyse empirique selon trois axes de recherche :

- Un diagnostic territorial de l'accessibilité au commerce et de son évolution, à partir d'un relevé des localisations des magasins, des relais-livraison et des périmètres de livraison à domicile.
- Une analyse de l'organisation et des réseaux des acteurs du commerce et de la logistique qui pèse très fortement sur la géographie de la distribution aux particuliers
- Une étude des pratiques des ménages et de leur rapport à la vente en ligne, en magasin et aux différentes formes de distribution proposée.

La recherche porte sur l'ensemble du territoire des aires urbaines de Dijon et Nantes et sur un secteur de l'aire urbaine parisienne, la Seine-et-Marne.

Équipes de recherche : Laboratoire Théoriser et Modéliser pour Aménager (ThéMa), Laboratoire Systèmes Productifs, Logistique, Organisation des Transports et Travail (SPLOTT), Laboratoire Ville, Mobilité, Transport (LVMT), Institut français sciences et technologies du transport, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar), Laboratoire Mobilités, Réseaux, Territoires, Environnement



EXEMPLES DE PROJETS DE RECHERCHE INSPIRANTS (SUITE)



COLIS URBAINS

Coordination des schémas logistiques urbains pour réduire l'impact sur la qualité de l'air du dernier kilomètre marchandises

Le projet COLIS URBAIN vise à renforcer les méthodes d'analyse des acteurs locaux pour définir de nouveaux schémas logistiques urbains qui s'articulent autour de trois composantes principales :

- Organisationnelle - le projet s'inscrit dans une exploitation rationnelle des ressources de transport reposant notamment sur une stratégie de mutualisation (marchandises/marchandises) et de mixité (marchandises/passagers) en approche du centre-ville,
- Technologique - le projet met en avant la motorisation électrique pour l'accès en centre-ville,
- Informationnelle - COLIS URBAIN vise le développement d'un outil d'aide à la décision permettant aux décideurs d'adapter les ressources transport à la demande dans l'objectif de réduire son impact sur la qualité de l'air.



ECLUSE

Étude des changements de logistique urbaine sur l'agglomération de Saint-Etienne

L'objectif de ce projet de recherche est d'étudier les évolutions de la logistique urbaine de Saint Etienne et de réfléchir aux impacts environnementaux, économiques et sociaux des nouveaux modes de transport de marchandises en ville.



Insérer les ports fluviaux dans leur aire urbaine pour optimiser les chaînes de transport

Projet ANR FLUIDE

Le transport fluvial connaît un regain ces dernières années. Ce projet vise à « examiner la complexité du jeu fluvial et d'en faire ressortir les déterminants afin de mettre en lumière son articulation avec l'espace métropolitain ».



CONSOMMATION DURABLE : ÉVOLUTION DES PRATIQUES ALIMENTAIRES

Le champ de la sensibilisation à une alimentation plus durable est très fortement investi par les acteurs territoriaux interrogés lors de cette étude. Il fait écho à la prise en compte progressive des problématiques du développement durable et aux évolutions dans les comportements d'achats alimentaires des Français : augmentation de la demande pour les produits issus de l'agriculture biologique, attention accrue à l'origine des produits, à l'impact sur la santé des produits achetés. Même s'il est sans doute encore trop tôt pour dire dans quelle mesure ces évolutions pourront constituer des leviers de transition vers des pratiques d'achats alimentaires et de consommation plus durables, ce sont des signaux précurseurs d'une volonté de changement.

► SITUATION

La France, comme la plupart des pays industrialisés, a connu au cours du XX^{ème} siècle une **transition alimentaire**  très importante. Cette dernière a été le synonyme du remplacement de façon croissante des calories d'origine végétale par des calories d'origine animale et de l'augmentation de l'apport en lipides au détriment d'aliments comme les légumes secs, les produits céréaliers et les féculents. « *Les consommations alimentaires ont profondément changé au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, ce qui s'est traduit, en particulier, par une forte diminution des apports en glucides complexes et une augmentation des apports en lipides. [...] Les modalités d'achat et de consommation ont aussi été grandement modifiées, avec le recours plus fréquent à des produits transformés (plats préparés, biscuits sucrés, desserts lactés...) et à la restauration hors domicile* » [INSERM, 2014 : 654].

L'évolution de notre régime alimentaire et des pratiques est allée de pair avec l'évolution des modes de vie liés à l'urbanisation (augmentation de la sédentarité, baisse du temps consacré à la cuisine et à l'alimentation, etc.), générant des impacts sanitaires et environnementaux majeurs.

En effet, les pratiques alimentaires – ce que les Français mangent et comment ils s'alimentent – ont fortement évolué tout au long du XX^{ème} siècle, et particulièrement dans sa seconde moitié, avec le développement du système agro-industriel, et ce, quel que soit le territoire (urbain ou rural) considéré. « *Les travaux portant sur les disparités de consommations alimentaires entre zones rurales et zones urbaines permettent de souligner que les modes d'organisation et de structuration des espaces ruraux, périurbains et urbains très différents d'une région à l'autre ou d'une ville à l'autre, rendent ces catégories d'analyse peu pertinentes dans le domaine de l'alimentation* » [INSERM, 2014 : 665].

On peut toutefois noter quelques différences entre les pratiques des résidents des aires urbaines (et en particulier des grandes villes) et celles du reste du territoire. Le mode de vie urbain a un impact sur les pratiques alimentaires des Français par le biais de deux facteurs clés :

■ **Un accroissement des rythmes de vie.** Le temps passé à faire la cuisine se réduit sur l'ensemble du territoire français

[passant de 1h11 en 1986 à 53 minutes en 2010 (INSEE, 2012)]. Le Baromètre Santé Nutrition de l'INPES de 2008 met en lumière l'accroissement de la demande en aliments prêts à manger, notamment pour les jeunes urbains. « *Il faut rappeler que les modes de vie d'« hyperurbains modernes » entraînent une course continuelle après le temps [y compris pour les loisirs]* » [INPES, 2008 : 315]. Dans le même ordre d'idée, la fréquentation de la restauration rapide ou la simplification des repas (un ou deux plats) est plutôt le fait des habitants des zones urbaines : « *51,2 % des habitants des villes de plus de 200 000 habitants et 56,3 % en région parisienne contre seulement 39,1 % dans les communes rurales* » [INPES, 2008 : 193]. Ce mode de vie a également un impact sur les modes d'approvisionnement, avec un recours majoritaire à la grande distribution. Là encore, on constate quelques différences entre les grandes villes et le reste du territoire, les personnes vivant dans des grandes agglomérations (plus de 100 000 habitants) faisant davantage leurs achats alimentaires sur les marchés que le reste de la population française [INPES, 2008 : 220].

■ **Une diminution importante de l'activité physique et une augmentation de la sédentarité**, qui vient contrebalancer la baisse des apports énergétiques [INSERM, 2014]. Selon l'Enquête Nationale Nutrition Santé 2006-2007, 59% des hommes et 48% des femmes adultes passent plus de 3 heures par jour devant un écran (télévision, ordinateur), quel que soit le type de jour (travail ou repos) [Enquête Nationale Nutrition Santé, 2006-2007].

Les **conséquences sanitaires** sont visibles en terme de maladies (cancers, maladies cardiovasculaires de l'obésité, ostéoporose ou diabète de type 2), mais également de surpoids (41 % chez les hommes et 23,8 % chez les femmes) ou d'obésité (16,1 % chez les hommes et 17,6 % chez les femmes) [Enquête Nationale Nutrition Santé, 2006-2007].

Si les apports énergétiques ont globalement chuté, de nos jours, les Français mangent plus de protéines, de lipides et de glucides que préconisé par les recommandations officielles Programme National Nutrition Santé [LiveWELL, 2013] au regard de leur activité physique.

► ENJEUX – DÉFIS

CONSOMMATION DES PRODUITS CARNÉS

Un des pivots de cette évolution est l'augmentation de la consommation de viande. Jusqu'à la fin des années 1990, cette consommation a en effet considérablement augmenté : en moyenne, un Français consommait, en 1998, 17 kg.ec [kilo. équivalent carcasse] de plus qu'en 1970, soit 94,4 kg.ec. Depuis cette date, la consommation stagne, voire recule, puisqu'elle s'établissait à 87,8 kg.ec en 2009 [FranceAgriMer, 2010]. Cette tendance est similaire à celle observée dans d'autres pays industrialisés.

La consommation de viande n'est pas anodine sur le plan environnemental, que ce soit en termes d'émissions de gaz à effet de serre, de consommation d'eau ou d'utilisation d'espaces agricoles. En effet, « *la viande pèse en général plus lourd en GES que les végétaux : la production des aliments pour nourrir le bétail utilise des engrais azotés, responsables des émissions de N₂O et entraîne parfois des déforestations (ex : production de soja en Amérique du Sud). Les déjections animales et la digestion des ruminants émettent aussi des GES puissants* » [Réseau Action Climat France, 2010 : 6]. « *L'élevage compte pour 80% des émissions du secteur agricole* » [Esnouf et al, 2011 : 45]. D'un point de vue des GES, il serait possible de faire évoluer la composition du régime alimentaire afin de le faire passer de 3 478 gCO₂ équivalent/jour à 2609 gCO₂ [LiveWELL, 2013], a priori en augmentant la consommation de légumineuses et de céréales et en baissant celle de viande, de produits à base de viande, et de produits sucrés fortement transformés (bonbon, gâteaux..).

DEMANDE EN PRODUITS ISSUS D'UNE AGRICULTURE DURABLE

Les participants du *focus group* *Chambres d'agriculture* ont mis en avant une demande sociétale forte pour une agriculture plus durable. Effectivement, quelques évolutions majeures de la demande alimentaire dans les années 2000 permettent de nourrir cette hypothèse:

■ **Une augmentation de la demande pour les produits issus de l'agriculture biologique.** Le marché pour les produits biologiques a cru de 10% en moyenne par an dans les années 2000, sous l'influence notamment de la grande distribution, dont la part de marché sur ce segment est passée de 40% en 2005 à 49% en 2011 [DGCCRF, 2013]. 50% de la population des grandes villes déclarent avoir récemment acheté des produits bio, contre 43% pour le reste de la population [CGDD, 2014]. La santé et la sécurité restent les deux raisons principales mises en avant par les personnes interrogées pour expliquer les achats d'aliments biologiques. Les produits issus de l'agriculture biologique ne représentaient cependant que 1,3% de la

quantité totale de produits alimentaires consommés à domicile en France en 2009 [ADEME-MEDDTLM, 2011]. Les principales motivations de l'achat de produits « bio » sont la santé [62%], la préservation de l'environnement [57%], la qualité et le goût [48%] et la sécurité [« pour être sûr que les produits sont sains »] [47%] [Agence Bio, 2015].

■ **Une attention portée sur l'origine des produits :** une attention à l'origine et à la saisonnalité des produits. En 2010, « 46 % des Français annonçaient [...] faire attention à la distance parcourue par les produits alimentaires qu'ils consomment et 32 % disaient privilégier les aliments de saison et locaux. Le principal avantage de ce type de consommation, perçu par 88 % des personnes interrogées, est l'aide aux producteurs locaux et à l'économie locale » [Centre d'Etudes et de prospective, 2014].

■ **Une préoccupation pour la problématique santé :** la progression du critère santé dans les motivations de consommation est régulière depuis deux décennies. Dans le champ de l'alimentation, elle couvre un spectre large, allant des préoccupations de bien-être à celles de sécurité sanitaire. En 2011, le premier risque évoqué par les Français au sujet de l'alimentation était celui relatif au traitement (ex : pesticides) sur les cultures, suivi de la présence de microbes ou de bactéries sur les produits alimentaires [cité par 45% des personnes interrogées] [CREDOC, 2011].

L'expression de cette demande sociale ne doit cependant pas occulter la réalité d'une certaine méconnaissance du monde agricole par les Français. En effet, selon une enquête réalisée par la TNS SOFRES en 2012, « *les Français sont incapables de dresser un constat clair et franc sur la situation de l'agriculture française* » et ont une « *compréhension limitée des enjeux politiques sous-jacents* ». Par exemple, « *les Français peinent à se faire une religion quant au rapport qu'entretiennent les agriculteurs avec l'environnement : 48% considèrent ainsi que ces derniers utilisent de plus en plus de pesticides, tandis que 40% jugent que la plupart d'entre eux respectent l'environnement* » [TNS SOFRES, 2011].

Ces dernières années, enfin, le contexte de crise économique fait peser des contraintes importantes sur les achats alimentaires. Selon une étude Opinionway, 80 % des Français déclarent prendre en compte le prix de leurs achats alimentaires et 40% déclarent se fixer un montant mensuel précis à ne pas dépasser pour les achats alimentaires, un pourcentage en augmentation de 4% par rapport à l'année précédente [OpinionWay, 2014].

► ACTION DES ACTEURS TERRITORIAUX

Des actions de sensibilisation à une alimentation durable sont menées dans la plupart des collectivités interrogées dans le cadre de cette étude [notamment dans le cadre du projet tutoré MEDDE / IUFN / AgroParisTech-ENGREF, 2013]. Elles sont à la fois diverses dans leurs formes et dans les objectifs poursuivis :

- La **consommation de produits locaux, de qualité, à faible empreinte carbone est globalement encouragée**. Des **ateliers cuisine** sont proposées dans certaines collectivités (Millau, CA Seine-Eure) pour apprendre aux habitants à cuisiner eux-mêmes et avec des produits locaux. Des **groupes d'échange** peuvent également se former, au cours desquels sont discutés les habitudes alimentaires et les modes de consommation. Sur le territoire du Grand Lyon et dans le cadre de son Agenda 21, l'action « Famille à alimentation positive » vise à améliorer la consommation alimentaire. Un travail pédagogique d'accompagnement sur le ticket de caisse des familles participantes est mis en place afin d'identifier les produits qui pourraient être achetés par d'autres modes de consommation (AMAP, coopératives, ...). Les consommateurs sont également **sensibilisés au gaspillage alimentaire** (voir chapitre suivant pour plus d'éléments).
- Certaines actions sont davantage tournées vers la **nutrition et la santé**. C'est le cas d'un grand nombre d'actions menées à Millau et portées par le Programme National Nutrition Santé. Les **centres sociaux** peuvent être mis à contribution pour relayer ces projets. À Lille, un appel à projets Nutrition - santé a été lancé à destination des centres sociaux. Les centres sociaux de Millau sensibilisent les jeunes à la nutrition et à l'hygiène de vie.
- Enfin, la sensibilisation peut s'inscrire dans un projet plus large de développement durable. Le Grand Lyon a mis en place un Plan d'Education au Développement Durable, porté par son Agenda 21. Des **formations** sont par exemple proposées dans écoles de la communauté urbaine, sur les cinq thématiques suivantes : **santé-environnement, assiette écocitoyenne, commerce équitable, classification des légumes et monde rural**.

FOCUS SUR MILLAU :

SENSIBILISATION À LA NUTRITION

Millau est depuis 2008 signataire de la charte des villes actives PNNS (Programme national nutrition santé). Cette démarche nationale de promotion de la santé et de prévention se décline localement au niveau régional avec l'ARS (Agence Régionale de la Santé). L'un des programmes développés par Millau, « L'Assiette en Baskets », vise à sensibiliser la population aux bienfaits de l'activité physique et à l'éducation nutritionnelle. Les actions de ce programme sont menées par la ville de Millau, en synergie avec une grande diversité d'acteurs. Parmi les actions menées :

- ateliers sensibilisant les futurs parents à l'équilibre alimentaire et la santé, animés par l'hôpital de Millau ;
- dinette alimentaire organisée annuellement par l'association « Effervescence », pour sensibiliser à l'équilibre alimentaire ;
- ateliers cuisine proposés gratuitement aux parents et enfants, au cours desquels ils cuisinent des plats à base de produits locaux et bon marché, organisés par l'association « Bar'Bouille » dont le but est d'aider les jeunes parents à la parentalité ;
- actions sur l'hygiène de vie (ateliers de sophrologie, des groupes de parole, des cafés parentalités...) et sensibilisation des adolescents à la nutrition pendant les petites vacances scolaires, dans les centres sociaux de la ville ;
- « Un fruit à la récré » une fois par semaine pour le goûter des scolaires.

Source : extrait de l'étude Gouvernance alimentaire urbaine du Mastère spécialisé Politiques et Actions Publiques pour le Développement Durable d'AgroParisTech-ENGREF – projet tutoré AgroParisTech-ENGREF/ MEDDE-CGDD/ IUFN 2013

EXEMPLES D'OUTILS PRATIQUES



Le Réseau Villes actives du Programme National Nutrition Santé (PNNS)

La Charte des Villes actives du Programme national nutrition-santé (PNNS) a été lancée en 2004. Sa signature engageait les collectivités à agir dans le domaine de la nutrition et à respecter les recommandations du PNNS dans toute action mise en place. Fin 2014, 311 Villes et Collectivités avaient rejoint le réseau, représentant 13,5 millions d'habitants.



MouvEat

L'opération Mouv'Eat a pour objectif premier de valoriser le travail des collectivités locales qui, toute l'année, mettent en place des actions de nutrition-santé sur leur territoire. Elle est mise en œuvre par les Eco-Maires en coopération avec le Ministère de la Santé.



EXEMPLES DE PROJETS DE RECHERCHE INSPIRANTS



DUALINE

Durabilité de l'alimentation face à de nouveaux enjeux : Questions à la recherche

« Comment nourrir le monde dans la perspective démographique du XXI^{ème} siècle ? » L'objectif du projet DUALINE était de rassembler plus d'une centaine d'experts pour identifier les lacunes majeures de connaissance par rapport à ces enjeux.

Le rapport final de cette expertise collective couvre les sujets suivants :

- Chapitre 1 - Contexte : de nouveaux enjeux pour les systèmes alimentaires. Une incertitude croissante et des contraintes en augmentation

- Chapitre 2 - Consommation et consommateurs
- Chapitre 3 - Impact carbone de l'alimentation et qualité nutritionnelle des choix alimentaires en France. Une étude de cas.
- Chapitre 4 - Systèmes alimentaires
- Chapitre 5 - Organisation industrielle et durabilité
- Chapitre 6 - Urbanisation et durabilité des systèmes alimentaires
- Chapitre 7 - Pertes et gaspillages : les connaître et les reconnaître pour les réduire et les valoriser
- Chapitre 8 - Commerce international, volatilité des prix et alimentation durable
- Chapitre 9 - Éléments de réflexion prospective sur l'alimentation durable
- Chapitre 10 - Panorama critique des méthodes d'évaluation de la durabilité pour l'alimentation

Ce projet est achevé.



EXEMPLES DE PROJETS DE RECHERCHE INSPIRANTS (SUITE)



Métaprogramme DID'IT

Déterminants des pratiques alimentaires et leurs conséquences sur le bien-être, la santé et l'environnement

L'INRA met en œuvre un métaprogramme consacré aux déterminants des pratiques alimentaires et leurs conséquences sur le bien-être, la santé et l'environnement.

Quatre grandes priorités scientifiques ont été identifiées:

- 1 • Décrire les pratiques alimentaires et leurs évolutions
- 2 • Éclairer les relations et interactions entre pratiques alimentaires, santé et durabilité
- 3 • Modifier les pratiques par le biais de la demande et de l'offre
- 4 • Produire des connaissances et des modèles permettant d'éclairer les actions publiques et privées

Les recherches visent plus particulièrement à :

- Améliorer les connaissances sur les pratiques alimentaires dans un contexte d'abondance de l'offre, d'excès des apports énergétiques et de produits d'origine animale et d'inégalité qualitative dans la population ;
- Comprendre le rôle des pratiques alimentaires dans la surconsommation et l'augmentation de l'obésité, dans les déficiences nutritionnelles et leur impact sur la durabilité ;
- Identifier les moyens de faire évoluer les comportements alimentaires vers des pratiques saines et durables ;
- Mieux comprendre les déterminants de l'offre et les leviers afférents pour orienter et agir via l'offre alimentaire ;
- Mettre à disposition les éléments pour orienter les politiques publiques et privées dans le but d'améliorer à la fois la santé et le bien-être des populations et de préserver l'environnement.



LOGICADU

L'organisation interne du ménage, ses contraintes et ses ressources, constitue-t-elle un frein ou un levier pour l'adoption de pratiques alimentaires durables ? Le projet cherche à mettre à jour les logiques qui organisent les pratiques des ménages afin d'analyser dans quelle mesure celles-ci sont compatibles avec la prise en compte d'enjeux liés à l'alimentation durable.

Équipes de recherche : INRA (Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces - Ladyss), CNRS (Centre de Sociologie des Organisations)



DIMINUTION DU GASPILLAGE ET MEILLEURE GESTION DES DÉCHETS LIÉS À L'ALIMENTATION

L'attention portée à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à une meilleure gestion des déchets liés à l'alimentation est récente en France. Pour y répondre, les acteurs de la production et de l'industrie agro-alimentaire mettent en place des innovations techniques et organisationnelles. Des initiatives locales visant à sensibiliser les consommateurs, à diminuer le volume de déchets alimentaires envoyés en décharge ou encore à mettre en relation, au niveau local, des « producteurs de déchets alimentaires » avec des consommateurs.

► SITUATION

Avec la signature du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, visant à diviser par deux le **gaspillage alimentaire** d'ici 2025, la limitation des déchets liés à l'alimentation est devenue ces dernières années un axe majeur des politiques publiques alimentaires en France. L'accent est alors mis sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, qui fait référence à la production de déchets en aval de la chaîne et est défini comme « *l'action de trier et de mettre au rebut délibérément ou consciemment une ressource alimentaire, alors qu'elle est parfaitement comestible* » (Centre d'études et de prospective, 2013 : 4).

La Commission Européenne estimait en 2010 que dans l'Europe des 27, le volume total des déchets alimentaires représenterait environ 89 millions de tonnes, soit 179 kg/hab./an (Bio Intelligence Service, 2010 : 5). Ces déchets sont générés à toutes les étapes de la chaîne alimentaire (production, transformation, distribution, consommation), avec cependant une production majoritaire sur l'aval (43% des déchets générés par les ménages, 14% par la restauration hors foyer et 4% par la distribution) par rapport à l'amont (39% produits par les industries agro-alimentaires).

D'après la FAO, le gaspillage alimentaire en France a doublé depuis 1947 (FAO, 2013, 39). Des estimations réalisées pour la France sur les ordures ménagères et assimilées font état de 20 kg/habitant/an de déchets alimentaires dont 7 kg de produits alimentaires encore emballés et 13kg de restes de repas (ADEME, Optigède).

► ENJEUX

Alors que l'impact environnemental du gaspillage alimentaire commence à être mis en avant à travers les différentes campagnes de communication, **il reste des progrès majeurs à accomplir en matière de sensibilisation**. Un certain nombre de paradoxes restent très présents. Par exemple, selon une étude menée par le Centre d'Études et de Prospective en 2014, 40 % des Français déclarent que consommer « responsable » consiste

Une étude récente de l'ADEME menée auprès d'une vingtaine de foyers témoins estime jusqu'à 32 kg/pers/an le gaspillage alimentaire au niveau d'un foyer. Ce sont les légumes qui sont le plus gaspillés, suivis par les fruits, les liquides (lait et alcool essentiellement) et les féculents issus des restes de repas. Ce gaspillage représente un budget de 159 € par an et par personne, soit 7,7 % des dépenses alimentaires (ADEME, 2014b). Dans les zones urbaines, la fraction « matière organique » présente dans les déchets des ménages est plus importante que dans les zones rurales (ADEME, 2012).

Selon la FAO, et même s'il est difficile d'obtenir des données précises, le gaspillage alimentaire en France a doublé depuis 1947 (FAO, 2013, 39). Les raisons possibles mises en avant par la FAO sont les suivantes : l'urbanisation des sociétés, l'augmentation de la distance entre le consommateur et le processus de production alimentaire, des pratiques commerciales (comme les « un acheté – un gratuit ») qui encouragent l'achat d'aliments qui ne seront pas consommés, ou encore la place de moins en moins importante de l'alimentation dans le budget des ménages, qui donne l'impression que le fait de gaspiller de la nourriture est peu onéreux (idem). Il s'agit d'autant de pistes à creuser pour la recherche dans les années à venir.

en priorité acheter ce qui est nécessaire et à éviter le gaspillage. « *Néanmoins, les personnes interrogées n'ont pas le sentiment de contribuer elles-mêmes au gaspillage : les deux tiers estiment être en dessous de la moyenne nationale estimée à 20 kg de déchets par personne et par an* » (Centre d'Études et de Prospective, 2014). Il existe donc un décalage entre les représentations du gaspillage et les faits.

► ACTION DES ACTEURS TERRITORIAUX

En France, les principaux leviers d'action se situent en aval de la chaîne « *majoritairement au niveau de la distribution, de la restauration domestique et hors foyer* » (Centre d'Études et de prospective, 2013). La lutte contre le gaspillage alimentaire est toutefois un défi qui concerne l'ensemble des acteurs de la chaîne

alimentaire. Il est donc primordial de faciliter la **connaissance mutuelle des procédés techniques et des processus** mis en place par chaque maillon de la chaîne, de favoriser les **échanges de bonnes pratiques** et la **coopération entre professionnels**.

Du côté de la production et de l'industrie agroalimentaire, des **innovations technologiques** peuvent permettre d'économiser de la ressource alimentaire. Des **innovations organisationnelles**, dans l'esprit de l'**économie industrielle et territoriale**, permettent d'utiliser les sous-produits de production comme des matières premières pour d'autres industries. Un des exemples couramment cité est celui du parc d'entreprises de l'Agropole d'Agen qui a permis de mettre en contact les entreprises ayant comme déchets des noyaux de pruneau et une entreprise dont l'activité est d'en décortiquer les amandes pour en faire de l'huile [Centre d'études et de prospective, 2013].

Le Conseil National de l'Emballage a également publié en 2011 une liste de préconisations pour concevoir des **emballages qui rendent possibles des pratiques moins dispendieuses** de la part du consommateur final. Il peut s'agir, par exemple, de produire des emballages refermables qui permettent une consommation différée, ou bien encore qui aident au dosage des aliments [Conseil National de l'Emballage, 2011].

Issues de l'impulsion de la société civile ou des collectivités territoriales, de nombreux exemples d'initiatives plus locales sur la thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire ont pu également être identifiés dans le cadre de cette étude. Ces initiatives recouvrent notamment :

- Des **actions de sensibilisation des consommateurs**, voire des expériences reposant sur la **dynamique de groupe** et permettant aux ménages de tester des modes de faire qui produisent moins de déchets (à l'image du Coach anti-gaspillage alimentaire mis en place par France Nature Environnement).
- Des **initiatives visant à éviter l'envoi de déchets alimentaires en décharge**, par la mise en place, par exemple, de **composts collectifs en pied d'immeuble**.
- Des **actions visant à mettre en lien, au niveau local, des « producteurs de déchets alimentaires » avec des consommateurs**, que ce soit par le biais d'événements festifs (Disco Soupe), de **commercialisation plus classique** (dans le cadre, ou non, d'une entreprise d'insertion) ou dans une **optique d'aide alimentaire** (ex. La tente des Glaneurs).

On constate également une contribution intéressante de la part des **technologies de l'information**, par le biais de plateformes Internet ou d'applications pour téléphones mobiles permettant de localiser les aliments faisant l'objet d'une promotion (ex. Zéro Gâchis).

Dans un but économique ainsi que celui de la sensibilisation au gaspillage alimentaire, les collectivités locales cherchent également à **limiter la quantité de déchets issus des cantines scolaires**. L'enjeu est alors double - ajuster le plus possible le nombre de repas produits au nombre réel des convives et mieux adapter les quantités produites aux besoins de chaque tranche d'âge.

La question de l'**identification des débouchés possibles des repas et produits alimentaires non consommés** se pose de manière accrue.

Des projets ont ainsi été lancés par les DRAAF (Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) en particulier sur la question de l'aide alimentaire, dans un contexte de remise en cause du PEAD (Programme européen d'aide aux plus démunis), qui utilisait les surplus de la PAC (Politique Agricole Commune) pour l'aide alimentaire. Le projet SOLALTER (Solidarité Alimentaire Territorialisée) en Bretagne consiste en une étude des **possibilités de récupération des surplus d'un certain nombre d'organismes de restauration** avec 4 porteurs de projets pilotes. L'objectif est de rapprocher l'aide alimentaire des territoires et de montrer qu'on peut aussi générer une valeur ajoutée par la solidarité alimentaire.

D'autre part, le **recyclage est encouragé**. La circulaire du 10 janvier 2012 relative aux gros producteurs de bio-déchets impose aux cantines qui produisent plus de 10 tonnes de bio-déchets par an, de les trier. Le **compostage** est donc une issue pour les produits alimentaires jetés. Quatorze écoles du Grand Lyon font du compostage sur leur site, à partir des déchets de la cantine et des branches broyées du service espaces verts. Le compost produit est réutilisé sur place à l'école ou dans les espaces verts de la commune.

FOCUS SUR LE GRAND LYON :

DONS DES EXCÉDENTS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE À L'AIDE ALIMENTAIRE

Dans la restauration collective, la production d'excédents est dans l'organisation actuelle de la chaîne inévitable, mais la nourriture ainsi produite n'est pas pour autant toujours redistribuée correctement. Ainsi, les cantines scolaires du Grand Lyon produisent aujourd'hui de 3 à 10 % plus de repas que ce qui n'est consommé (élèves absents, enseignants en grève, ...). Face à l'enjeu de limitation des bio-déchets et aux besoins croissants de denrées des associations d'aide alimentaire, il est apparu indispensable pour le Grand Lyon de faciliter la mise en place de partenariats de dons réguliers entre restaurants collectifs et associations d'aide alimentaire. Afin de favoriser les dons, la DRAAF Rhône-Alpes a édité un guide réglementaire et pratique de ces dons, imposant notamment aux associations de se professionnaliser et de remplir les exigences sanitaires. Ce projet de redistribution des repas non consommés à l'aide alimentaire a deux objectifs : la lutte contre le gaspillage, et la réduction de la paupérisation.

Source : extrait de l'étude Gouvernance alimentaire urbaine du Mastère spécialisé Politiques et Actions Publiques pour le Développement Durable d'AgroParisTech-ENGREF – projet tutoré AgroParisTech-ENGREF/ MEDDE-CGDD/ IUFN 2013

EXEMPLES D'OUTILS PRATIQUES



Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt : Site web dédié Gaspillage alimentaire

Depuis sa mise en place par le Pacte « anti-gaspi » en juin 2013, un site web spécifique a été créé par le Ministère de l'agriculture pour rassembler les informations, fiches et outils de communication sur cet enjeu majeur. La journée mondiale de l'alimentation est devenue également journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, en France métropolitaine et en Outre-mer avec le lancement d'un prix anti-gaspi.



ADEME : Optigède – Outils gaspillage alimentaire

Cette boîte à outils a pour objectif d'aider des porteurs de projet (collectivités, associations, entreprises de restauration,...) à organiser des actions visant à limiter le gaspillage alimentaire au niveau de la consommation finale des ménages, dans et hors foyers.



ADEME : Optigède – Gestion de proximité des biodéchets

Cette boîte à outils aborde les axes de gestion de proximité des biodéchets que sont par exemple le compostage (individuel ou partagé) et le lombricompostage.



Greencook

Le projet européen Greencook réunit des associations, des collectivités et des entreprises d'Allemagne, Belgique, France, Pays-bas et du Royaume-Uni pour partager leur expérience dans le domaine du gaspillage alimentaire.

Le projet produira des outils pour appuyer les acteurs locaux dans leur action autour de quatre endroits clés du gaspillage : à la maison, au restaurant, au supermarché et à la cantine.



EXEMPLES DE PROJETS DE RECHERCHE INSPIRANTS

FREGALIM

Ce projet de recherche a pour objectif de comprendre :

- Dans quelle mesure les actions de communication peuvent modifier le comportement de gaspillage,
- L'effet des promotions sur le comportement de gaspillage alimentaire.



FUSION

Food Use for Social Innovation by Optimising Waste Prevention Strategies

Le projet de recherche européen FUSION a pour objectif de :

- Contribuer à générer des chiffres harmonisés sur le gaspillage alimentaire en Europe,
- Mieux comprendre comment l'innovation sociale peut aider à réduire ce gaspillage,
- Développer des recommandations pour la politique européenne dans le domaine

Les innovations sociales situées en France et étudiées dans le cadre de ce projet sont les suivantes :

- Zéro Gâchis : site web et plateforme mobile qui permet aux consommateurs de repérer les produits se rapprochant de la date limite de consommation et bénéficiant de ce fait d'un rabais.
- Partage ton frigo : permet de partager les restes de son frigo avec des amis ou des collègues.
- La Tente des glaneurs : collecte la nourriture en surplus dans les marchés et la distribue à ceux qui en ont besoin lors d'événements.
- Le Panier de la Mer : récupère le poisson non vendu à la fin de la criée.
- Phénix : connecte des supermarchés (et d'autres acteurs qui produisent du surplus alimentaire) avec des associations.
- LEGUM'andise : récupère les surplus en légumes des marchés et en fait des conserves. Emploie des personnes en insertion.
- Conserverie Solidaire : confitures, chutneys, fruits au vinaigre et fruits déshydratés issus de surplus alimentaires.
- Disco Soupe : association qui organise des événements festifs autour du surplus alimentaire.
- Les Confitures de Dominique : confitures, chutneys et compotes fabriqués à partir de surplus alimentaires.

 **Équipe de recherche** : les partenaires français du projet sont l'INRA et Bio Intelligence Service.



Projet MUEED

Métabolisme Urbain, Empreinte Ecologique et Déchets

Ce projet de recherche vise à mesurer l'impact territorial de la gestion des déchets en s'appuyant sur les notions et les méthodologies relative à l'empreinte écologique, l'empreinte environnementale et au métabolisme urbain. Les réflexions autour de la notion de proximité permettront de proposer une analyse en termes d'empreinte spatiale de la gestion des déchets sur des bases empiriques. Nous pourrons ensuite mettre en exergue les compétences des acteurs territoriaux dans la mise en application de ce principe de proximité, au regard des réalités technico-économiques de la gestion des déchets. La prise en compte des flux de matières dans une proximité à géométrie variable jouera ainsi sur les impacts environnementaux et socio-économiques de la gestion des déchets.

Une méthodologie commune est appliquée aux trois villes d'étude (Le Mans, Rennes et Marne-La-Vallée) afin de construire des indicateurs permettant d'identifier la superficie nécessaire à une entité urbaine pour traiter (valoriser et éliminer) ses déchets. Ces résultats seront mis au regard des politiques publiques locales de planification des déchets et plus particulièrement de leur dimension spatiale. Il s'agira de comprendre qu'elle est l'articulation entre les territoires effectifs de gestion des déchets et les territoires de planification.

 **Équipe de recherche** : Université du Maine (UMR ESO 6590 CNRS), École des Métiers de l'Environnement, Université de Marne-La-Vallée (LEESU équipe Génie Urbain)



MEILLEURE (RÉ)INTÉGRATION DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE EN VILLE

L'agriculture urbaine est un autre champ thématique qui ressort fortement des actions mises en avant par les acteurs territoriaux interrogés dans le cadre de cette étude. Représentant une multitude de formats et de modalités organisationnelles – fermes urbaines, que celles-ci soient des exploitations « traditionnelles » comme des jardins partagés ou pratiquant du « hors-sol » comme les toits végétalisés ou les fermes verticales, ce mode de production sous le signe de l'innovation à la fois technologique et sociale n'est pas sans poser des questions [impact environnemental, impact sanitaire lié à la pollution des sols...].

Alors que les activités agricoles installées en périphérie de la ville doivent faire face à une pression foncière sans précédent, la production alimentaire en ville semble connaître un essor particulier ces dernières années. Malgré l'intérêt croissant exprimé par de multiples acteurs pour l'agriculture urbaine, il existe cependant peu de données sur ces pratiques ou sur leur contribution réelle à la sécurité alimentaire des populations urbaines concernées.

► SITUATION

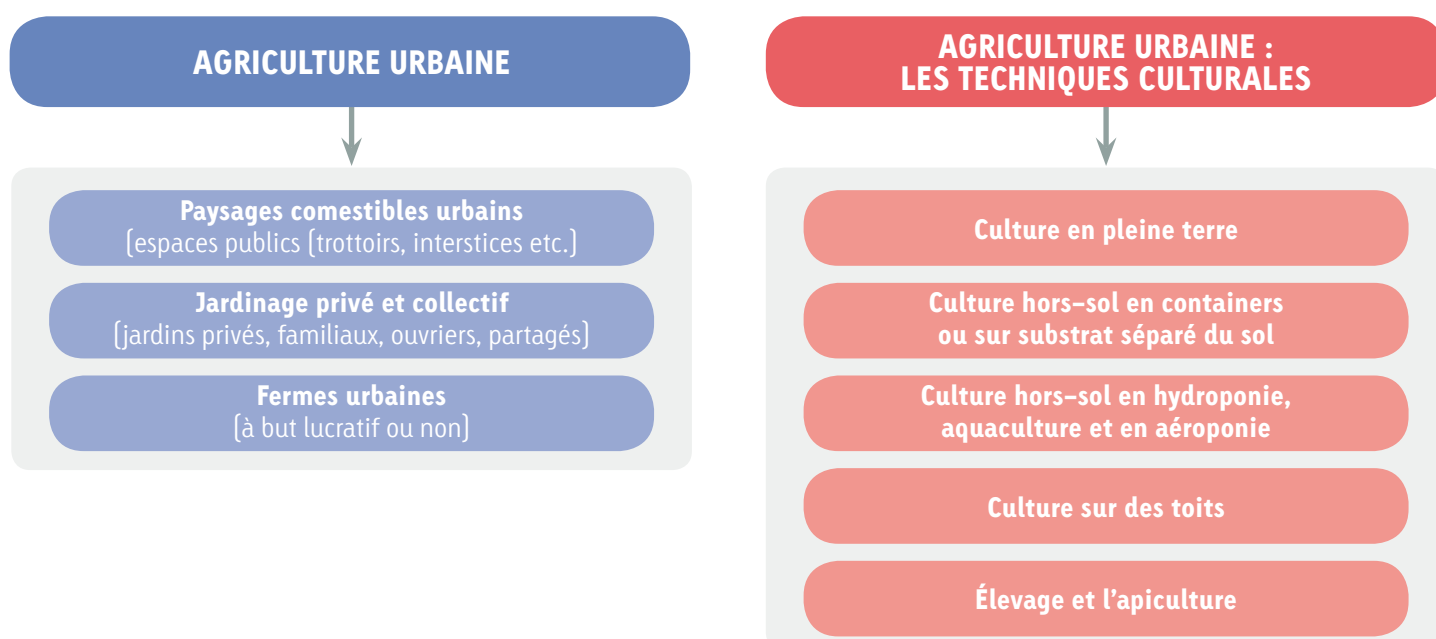
L'**agriculture urbaine** { } est une notion complexe conjuguant tout un ensemble de critères tels que sa localisation, son type d'activité, sa raison économique, son inclusion dans le système alimentaire ou encore sa gouvernance [Duchemin, 2012]. Elle peut se définir comme « *l'activité agricole dont les ressources, les produits et les services sont ou peuvent faire l'objet d'une utilisation urbaine directe* » [Donnadieu, 1998].

Il s'agit donc d'une agriculture « *localisée dans la ville ou à sa périphérie, dont les produits sont majoritairement destinés à la ville et pour laquelle il existe une alternative entre usage agricole et non agricole des ressources (sol, main d'œuvre,*

eau...), alternatives qui ouvrent sur des concurrences mais aussi des complémentarités [entre agriculture et ville] » [M'Baye et Moustier, 1999]. Elle recouvre une diversité de modalités de production : exploitations « traditionnelles » ou hors sol (toits végétalisés, fermes verticales, etc.), dans les jardins privés, ou encore dans des jardins partagés. En France, l'agriculture urbaine est le plus souvent synonyme d'initiatives développées au sein même de la ville, moins souvent dans sa périphérie. Cette zone particulière du péri-urbain recèle en effet des enjeux particuliers, traités dans le chapitre suivant.

L'AGRICULTURE URBAINE : UNE GRANDE DIVERSITÉ DE PRATIQUES

Source : Daniel, 2013



LES MULTIPLES VISAGES DES AGRICULTEURS URBAINS

Source : Mundler et al [2014]

		REVENU issu de l'agriculture urbaine en % du revenu total de l'individu			
		Revenu : 0 %	Revenu : < 50 %	Revenu : > 50 %	Revenu : 100 %
VENTES en % de la production totale de la parcelle d'agriculture urbaine	Ventes : 0 %	Jardin urbain auto consommant ses produits	Agriculteur salarié municipal, animateur d'un jardin collectif... à temps partiel ou à temps plein		
	Ventes : < 50 %	Jardinier qui vend quelques surplus Petit agriculteur urbain retraité			Animateur d'un jardin d'insertion sociale (temps plein)
	Ventes : > 50 %	Membre d'une association de consommateurs qui s'engage sur quelques jours de travail annuels	Maraîcher-encadrant d'un jardin d'insertion par le travail Jardiniers-maraîchers salariés d'une association de consommateurs (temps partiels)		Maraîcher-encadrant d'un jardin d'insertion (temps plein) Jardiniers-maraîchers salariés d'une association de consommateurs
	Ventes : 100 %	Consommateur AMAP participant aux travaux	Maraîcher pluriactif, activité agricole secondaire	Maraîcher pluriactif, activité agricole principale	Jardinier en insertion Maraîcher monoactif

► ENJEUX

CONTRIBUTION DE L'AGRICULTURE URBAINE À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DES POPULATIONS LOCALES

D'une façon générale, il existe très peu de données consolidées qui permettent, à l'heure actuelle, de dresser un panorama exhaustif des pratiques d'agriculture urbaine existante aujourd'hui en France, ni de poser un bilan économique, environnemental et social de ces productions, quel que soit le mode de production considéré.

Leur faible potentiel de contribution à la sécurité alimentaire des populations locale est toutefois d'ores et déjà un constat relativement partagé. Faible productivité à l'unité d'espace comparable, spécialisation dans des cultures à faible niveau d'enracinement afin de respecter les capacités de portage des toitures, spécialisation dans des cultures à haute valeur

ajoutée, afin de pouvoir assurer une viabilité économique du projet ou encore questions liées à l'accessibilité économique réelle de telles productions vendues souvent à un prix élevées en ultra-frais... autant d'obstacles à une démocratisation de ce type d'approvisionnement alimentaire. Toutefois, un grand nombre de projets en agriculture urbaine étant actuellement au stade de l'expérimentation des données plus précises devraient prochainement voir le jour. Nous pouvons notamment citer les travaux du laboratoire Agricultures urbaines d'AgroParisTech, dirigé par Christine Aubry, l'Appel à Projet Végétalisations Innovantes de la Ville de Paris ou l'étude de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), qui a calculé que la ville de Paris comporte un potentiel de 80 hectares de toitures plates végétalisables (APURb, 2014).

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES DES PRODUCTIONS DANS LES VILLES

La production dans une zone urbaine soulève des questions liées à la productivité de ces sols, mais également celles de leur qualité agronomique et des impacts sanitaires liés à leur pollution éventuelle. La contamination de ces sols peut être liée aux activités industrielles et / ou urbaines présentes ou passées, ainsi qu'aux pratiques de jardinage elles-mêmes. « *La connaissance de la qualité des sols de jardins et de leur impact sur la qualité des plantes potagères récoltées et consommées reste très partielle, voire quasi inexistante.* » « *Pour mieux connaître et, par là, mieux gérer au long terme les sols de jardin, il faut développer des outils de diagnostic [...] afin que les jardiniers empruntent une approche plus rationnelle de la gestion de leur sol. Il y a là des voies de recherche et développement à suivre. Compte tenu des tendances observées d'augmentation plus rapide des concentrations de contaminants dans les sols de jardins que dans les sols agricoles, il est d'ores et déjà souhaitable de promouvoir des recommandations pour la culture sur sols contaminés (choix d'espèces, de variétés, apports d'amendements) et de développer des technologies de traitement d'extraction des polluants pour restaurer la qualité des sols* » [Schwartz, 2013].

► ACTION DES ACTEURS TERRITORIAUX

Dans la **diversité des formes** qu'elle peut représenter, l'agriculture urbaine mobilise également une **multitude d'acteurs** de statuts très divers : agriculteurs [traditionnels ou non], associations, collectivités, entreprises, chercheurs, etc.

Un trait commun de nombreuses initiatives portées par la société civile ou les collectivités est leur multi-dimensionnalité et leur envie de faire de la **question alimentaire le support du lien social**. On peut citer, par exemple, le projet Agrocité  de Colombes, en région parisienne, qui allie micro-ferme expérimentale, jardins collectifs, espaces pédagogiques et culturels, dispositifs de production énergétique, de compostage et de collecte d'eau pluviale au sein d'un projet territorial plus large de « création d'un réseau de résilience » qui rassemble, sur le même territoire communal, une unité de recyclage et d'écoconstruction ainsi qu'une unité résidentielle, coopérative et écologique en partie autoconstruite.

Des anciennes friches et espaces à l'abandon retrouvent également une nouvelle vie à l'instar du démonstrateur « Fermes en ville », mis en place par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les fermes de Gally  dans les Yvelines. Une ancienne décharge de remblais a été reconvertie en culture maraîchère hors sol à Saint-Cyr l'Ecole.

Pour contrer les problèmes de sols pollués en milieu urbain, un mode de production encore relativement peu développé en France se développe actuellement – la **culture hors-sol** . Il s'agit plus précisément de « la culture dans un milieu racinaire qui n'est pas le sol naturel, mais un milieu reconstitué et isolé du sol » [Vitre, 2003]. Réalisée le plus souvent sur un substrat (mélange artificiel importé), elle peut alors être développée sur les toitures plates en ville, des friches polluées ou du foncier délaissé. Des projets d'architectes explorent également la possibilité d'introduire l'agriculture en ville à travers des bâtiments spécifiquement destinés à cet effet ou de manière plus ambitieuse dans des projets urbains. Le potentiel de ce type de production est seulement en cours de documentation.

D'autres chantiers d'agriculture urbaine, plus expérimentaux ou seulement à l'état de projet sont en cours comme La Tour Vivante , ferme verticale imaginée par le cabinet d'architectes SOA à Rennes [35] comportant des logements, des bureaux, équipements divers, un centre commercial et une ferme urbaine. Nous pouvons également citer le projet de Ferme de Romainville , imaginé pour la cité HLM Marcel Cachin par le Laboratoire d'Urbanisme Agricole – LUA. Situé sur le plateau de Seine-Saint-Denis, en région parisienne, il se compose d'une ferme, à l'écriture contemporaine, tranchant clairement avec les barres de logements existants.

EXEMPLES DE PROJETS DE RECHERCHE INSPIRANTS



Jardins Associatifs Urbains et villes durables : pratiques, fonctions et risques (JASSUR)

Quels services assurent les jardins associatifs urbains dans le développement durable des villes? Le projet JASSUR étudie, dans 7 agglomérations françaises (Lille, Grand Lyon, Marseille, Grand Nancy, Nantes, Paris/Ile-de-France, Grand Toulouse) les jardins associatifs urbains, et plus précisément : leurs fonctions, leurs usages, leurs modes de fonctionnement, leurs avantages ou leurs dangers potentiels (notamment en termes sanitaire).

Équipe de recherche : Laboratoire Sols et Environnement UMR 1120 UL-ENSAIA-INRA, Laboratoire TELEMME - Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale, Méditerranée UMR 6570 AMU-CNRS, Laboratoire écologie fonctionnelle et environnement UMR 5245 CNRS/INPT-ENSAT/Université Paul Sabatier de Toulouse, Environnement et Grandes Cultures UMR INRA, Institut de Recherche Sciences et Techniques de la Ville Fédération de recherche du CNRS - FR 2488 - et structure fédérative de recherche

du Ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche (MESR), Laboratoire d'Etudes Rurales, Nutrition, Obésité et Risques Thrombotiques UMR 1260 INRA, Sciences Action Développement Activités Produits Territoires UMR 1048 INRA, Laboratoire Génie Civil et géoEnvironnement EA 4515, Centres d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, Programme Autoproduction et Développement Social, Ingénierie de la nature en ville, Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs, Association de surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France, UMR d'Agronomie INRA/AgroParis Tech de Grignon, Muséum National d'Histoire Naturelle - Conservation des espèces, restauration et suivi des populations UMR 7204, Association Nationale de Jardins Familiaux et Collectifs



Évaluation de la durabilité de nouvelles unités d'exploitations maraîchères en culture hors-sol développées sur des emprises foncières résiduelles en milieu urbain et périurbain contraint

L'objectif de ce projet est de contribuer à la requalification de foncier délaissé en milieux urbains et périurbains pour la création d'activités agricoles hors sols en circuits de proximité. Pour cela, le projet explorera les étapes suivantes :

- Évaluation de nouvelles unités d'exploitation maraîchère en cultures hors-sol sur leur durabilité : viabilité économique, empreinte écologique, dimension sociale et sociétale, à partir de la mise en oeuvre d'un site démonstrateur porté par l'un des membres du groupement.
- Définition de modèles de développement de l'activité et préceptes d'aménagement sur plusieurs scénarii.
- Inscription du projet dans une dynamique de formation professionnelle pour l'installation de porteurs de projets et la définition des nouveaux métiers induits.
- Élaboration d'une méthodologie de prospection foncière et définition de modes opératoires appropriés.
- Essaimage du concept.

Équipe de recherche : SAFER Ile-de-France, Le Vivant et la Ville, INRA, AgroParisTech, CFPPAH de Saint-Germain-en-Laye, CFPPA de Bougainville, Communauté d'Agglomération du Val d'Orge



PRÉSERVATION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE DANS LE PÉRIURBAIN

En France, l'agriculture est historiquement très présente à proximité des villes et sa préservation est un champ d'action de plus en plus investi par les acteurs territoriaux interrogés dans le cadre de cette étude. L'étalement urbain représente un défi majeur pour les professionnels installés dans ces zones. Des outils de politiques publiques ont été mis en place pour lutter contre ce phénomène, notamment sur la préservation des terres arables, mais restent encore peu mobilisés.

► SITUATION

Selon les travaux de Jean-Baptiste Traversac, économiste à l'INRA et spécialiste des questions d'organisation des filières agricoles et alimentaires, **8% des exploitations agricoles françaises se trouvaient dans une aire urbaine**  en 2010. Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Dans cet ensemble, 25% des exploitations agricoles en France se trouvaient en zone péri-urbaine.

Leur superficie moyenne est très nettement inférieure à celle des exploitations des communes rurales (60 hectares), toutes productions confondues et oscille autour d'une moyenne nationale de 28,4 hectares. Autre caractéristique relevée : les agriculteurs installés dans les aires urbaines sont plus âgés que la moyenne (Traversac, 2013). Le défi de la transmission de l'exploitation est alors très présent pour ces agriculteurs. En effet, « *l'imbrication croissante entre espaces cultivés et espaces urbanisés n'est pas sans conséquence sur les activités, les pratiques et l'organisation du travail agricole* » (Mora et Hubert, 2012 : 93). L'agriculture périurbaine soulève alors un certain nombre de défis techniques, soulignés par ailleurs par les participants du focus groupe Chambres d'agriculture. Il s'agit notamment de la taille des parcelles afin d'assurer les itinéraires techniques nécessaires aux cultures, mais également et avant tout les modes de production. Ces derniers, visant en priorité l'équilibre économique des exploitations, sont encore majoritairement tournés vers une agriculture intensive.

En parallèle, **les initiatives citoyennes autour de la production alimentaire à proximité de la ville connaissent actuellement un fort regain d'intérêt**. Des jardins privés plus classiques aux **jardins familiaux** , définis comme « *des lotissements de parcelles gérés par une association et mis à disposition des jardiniers afin qu'ils en jouissent pour leurs loisirs et les cultivent pour les besoins de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial* » (Fédération Nationale des Jardins Familiaux), elles peuvent également prendre la forme d'un **jardin partagé** , c'est-à-dire d'un « *jardin conçu, construit et cultivé collectivement par les habitants d'un quartier ou d'un village* » (Le Jardin dans

tous ses états, 2014). D'autres initiatives mettent en relation des particuliers ayant un jardin mais ne le cultivant pas, et ceux souhaitant disposer d'une parcelle ([Prêter son jardin](#)  ou [Plantez chez nous](#) ). L'idée de cultiver des interstices urbains fait également son chemin, à travers des initiatives comme les Incroyables Comestibles.

Il n'existe pas de chiffre consolidé qui permette de connaître la contribution de cette production alimentaire à l'alimentation globale des habitants des villes. Pour une région comme l'Ile-de-France, où les zones agricoles représentent 55% de la superficie du territoire, s'il existe « *des données comparatives sur production et consommation régionale, [...] il est plus ardu de quantifier ce qui, dans la consommation régionale, provient de cette production locale* » (Aubry et al, 2010 : 3).

En région parisienne, par exemple, si 14,1% des habitants de l'agglomération parisienne produisent des aliments et les consomment (INPES, 2008 : 227), il n'est pas possible de dire dans quelle mesure cette production leur permet d'être autosuffisant en fruits et légumes. Les données dont on dispose restent parcellaires. A titre d'exemple, une enquête auprès d'usagers de jardins familiaux à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) a montré des taux d'autoconsommation (part que représente la consommation des fruits et légumes du potager par rapport à la consommation de ces fruits et légumes toutes origines confondues) se situant, en pleine saison, entre 6% et 100%, avec une médiane à 86% (Mienne et al, 2014).

Dans la mesure où un Français a besoin en moyenne d'environ 0,18 hectare de culture et 0,12 hectare de prairie permanente pour se nourrir (Esnouf et al, 2011 : 97), 3 millions d'hectares de terre agricoles seraient nécessaires pour nourrir 11 millions de Franciliens, soit 6 fois la surface agricole utilisée en Ile-de-France. L'Ile-de-France produit 1,7% de la viande, 2,7% des fruits, 26% des légumes et 165% des salades dont elle a besoin pour nourrir ses habitants (Région Ile-de-France, 2014). Cette production n'est cependant pas destinée dans son intégralité aux Franciliens : l'analyse du métabolisme urbain de la région Ile de France montre qu'en 2003, la région était importatrice nette de produits alimentaires, mais également exportatrice nette de produits agricoles (Barles, 2007).

► ENJEUX

LA MOBILISATION DES OUTILS DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Comme dans beaucoup de pays du monde, en France **les terres agricoles péri-urbaines sont menacées par l'étalement urbain**. Selon l'INSEE, « la surface du territoire urbain s'est accrue de 19 % entre 1999 et 2010 » [CGDD, 2012 : 12]. Cette artificialisation des terres par l'accroissement du tissu urbain discontinu contribue à la disparition d'espaces agricoles : 88% des espaces artificialisés le sont au détriment des espaces agricoles et 12 % aux dépens des espaces naturels [CGDD, 2012 : 5].

Des outils de politiques publiques ont été mis en place pour lutter contre ce phénomène. En 1999, ont été mises en place les **Zones Agricoles Protégées (ZAP)**, outil de protection du foncier agricole par le biais du zonage. En 2009, 10 ans après l'introduction de ce dispositif, seulement 13 ZAP étaient mises en place en France et une trentaine étaient à l'étude. Cela peut s'expliquer d'une part par la méconnaissance du dispositif, et d'autre part, par le fait qu'il est politiquement difficile pour une commune de faire seule le choix de la sanctuarisation d'un espace, sans que cela ne s'inscrive dans un projet territorial élargi. « La ZAP est un instrument de

protection adapté quand les anticipations spéculatives ne se sont pas encore manifestées. C'est donc un instrument de prévention. Il est évident qu'il est insuffisant dans les situations où les prix du foncier ne sont plus compatibles avec une activité agricole et où des acquisitions foncières sont éventuellement nécessaires pour casser la spéculation ou pour réaménager à l'état agricole des espaces délaissés sur lesquels la pression est très forte. Par ailleurs la ZAP vise l'activité agricole et n'encourage pas une unité de vue entre espaces agricoles et naturels, souvent nécessaire en situation péri-urbaine » [Conseil Général de l'Agriculture et de l'Environnement, 2009 : 15].

En 2005 ont été mis en place **les Périmètres de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PAEN)**. Il s'agit d'un outil opérationnel qui permet de réunir dans un même outil une possibilité de maîtrise foncière et un projet de développement et d'aménagement [CAUE 31, 2011]. Les PAEN sont instaurés par le département avec l'accord de la ou les communes concernées et sur avis de la chambre d'agriculture (et éventuellement de l'ONF).

ZAP ET PAEN : QUELLE DIFFÉRENCE ?

Source : CERDD et Terre de Liens, 2014

	Zone Agricole Protégée (ZAP) : un zonage de protection foncière	Périmètre de protection des Espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)
Portage	À l'initiative des communes ou des intercommunalités en compléments des mesures de protection des zones agricoles de leur PLU ou de leur PLUi	À l'initiative des départements, en lien avec les communes concernées
Degré de protection	Le zonage de protection renforcée de l'agriculture se superpose aux zones A du PLU ou du PLUi et dispose d'un statut de servitude d'utilité publique. La ZAP permet de protéger les zones agricoles dont la préservation représente un intérêt général, en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur localisation géographique. Sa mise en place implique que tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui pourrait altérer durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique de la zone, est désormais soumis à l'avis de la chambre d'agriculture et de la commission d'orientation de l'agriculture.	Cet outil de protection, initié par le département, comprend un périmètre de protection des terres agricoles qui doit être compatibles avec le SCOT et ne peut inclure de parcelles situées en zone U ou AU. Il doit être pris en compte lors de l'élaboration de nouveaux documents d'urbanisme ou lors de leur révision et proscrire toute modification de zonage à l'intérieur de son périmètre.
Atouts	Elle protège la vocation agricole des terres Elle évite la spéculation et permet de limiter le prix des terres Elle évite le mitage La ZAP suscite une réflexion sur le développement cohérent du territoire qui exprime une reconnaissance de l'identité agricole du territoire	Le PAEN protège très fortement le périmètre concerné qui ne peut être modifié que par décret interministériel Il implique la mise en place d'un programme d'actions et la mise en œuvre d'un projet de développement agricole pour le territoire Il donne un droit de préemption à la collectivité pour mener des opérations de maîtrise foncière
Inconvénient	Elle reste une action volontaire de la commune Elle n'interdit pas définitivement les changements d'occupation des sols Elle ne permet pas de réflexion sur l'usage des sols	Il ne peut être imposé aux communes concernées Le Conseil Général, à l'initiative, n'a pas été doté de moyens financiers pour sa mise en œuvre. Il est encore peu mis en place 4 PAEN approuvés au 1er mars 2013]

Depuis 2010, les **Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT)** doivent présenter des objectifs chiffrés de lutte contre l'artificialisation des terres. Cependant, peu de SCOT sont contraignants sur cet aspect : « *pour parvenir à un consensus, la plupart se font très imprécis : ils contiennent des orientations, mais aucune disposition qui puisse constituer une contrainte gênante pour les communes dans l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme* » [Conseil Général de l'Agriculture et de l'Environnement, 2009 : 12].

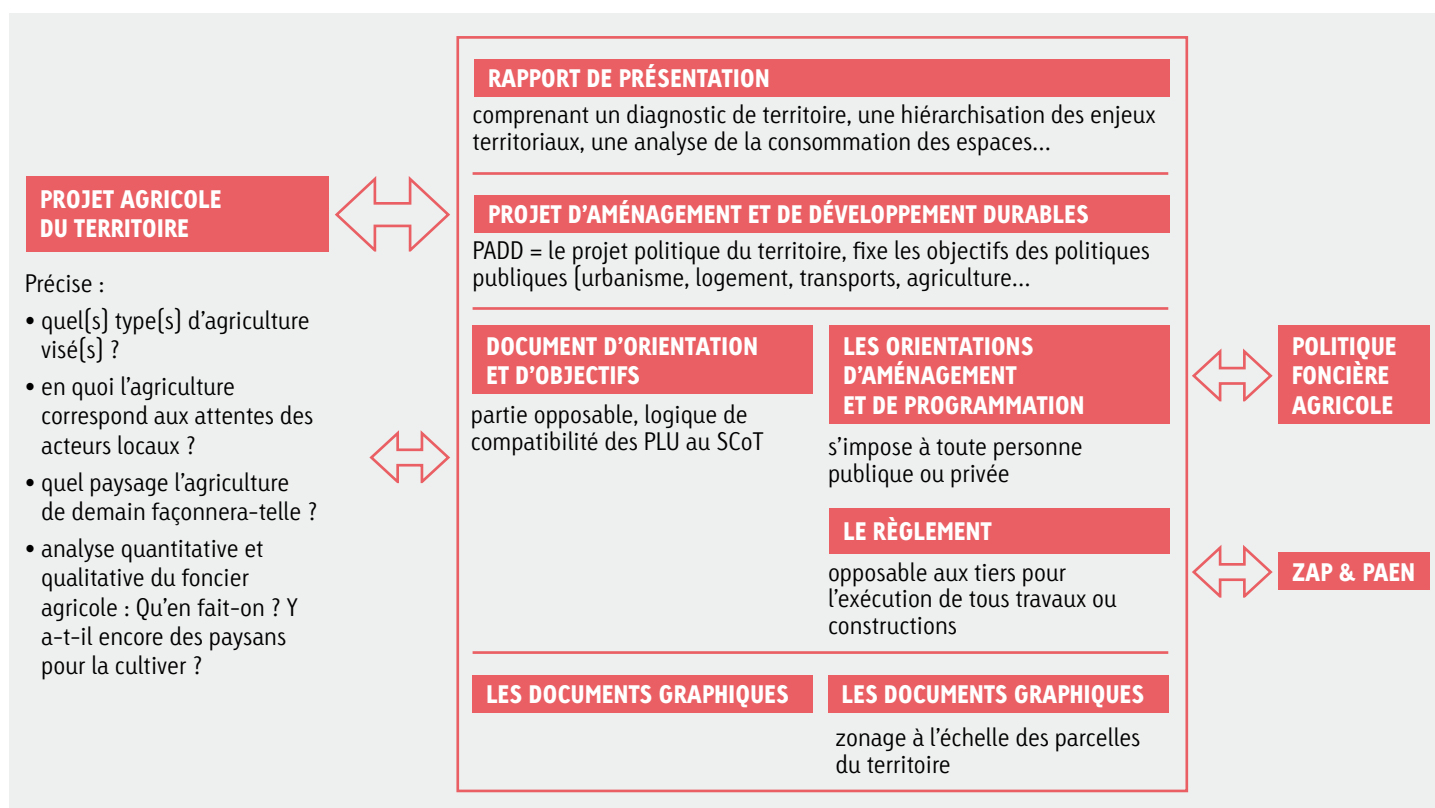
Les participants du focus groups Agences d'urbanisme soulignent que les documents d'aménagement comme les Plans Locaux

d'Urbanisme et SCOT ne permettent pas d'assurer la pérennité du foncier agricole, puisque leur révision, qui devrait normalement être rare, est en réalité fréquente.

Certaines collectivités se sont saisies de ces outils : on peut par exemple citer le cas de l'agglomération de Lyon et du Département du Rhône qui ont mis en place une politique de protection des espaces naturels et agricoles périurbains, ou la commune de Mouans-Sartoux qui a classé une surface totale de 80 hectares en terres agricoles. Cependant, la mobilisation généralisée des outils de préservation des espaces agricoles à disposition est donc un enjeu.

L'AGRICULTURE DANS LE SCOT – ARTICULATIONS ENTRE SCOT, PLU ET PROJET AGRICOLE DE TERRITOIRE

Source : CERDD et Terre de Lien, 2014



PRISE EN COMPTE DE LA RÉALITÉ DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Si la protection des terres est essentielle au maintien de l'agriculture à proximité des villes, les participants du focus group Agences d'urbanisme font remarquer qu'elle n'est pas suffisante. « *L'agriculture, ce n'est pas que la terre.* » Ce sont aussi les équipements, les bâtiments, les réseaux d'irrigation... En raison probable d'une méconnaissance mutuelle, ces dimensions, pourtant nécessaires à l'activité agricole, semblent peu prises en compte par les collectivités.

Du côté des Chambres d'agriculture ayant participé au focus group, les projets développés dans le périurbain par les collectivités sont regardés avec quelque circonspection. Et ce pour plusieurs raisons. Un participant cite par exemple le fait que « *les collectivités partent souvent avec leur propre projet politique sur le territoire, elles veulent des terrains rapidement*

disponibles et adaptés », ce qui se révèle en décalage avec la réalité du terrain. Les agriculteurs ne se sentent pas concernés par ces projets de maraîchage. Les deux mondes paraissent avoir encore quelque difficulté à monter des projets en commun. Un participant souligne la vision simpliste du métier d'agriculteur que certaines collectivités peuvent adopter. Un autre fait remarquer que lorsque les collectivités préemptent des terres en direct pour y installer des agriculteurs professionnels sans forcément consulter la Chambre d'Agriculture, les projets peuvent présenter des défauts techniques ou des coûts de revient bien plus élevés que ceux constatés dans l'agriculture péri-urbaine « classique ». Au total, les représentants des Chambres d'Agriculture appellent de leurs vœux une collaboration plus étroite avec les collectivités territoriales, en souhaitant que des projets locaux phares soient l'occasion d'une **acculturation réciproque**.

► ACTION DES ACTEURS TERRITORIAUX

Le maintien et le **développement d'une agriculture périurbaine (en périphérie des agglomérations)** sont encouragés dans la **plupart des collectivités interrogées**. Un approvisionnement local et de qualité via les circuits de proximité peut alors être proposé aux habitants de l'agglomération. Les projets concernant l'agriculture périurbaine se déclinent en trois grands types.

Tout d'abord, **l'installation d'agriculteurs sur des terrains en périphérie de la ville** est encouragée. Par exemple, la ville de Pau met à disposition des terres agricoles à des personnes souhaitant tester un projet d'agriculture avant de se lancer elles-mêmes sur leur propre exploitation. Quant à elle, la ville de Mouans-Sartoux a classé une centaine d'hectares en terres agricoles dans son nouveau Plan Local d'Urbanisme de 2012. Deux producteurs maraîchers se sont installés sur ces terres communales, en vue d'alimenter les cantines scolaires. Enfin, l'Agenda 21 d'Alençon encourage le **développement du maraîchage (notamment biologique) en périphérie urbaine**, afin de favoriser les circuits courts, au moyen par exemple d'outils de **maîtrise foncière**.

D'autre part, **les modes de production privilégiant la qualité à la quantité** sont favorisées. Par exemple, la commune de Mouans-Sartoux propose aux agriculteurs une charte de qualité et aide les installations en agriculture biologique. Quant à la CA Seine-Eure, elle a racheté des parcelles autour d'un captage d'eau afin de les convertir en **agriculture biologique**.

Le dernier type de projets concerne le **développement du lien entre le producteur et le consommateur**. Par exemple, dans l'agglomération de Blois, Agglopolys, les producteurs locaux sont mis en valeur sur les marchés grâce à un logo « en Direct de nos fermes » qui les rend plus visibles. Sur l'agglomération lyonnaise, l'association Ondine cherche à recréer du lien entre l'agriculteur et le consommateur. Des salariés de l'association se rendent sur les exploitations agricoles pour y récupérer des produits, qu'ils livrent alors à des épiceries, coopératives ou petits restaurants collectifs.

VILLE DE RENNES :

DES JARDINS FAMILIAUX ET PARTAGÉS DYNAMIQUES

La ville de Rennes met en place depuis les années 1970 des jardins familiaux. Ils sont actuellement un peu plus de 1000 pour une surface totale de 40 ha (dont 20 effectivement cultivés, le reste étant composé de haies, chemins de passage,...). Le service des jardins de la ville aménage le terrain et le met à disposition d'une association qui loue le jardin aux usagers pour un loyer assez faible. Le dispositif monte continuellement en puissance, la file d'attente pour en obtenir étant relativement modérée (de l'ordre de 6 mois). Le profil sociologique, plutôt ouvrier ou d'origine agricole, a évolué avec de plus en plus d'urbains qui ne connaissent pas spécifiquement le jardinage et qui ont envie de jardin. L'aspect complément de revenu est toujours prégnant néanmoins. Parallèlement, depuis 1995, une quinzaine de jardins partagés ont été mis en place. En règle générale, il y a un porteur de projet (bénévole souvent) qui a des connaissances dans la culture et qui permet au jardin de fonctionner. Ces jardins ont une composante sociale forte, s'adressant souvent à des publics défavorisés, et permettent aux habitants d'un immeuble de se rencontrer et d'avoir une occasion pour discuter autour d'une action commune. On voit rapidement se développer des mécanismes de solidarité (entretien des parcelles de l'autre, etc...). La surface est plus faible (300 m²).

Source : extrait de l'étude Gouvernance alimentaire urbaine du Mastère spécialisé Politiques et Actions Publiques pour le Développement Durable d'AgroParisTech-ENGREF – projet tutoré AgroParisTech-ENGREF/ MEDDE-CGDD/ IUFN 2013



EXEMPLES D'OUTILS PRATIQUES

Les outils de planification : Zones Agricoles Protégées, Périmètres de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains

La Zone Agricole Protégée (ZAP) et le Périmètre de protection des Espaces agricoles et naturels périurbains sont les deux outils disponibles dans la politique d'aménagement pour préserver les terres agricoles.

Guide CERTU et Terres en Ville « L'agriculture dans les SCOT »

Ce guide a pour objectif d'appuyer les collectivités dans la prise en compte de l'agriculture dans leurs documents de planification stratégique.



Le diagnostic agricole

Le diagnostic agricole vise à produire une vision de l'agriculture sur le territoire. Il peut être produit notamment dans le cadre de l'élaboration d'un SCOT, et réalisé par la Chambre d'Agriculture. Ce diagnostic peut également se pencher sur les friches agricoles, comme cela a été le cas à [Nantes](#) , dans le but de les rendre disponibles, dans un moyen terme, pour l'agriculture.

EXEMPLES DE PROJETS DE RECHERCHE INSPIRANTS



TRAMIX – Contribution de l'agriculture au maintien des continuités écologiques dans des paysages de bocage sous influence urbaine

Quelle contribution de l'agriculture péri-urbaine aux continuités écologiques ?

L'objectif de ce projet de recherche est d'étudier, en Pays de Loire, la complémentarité des haies et des prairies situées dans les espaces agricoles dans la réalisation de continuités écologiques (trame verte et bleue) en zones périurbaines.

 **Équipe de recherche :** AGROCAMPUS OUEST - ESA



Désherbage mécanique en maraîchage diversifié en périphérie de la métropole lilloise

Comment adapter les techniques d'agriculture à l'agriculture péri-urbaine ?

Ce projet vise à associer un groupe de maraîchers de la ceinture maraîchère de la métropole lilloise et un constructeur de matériels pour optimiser l'opération de désherbage mécanique et développer un matériel adapté à la diversité des productions légumières du secteur.

 **Équipe de recherche :** Groupement des agriculteurs biologiques du Nord-Pas-de-Calais [GABNOR]



SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE POUR TOUS LES HABITANTS DU TERRITOIRE

Malgré les idées reçues, l'insécurité alimentaire est un phénomène qui n'appartient pas uniquement aux pays du Sud. En France, une partie de la population connaît des difficultés d'accès, notamment économique à une alimentation suffisante et équilibrée. Les écarts de richesse étant davantage marqués en ville qu'en zone rurale, l'insécurité alimentaire y est alors plus visible.

La sécurité alimentaire et nutritionnelle relève des droits fondamentaux de l'Homme. Pourtant, alors que des pertes et gaspillages alimentaires sans précédent peuvent être constatées à l'échelle des filières alimentaires, manger à sa faim relève du défi quotidien pour une partie des citoyens, notamment les plus démunis.

► SITUATION

« La sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine » Cette définition, proposée par la FAO en 1996 couvre 4 piliers :

- I • Disponibilité alimentaire :** la disponibilité d'aliments en quantité suffisante et d'une qualité appropriée, dont l'approvisionnement est assuré par la production nationale ou les importations (y compris l'aide alimentaire)
- II • Accès à la nourriture :** accès de tous à des ressources adéquates [droits] leur permettant d'acquérir une nourriture adéquate et nutritive. Les droits sont définis comme l'ensemble de biens auxquels une personne est susceptible d'accéder en raison du contexte juridique, politique, économique et social de la communauté dans laquelle elle vit (y compris certains droits traditionnels tels que l'accès aux ressources communes).
- III • Utilisation :** l'utilisation de la nourriture dans le cadre d'une diète adéquate, d'eau potable, d'assainissement et des soins de santé de façon à obtenir un état de bien-être nutritionnel qui permette de satisfaire tous les besoins physiologiques. Tous ces éléments soulignent le rôle des facteurs non alimentaires dans la sécurité alimentaire.
- IV • Stabilité :** pour parvenir à la sécurité alimentaire, une population, un ménage ou une personne doit avoir un accès permanent à une nourriture adéquate. Cet accès à la nourriture ne doit être menacé ni par l'émergence de chocs soudains (par exemple, une crise économique ou climatique) ou par des événements cycliques (par exemple, une insécurité alimentaire saisonnière). Le concept peut donc concerner à la fois la disponibilité et l'aspect lié à l'accès à la sécurité alimentaire.

À l'opposé, l'**insécurité alimentaire**  est donc un indicateur subjectif qui correspond à une situation dans laquelle des personnes n'ont pas accès à une alimentation sûre et nutritive en quantité suffisante, permettant de satisfaire leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine [Conseil National de l'Alimentation, 2012 : 9].

En France, les données de l'INSERM disponibles sur ce phénomène multidimensionnel montrent qu'en 2006-07, 1,0 % des adultes de 18 à 74 ans interrogés ont déclaré avoir parfois ou souvent insuffisamment à manger et 19,8 % des enquêtés avoir assez à manger mais pas toujours les aliments souhaités (insuffisance alimentaire sur le plan qualitatif). Sur la même période, l'enquête Inca 2 [Etude individuelle Nationale sur les Consommations Alimentaires 2006-2007] a révélé que **12,2 % des adultes appartenaient à un foyer en situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières** [Inserm, 2014].

Pour y remédier, les actions d'**aide alimentaire**  sont encouragées par les pouvoirs publics. « L'aide alimentaire est une aide sociale attribuée à des familles défavorisées ou ayant ponctuellement des difficultés économiques. C'est une aide en nature versée sous forme de colis ou paniers de produits, de repas chauds ou d'autorisation d'accès à des épiceries sociales » [CERIN, 2009]. 3,5 millions de personnes ont recours à l'aide alimentaire de façon ponctuelle, régulière ou permanente en France en 2014. **Ce chiffre est en augmentation constante depuis 2006** [Conseil Economique Social et Environnemental, 2014 : 13].

Toutefois, l'aide alimentaire est insuffisante pour assurer la sécurité alimentaire des personnes concernées. Un tiers des usagers de l'aide alimentaire dans six territoires urbains (Paris, Marseille, Grand-Dijon, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Hauts-de-Seine) étudiés pendant l'hiver 2011 - 2012 déclaraient ne pas avoir suffisamment à manger. « En 2011-2012, l'état de santé des usagers de l'aide alimentaire demeurait préoccupant avec des prévalences des pathologies liées à la nutrition particulièrement

élevées [...]. De plus, une part importante des usagers était dépendante de l'aide alimentaire pour se procurer des aliments, l'aide alimentaire étant même, pour certains aliments, la source exclusive d'approvisionnement » [INVS, 2013 : 9].

En parallèle de l'accès à l'aide alimentaire, on observe également des pratiques de **glanage**. Très peu de données chiffrées existent sur les activités de glanage. Une étude qualitative, menée en 2010, a montré trois grandes approches du glanage, qui peuvent évoluer selon les moments de vie des glaneurs [Cerphi, 2010] :

- **Le glanage « de substitution »** : ce type de glanage « prend la place, normalement dominante, dans la population des non glaneurs, de l'achat. Il n'y a pas de recours, ici, à l'aide alimentaire instituée [i.e. via les services sociaux ou les associations]. »
- **Le glanage « de complément »** : ce type de glanage « n'est pas conçu comme premier ou central dans l'approvisionnement, mais vient pallier régulièrement les manques des autres modes d'acquisition de l'alimentation, via les achats et l'aide alimentaire parfois. »
- **Le glanage « d'appoint »** : ce type de glanage « n'intervient que de manière assez marginale, au gré des occasions rencontrées ou en dernier recours. L'approvisionnement provient essentiellement d'autres sources. »

Selon les auteurs, « les glanages de substitution et de complément possèdent une véritable efficacité dans leur fonction première d'approvisionnement alimentaire. C'est ce qui les rend motivants, pour ceux qui les pratiquent. Le glanage d'appoint, pratiqué

de manière peu régulière et non organisée, est au contraire globalement peu rentable, ou seulement très ponctuellement, par effet d'aubaine » [Cerphi, 2010 : 91].

Les auteurs font également remarquer que « la part du glanage dans l'approvisionnement n'est pas exclusivement liée à des facteurs objectivables, tels que les ressources financières, le reste à vivre, le budget disponible pour l'alimentation ... ; elle procède d'un choix. Ce choix est toujours contraint et partiel, dans des marges de liberté variables ; mais il résulte d'un arbitrage individuel, en fonction des empêchements au glanage et en fonction des alternatives disponibles, de leur valeur - le ratio pertes / bénéfices - par rapport aux fonctions remplies par le glanage » [Cerphi, 2010 : 27].

L'autoproduction dans les jardins privés ou partagés peut également constituer une source d'alimentation pour les populations en situation d'insécurité alimentaire. Peu de données, là encore, existent pour appréhender le phénomène. Une étude réalisée en 2010 en Ile-de-France par le Programme Autoproduction et Développement Social [PADES], montre cependant que « les jardins familiaux de développement social peuvent être de véritables outils de lutte contre la malnutrition et de santé publique [...]. Toutefois on observe que les méthodes sur lesquelles on s'appuie généralement pour créer des groupes de jardins ne permettent pas d'intégrer de manière satisfaisante les publics démunis, mal nourris, qui bénéficient d'aides alimentaires et autres prestations sociales » [PADES, 2010 : 58].

► ENJEUX

ACCÈS PHYSIQUE, SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

En miroir de la définition de la sécurité alimentaire de la FAO, les difficultés d'accès à l'alimentation peuvent se manifester dans trois champs : physique, social et économique.

Contrairement aux pays anglo-saxons, les inégalités liées à l'accès physique à la nourriture en ville sont aujourd'hui peu documentées pour le contexte français. Le phénomène de déserts alimentaires, définis comme des « zones où les habitants rencontrent des difficultés financières ou physiques pour accéder à une alimentation saine » [Reisig and Hobbiss, 2000] y sont alors étudiés. Cependant, « cette littérature est d'un secours limité pour appréhender la situation française, où l'accessibilité spatiale aux supermarchés est plus universelle [malgré une segmentation du type d'offre] et où les magasins « dépanneurs » nord-américains n'ont pas d'équivalent » [INSERM, 2014 : 666].

Par ailleurs, les différences en matière de la perception de l'insécurité alimentaire entre les zones rurales et les zones urbaines sont clairement établies. En effet, « si la ville est en moyenne plus riche, les écarts y sont beaucoup plus grands que dans le monde rural, et les populations défavorisées bien plus pauvres » [Centre d'observation de la société, 2014]. « Chez les ménages résidant en zone urbaine sensible, la prévalence

de l'insécurité est trois fois plus élevée que dans le reste de la population » [Conseil National de l'Alimentation, 2012 : 16].

Les conditions d'accès social et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive semblent mieux fournies en données. En effet, la composition finale du régime alimentaire est très souvent le reflet de la capacité d'accès des différents groupes sociaux aux produits alimentaires variés. Le pouvoir d'achat est alors déterminant. Ainsi, « les plus aisés consomment davantage de produits transformés ou plus coûteux [produits de la mer, fruits, légumes], tandis que les plus modestes achètent des produits bon marché [œufs, volailles] et consomment des denrées transformées contenant des ingrédients peu coûteux [sucres, céréales, pommes de terre, huiles végétales] » [Centre d'Etudes et de prospective, 2012 : 7]. « Un faisceau d'arguments suggère qu'il est plus difficile d'avoir une alimentation équilibrée quand on a un petit budget » [INSERM, 2014 : 662]. On peut ainsi parler d'inégalités nutritionnelles : « **les produits les plus recommandés par les nutritionnistes, ceux qui figurent dans les objectifs du Plan National Nutrition Santé (PNNS), fonctionnent comme des marqueurs sociaux, les ménages à faibles revenus n'en consommant pas assez par rapport aux recommandations nutritionnelles** » [idem].

DÉFIS DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Les sources d'approvisionnement de l'aide alimentaire sont multiples : PEAD (Programme Européen de l'Aide Alimentaire) et PNAA (Plan National d'Aide Alimentaire), dons en nature de la grande distribution (essentiellement des produits proches de la Date Limite de Consommation), industriels et particuliers, et achat de produits par les sommes collectées auprès des particuliers ou par les subventions du PNAA (Réseau National des Epiceries Solidaires). Les Chantiers d'Insertion peuvent également contribuer à l'aide alimentaire tout en réalisant un travail d'insertion des publics en difficulté. Les chantiers d'insertion sont des dispositifs relevant de l'insertion par l'activité économique, conventionnés par l'État, qui ont pour objet l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Leur contribution à l'aide alimentaire peut prendre plusieurs formes, production directe ou récupération et transformations d'inventus (fruits, légumes, produits de la mer, etc...). Dans ce dernier cas, ces initiatives participent également de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Selon le Conseil National de l'Alimentation, les limites au développement de ces chantiers d'insertion sont cependant leur coût et leur zone de couverture relativement limitée [CNA, 2012].

L'aide alimentaire est confrontée aux enjeux suivants [Bleue comme une orange, 2012] :

- **L'augmentation continue du nombre de bénéficiaires.**
- **Une plus grande difficulté à maintenir les sources d'approvisionnement de l'offre de produits.**
- **La diversité et la qualité des produits.**
- **La sensibilisation et l'insertion des bénéficiaires.**

► ACTION DES ACTEURS TERRITORIAUX

Articuler initiatives à visée sociale et « nouvelles » initiatives ayant pour objectif la durabilité des systèmes alimentaires reste encore un défi. Certains projets ouvrent cependant des pistes intéressantes. On peut citer, par exemple, l'expérience de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif [Alter Conso](#)  à Lyon qui distribue des paniers de produits locaux à des prix différenciés selon les types de publics, ou encore [Solid'arles](#)  qui permet

■ **La participation des bénéficiaires** : les épiceries sociales et solidaires se développent depuis quelques années en mettant en avant une autre philosophie d'action : « *donner davantage d'autonomie aux bénéficiaires par rapport aux autres formes d'aide alimentaire* » [CNA, 2012 : 41]. Selon l'ANDES, qui les fédère, « *les épiceries sociales et solidaires apportent une aide, principalement alimentaire, à un public en difficulté économique, fragilisé ou exclu. Dans des espaces aménagés en libre-service, aussi proche que possible d'un magasin d'alimentation générale, elles mettent à disposition de leurs usagers des produits variés et de qualité, moyennant une faible participation financière : autour de 20% du prix usuel. La contribution financière participe de la dignité des personnes et de la liberté de choix qui sont les valeurs fondamentales des Epiceries Solidaires. L'ambition d'une offre alimentaire participative, aussi proche que possible des circuits de consommation traditionnels, est de promouvoir l'autonomie des personnes et leur insertion durable* ». Une épicerie est dite sociale lorsque son initiative relève d'une collectivité, et solidaire lorsqu'elle relève de la société civile. A l'heure actuelle, cependant, « *la distinction entre épicerie sociale ou solidaire tend à s'effacer* ». Selon le Conseil National de l'Alimentation, on comptait en France en 2012 300 épiceries sociales et 196 épiceries solidaires [CNA, 2012 : 41].

■ **Les conditions sociales et environnementales de production des denrées.**

Les collectivités territoriales disposent de modes d'intervention variés dans le champ de l'aide alimentaire. Selon le Conseil National de l'Alimentation, peu d'éléments de synthèse sont cependant actuellement disponibles sur l'action des différents échelons territoriaux et sur l'articulation de cette action [CNA, 2012].

aux ménages à faible revenu d'avoir accès à des paniers de fruits et légumes locaux à un prix adapté, le reste à charge étant couvert par l'application sur le prix payé par le reste des adhérents d'un coefficient nécessaire pour couvrir les charges. Dans le cas des [30 000 paniers solidaires](#)  du réseau Cocagne, ce sont les partenaires locaux (collectivités) qui prennent en charge la différence.

EXEMPLES D'OUTILS PRATIQUES



FNAB

Circuits de proximité à dimension sociale en Agriculture Biologique : intégrer une dimension sociale à un projet collectif de commercialisation en circuits courts

Cet outil a pour objectif d'accompagner les acteurs souhaitant initier ou soutenir un projet de circuit de proximité alimentaire intégrant une dimension sociale. Elle comporte :

- Une boîte à outils à destination des producteurs
- Une boîte à outils à destination des collectivités



Chambre d'Agriculture Rhône-Alpes

Guide Produits agricoles – Donner aux associations d'aide alimentaire

Ce guide, édité par la Chambre d'Agriculture de Rhône-Alpes, a pour objectif d'informer les agriculteurs, les coopératifs, les grossistes, et, d'une manière générale, toute structure du monde agricole, sur le monde de l'aide alimentaire afin de donner des clés pour s'engager dans une démarche de dons.



EXEMPLES DE PROJETS DE RECHERCHE INSPIRANTS



Opticourse

Comment améliorer la qualité nutritionnelle des achats effectués par les ménages précaires ?

Opticourse est un projet de recherche-action à Marseille qui a pour objectif

d'améliorer la qualité nutritionnelle des achats effectués par les ménages précaires. Le projet cherche à jouer à la fois :

- Sur la demande : en organisant des ateliers qui visent à augmenter la demande des participants pour des aliments de bon rapport qualité nutritionnelle/prix, en agissant sur leurs savoirs, savoir-faire et compétences et en tenant compte de leur environnement de vie.
- Sur l'offre : afin de rendre visibles, disponibles et attractifs des aliments de bon rapport qualité nutritionnelle/prix (QNP) dans deux supermarchés au Nord de Marseille.

👥 **Équipe de recherche :** UMR NORT - INRA 1260 / INSERM 1062 (Aix-Marseille Université)



VI ► AGIR – DÉFINIR
UNE POLITIQUE LOCALE
POUR DES SYSTÈMES
ALIMENTAIRES PLUS DURABLES

Pour répondre aux défis alimentaires auxquels sont aujourd’hui confrontés les villes et les territoires, des politiques publiques sont nécessaires à toutes les échelles d’action, de l’international au local.

Ce chapitre dessine les contours d’une action pour des systèmes alimentaires plus durables pour nourrir les villes et les territoires. Ces recommandations s’adressent aux pouvoirs publics (collectivités territoriales, services déconcentrés de l’Etat, etc.) qui peuvent agir sur les territoires. Mais également à l’ensemble des acteurs du système alimentaire et à ceux qui les appuient (chercheurs, société civile, acteurs privés ...). Trois axes se dégagent plus particulièrement – Mieux connaître, S’organiser pour agir et Accompagner la montée en puissance des initiatives inspirantes.

MIEUX CONNAÎTRE : DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES POUR APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE POLITIQUES ALIMENTAIRES LOCALES

► CONSTAT : UN MANQUE DE CONNAISSANCE SUR UN NOMBRE SIGNIFICATIF DE CHAMPS D’ACTION POTENTIELS

Le premier constat qui se dégage de ce travail est le manque de connaissance dont on dispose sur un nombre significatif de champs d’actions potentiels, pour documenter les enjeux liés aux systèmes alimentaires des régions urbaines françaises.

Outre un **manque de connaissances « génériques »** (comme par exemple, sur l’impact sanitaire des aliments produits sur les sols urbains pollués ou sur l’impact environnemental des productions hors sol, etc...), on constate un **manque de connaissances « contextualisées »**, en d’autres termes, de données permettant de développer des politiques locales. Ce constat est partagé par les représentants des Agences d’urbanisme ayant participé au focus group : sans information ni chiffres (par exemple, sur le potentiel de production agricole d’un territoire, sur les acteurs en présence, etc...), il est difficile de juger de la pertinence des actions à mettre en place. Lorsque des données existent sur un territoire, il n’est pas inhabituel que celles-ci ne concernent qu’un nombre limité de champs d’action potentiels. Or, la transversalité des politiques alimentaires doit être recherchée pour pouvoir assurer la durabilité du système alimentaire dans toutes ses dimensions.

► RECOMMANDATION : DÉVELOPPER LES OUTILS TRANSVERSAUX ET PARTAGÉS DE CONNAISSANCE DE LA SITUATION ALIMENTAIRE DES TERRITOIRES

En réponse à ce constat, il est nécessaire de **développer des connaissances contextualisées qui soient utiles aux territoires**. Ces données peuvent être de deux sortes : des chiffres, des indicateurs, des mesures d’une situation et des analyses plus qualitatives (comme par exemple, une cartographie des acteurs en présence).

Produire une analyse territoriale est un processus qui peut demander des ressources (temps, budget) non négligeables. L’enjeu est donc de mettre en place des méthodologies qui permettent aux acteurs territoriaux de gagner du temps dans la récolte des données.

Le développement de méthodologies partagées répond également à un besoin de disposer de données consolidées pour pouvoir documenter les enjeux au niveau national. Par exemple, il est à la fois intéressant pour une collectivité de connaître les potentialités de production alimentaire sur son territoire et de disposer de données permettant de mieux appréhender ce potentiel au niveau national.

Cela demande que les méthodologies et les outils développés le soient dans une perspective de comparabilité. En d’autres termes, développer des outils qui soient à la fois adaptés aux territoires et utiles aux autres. Pour cela, le travail en collaboration avec le monde académique est essentiel.

S'ORGANISER POUR AGIR :

METTRE EN PLACE UN DIALOGUE TERRITORIAL AUTOUR DE L'ALIMENTATION

► CONSTAT : DES ACTIONS ALIMENTAIRES EN ORDRE DISPERSÉ, UNE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALE FRAGMENTÉE

Le constat réalisé par ce rapport est que peu de collectivités françaises ont développé une gouvernance alimentaire territoriale, qui soit en mesure de :

- « Institutionnaliser la concertation.
- Encourager une multiplication des politiques partenariales rapprochant sur le terrain acteurs publics et privés.
- Ménager des combinaisons entre activités économiques et règles d'intérêt général.
- Fonder solennellement les coopérations territoriales sur des contrats d'action publique » [Réseau Rural, 2008].

Il est donc nécessaire d'instituer un dialogue territorial entre les acteurs d'un territoire parties prenantes de son avenir alimentaire.

► RECOMMANDATION : METTRE EN PLACE UN DIALOGUE TERRITORIAL AUTOUR DE L'ALIMENTATION

Si le dialogue territorial autour des questions alimentaires est essentiel, la forme que ce dernier doit prendre dépendra des acteurs en présence et des dispositifs de gouvernance déjà mis en place sur chaque territoire. Il est donc primordial de s'appuyer, au-delà de la **cartographie des acteurs en présence**, sur une **analyse des instances de dialogue existantes**. Cette analyse devra trancher sur la pertinence de créer ou non une nouvelle instance de dialogue et sur les modalités concrètes de ce dialogue.

Dans tous les cas, le dialogue doit suivre les valeurs fondamentales de la participation telles qu'éditées par la [Charte de la Concertation](#)  du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement [1996] ou les [valeurs fondamentales de la participation du public](#)  de l'Association Internationale pour la Participation Publique.

ACCOMPAGNER LA MONTÉE EN PUISSANCE

DES INITIATIVES INSPIRANTES :

DÉVELOPPER UN RÉSEAU TRANSVERSAL ET INTERNATIONAL SUR L'ALIMENTATION DES RÉGIONS URBAINES

► CONSTAT : UNE MULTIPLICITÉ D'INITIATIVES À ANALYSER ET À FAIRE MONTER EN PUISSANCE

Le troisième constat issu de rapport est le foisonnement d'initiatives qui se fait jour sur le territoire français pour répondre aux défis de la durabilité des systèmes alimentaires. L'enjeu est de faire **monter en puissance** ces initiatives afin qu'elles se développent au-delà des territoires pionniers. Pour cela, mieux comprendre les leviers et les freins à leur développement est essentiel. Par ailleurs, mesurer l'impact social, économique et environnemental de certaines de ces initiatives est encore un axe de travail à creuser. Le monde de la recherche a un rôle crucial à jouer pour répondre à cet enjeu.

Ces initiatives sont portées par une multiplicité d'acteurs (publics ou privés). Certaines d'entre elles se sont structurées en réseaux thématiques au niveau national (ANDES, MIRAMAP...) ou international (Urgenci, etc...). Mais la mise en réseau transversale et internationale, autour de l'enjeu global des systèmes alimentaires, fait encore défaut. Un des enjeux pour les années à venir est de créer un tel réseau qui permette à la fois d'essaimer et de consolider l'action.

► RECOMMANDATION : DÉVELOPPER UN RÉSEAU TRANSVERSAL INTERNATIONAL SUR L'ALIMENTATION DES RÉGIONS URBAINES

La mise en réseau des acteurs doit être encouragée, non seulement au niveau national, mais également au niveau international. Elle doit permettre aux pionniers de se faire connaître et de s'identifier mutuellement. Elle doit également leur permettre de mieux travailler avec les chercheurs afin d'articuler la production de connaissances et l'action.

► ANNEXES

ANNEXE 1 GLOSSAIRE

ANNEXE 2 QUESTIONNAIRE DE DIAGNOSTIC INITIAL

ANNEXE 3 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AIDE ALIMENTAIRE

« L'aide alimentaire est une aide sociale attribuée à des familles défavorisées ou ayant ponctuellement des difficultés économiques. C'est une aide en nature versée sous forme de colis ou paniers de produits, de repas chauds ou d'autorisation d'accès à des épiceries sociales où les gens vont faire leurs courses en payant 10 % du prix des produits »

Source : CERIN, 2009

AGENCE D'URBANISME

Les agences d'urbanisme sont des « outils mutualisés d'ingénierie territoriale et urbaine, inscrits dans la durée, fonctionnant sous forme d'association, dans lesquelles les collectivités locales, l'État et les acteurs de l'aménagement et du développement local sont réunis » [Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme]. Inscrites dans le Code de l'urbanisme, ces agences ont pour mission Ces agences ont notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme en particulier les schémas de cohérence territoriale, et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques.

AGRICULTURE URBAINE

Agriculture « localisée dans la ville ou à sa périphérie, dont les produits sont majoritairement destinés à la ville et pour laquelle il existe une alternative entre usage agricole et non agricole des ressources [sol, main d'œuvre, eau...], alternatives qui ouvrent sur des concurrences mais aussi des complémentarités [entre agriculture et ville]. »

Source : M'Baye et Moustier, 1999

AIRE URBAINE

Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain [unité urbaine] de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines [couronne périurbaine] dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

- les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain [unité urbaine] de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle [unité urbaine] de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités

urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Source : INSEE 

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Les Chambres d'Agriculture sont des établissements publics qui représentent les intérêts du monde agricole dans leur dialogue avec les pouvoirs publics. Elles accompagnent les agriculteurs dans leurs projets d'installation ou de développement en leur apportant une assistance effective sur les aspects techniques, économiques, administratifs et personnels pour leur permettre de réussir dans leur vie professionnelle et personnelle.

CIRCUITS COURTS

Dans le Plan d'Action pour développer les circuits courts de 2009, le Ministère de l'Agriculture définit les circuits courts comme : « un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire ».

Source : Ministère de l'Agriculture [2009]

Selon la Commission, peuvent être qualifiés de circuit court des « des circuits d'approvisionnement impliquant un nombre limité d'opérateurs économiques, engagés dans la coopération, le développement économique local et des relations géographiques et sociales étroites entre les producteurs, les transformateurs et les consommateurs »

Source : Commission européenne, 2011, révisé par le Conseil et le Parlement européen, 2013

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE (OU COLLECTIVITÉ LOCALE)

Les collectivités territoriales sont des personnes morales de droit public distinctes de l'État et bénéficient à ce titre d'une autonomie juridique et patrimoniale.

Les collectivités territoriales apparaissent dans la Constitution de 1946 et l'expression sera reprise dans le texte de 1958. Elles sont aussi désignées sous le nom de « collectivités locales ». Si la Constitution a souhaité privilégier les « collectivités territoriales » [art. 34 al. 13 et art. 72], de même que le code général des collectivités territoriales créé en 1996, les deux expressions sont employées de manière équivalente dans le langage courant.

Selon l'alinéa 3 de l'article 72, les collectivités territoriales s'administrent librement dans les conditions prévues par la loi. Elles ne possèdent que des compétences administratives, ce qui leur interdit de disposer de compétences étatiques, comme édicter des lois ou des règlements autonomes, bénéficier d'attributions juridictionnelles ou de compétences propres dans la conduite de

relations internationales.

Leur gestion est assurée par des conseils ou assemblées délibérantes élus au suffrage universel direct et par des organes exécutifs qui peuvent ne pas être élus.

C'est la loi qui détermine leurs compétences et non les collectivités elles-mêmes. Le législateur ne doit pas méconnaître le principe de leur libre administration et les priver de ce que le Conseil constitutionnel qualifie d'attributions effectives ou de compétences propres, sans en donner pour autant une liste.

Afin de les distinguer des établissements publics, y compris ceux gérant les différentes coopérations locales, les collectivités territoriales doivent bénéficier d'une compétence générale leur permettant de prendre en charge toute affaire d'intérêt local.

Source : [Vie-publique.fr](http://vie-publique.fr) 

CULTURE HORS SOL

La culture hors-sol est « la culture dans un milieu racinaire qui n'est pas le sol naturel, mais un milieu reconstitué et isolé du sol »

Source : Vitre, 2003

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Développement répondant aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Il doit être compatible avec la préservation écologique de la planète et de ses ressources.

Source : Multilingual and Multimedia Tool on Environment, Town and Country Planning, Building and Architecture, Article [Développement Durable](#) 

DIALOGUE TERRITORIAL

« Nous proposons d'appeler dialogue territorial l'ensemble de ces processus mobilisés afin d'associer les acteurs du territoire dans une gestion commune de leurs ressources et de leur cadre de vie. Leur articulation, la plus pertinente possible au regard des enjeux et du contexte, entre eux et avec d'autres outils comme le diagnostic, les études ou l'apport d'experts, constitue alors le dispositif ou la stratégie de dialogue territorial. »

Source : comedie.org 

ÉTALEMENT URBAIN

La notion d'étalement urbain, initialement utilisée par les géographes anglo-saxons (urban sprawl), désigne le phénomène d'extension de plus en plus vaste et discontinue de l'urbanisation, entraînant de profondes modifications des structures urbaines et des déséquilibres sociaux et environnementaux.

En France de nombreux débats ont lieu autour de la maîtrise de l'étalement urbain. Selon une circulaire du ministère de

l'aménagement du territoire et de l'environnement du 11 mai 1999 « l'étalement urbain incontrôlé se traduit, à terme, par des situations socio-économiques peu supportables pour certaines catégories de populations. Nous en voyons les effets annonciateurs en Ile-de-France : ségrégation spatiale, logements sans valeur, coût des transports dépassant celui de l'habitat pour certains ménages, friches urbaines, violences. L'étalement urbain renchérit considérablement le fonctionnement de l'agglomération pour la collectivité, par les coûts d'investissement et de gestion des réseaux qu'il implique ; il crée des vulnérabilités dangereuses non seulement pour la santé publique (la pollution est proportionnelle aux distances parcourues), mais aussi à plus long terme pour l'économie générale de l'agglomération (énergie et transports) ».

De nombreux facteurs concourent à l'étalement urbain, l'un d'eux étant l'existence d'une offre foncière plus importante à des prix moins élevés en marge des agglomérations, un autre résultant de l'insuffisante intercommunalité des documents d'urbanisme.

Source : Multilingual and Multimedia Tool on Environment, Town and Country Planning, Building and Architecture, Article [Étalement Urbain](#) 

GASPILLAGE ALIMENTAIRE,

La notion de gaspillage alimentaire fait référence à la production de déchets en aval de la chaîne et est défini comme « l'action de trier et de mettre au rebut délibérément ou consciemment une ressource alimentaire, alors qu'elle est parfaitement comestible »

Source : Centre d'Etudes et de Prospective, 2013

GOVERNANCE TERRITORIALE

« Processus dynamique de coordination (hiérarchie, conflit, concertation) entre des acteurs publics et privés aux identités multiples et aux ressources (au sens très large : pouvoirs, relations, savoirs, statuts, capitaux financiers) asymétriques autour des enjeux territorialisés (i) visant la construction collective d'objectifs et d'actions en (ii) mettant en œuvre des dispositifs (agencement des procédures, des mesures, des connaissances, des savoir-faire et informations diversifiées) multiples qui reposent sur des apprentissages collectifs et participent des reconfigurations/innovations institutionnelles et organisationnelles au sein des territoires »

Source : Rey-Valette et al., 2010

INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH)

L'indice de développement humain (IDH) est une mesure de synthèse du niveau moyen atteint dans les dimensions clés du développement humain : une vie longue et saine, l'acquisition de connaissances et un niveau de vie décent. L'IDH est la moyenne géométrique des indices normalisés pour chacune des trois dimensions.

L'IDH a été créé pour souligner que les personnes et leurs capacités devraient constituer le critère ultime pour évaluer le développement d'un pays, pas seulement la croissance économique.

Source : [United Nations Development Programme](#) 

INÉGALITÉS NUTRITIONNELLES

La notion d'inégalités nutritionnelles fait référence au fait que

Source : INSERM, 2014

INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'insécurité alimentaire est un indicateur subjectif qui correspond à une situation dans laquelle des personnes n'ont pas accès à une alimentation sûre et nutritive en quantité suffisante, qui satisfasse leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine

Source : Conseil National de l'Alimentation, 2012

JARDINS FAMILIAUX

« Lotissements de parcelles gérés par une association et mis à disposition des jardiniers afin qu'ils en jouissent pour leurs loisirs et les cultivent pour les besoins de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial. »

Source : Fédération Nationale des Jardins Familiaux

JARDINS PARTAGÉS

« Jardin conçu, construit et cultivé collectivement par les habitants d'un quartier ou d'un village. »

Source : <http://jardins-partages.org/> 

MÉTROPOLISATION

Processus de concentration de population, de capitaux, de biens matériels et immatériels entraînant le développement d'une agglomération sur elle-même et autour d'elle-même.

Les facteurs intervenant dans ce processus sont notamment l'augmentation du nombre d'habitants de l'agglomération, l'accroissement de sa taille (qui englobe des villes et villages de plus en plus éloignés) et de son potentiel économique.

Source : Multilingual and Multimedia Tool on Environment, Town and Country Planning, Building and Architecture, Article [Métropolisation](#) 

RÉGION URBAINE

La notion de région urbaine se réfère au fait que « la ville ancienne, compacte n'est plus opérationnelle. Donc, il faut prendre en compte l'agglomération avec l'espace non urbanisé, non construit, qui dépend de la ville où plus exactement que

la ville devrait s'approprier de manière plus hiérarchisée, plus explicite, plus claire, plus débattue, plus démocratique. De façon à ce que les acteurs qui vivent sur ces espaces, acteurs forestiers, mais surtout acteurs agricoles, puissent être effectivement associés à la vie urbaine, à sa sécurité, à son alimentation, à son confort et à ses loisirs. »

Source : Donadieu [2012]

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

Source : [Comité de la sécurité alimentaire mondiale](#) 

SURFACE AGRICOLE UTILE

Surface comprenant les terres arables (y compris. pâturages temporaires, jachères, cultures sous serre), la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers, etc.).

Source : INSEE

SYSTÈME ALIMENTAIRE

Le système alimentaire est « la manière dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture » [Malassis, 1994 cité par Rastoin 2006]

« Un système est un ensemble d'éléments interdépendants qui assurent des fonctions spécifiques dont l'interaction assure l'équilibre d'un tout [Goreham et Stofferahn, 2001]. Un système alimentaire est l'ensemble des agents, des services et des institutions en charge de la production, de la transformation, de la distribution, de l'accès, de la consommation et du stockage de la nourriture. L'approche la plus complète consiste à y rajouter la gestion des déchets et la production des agrofourrages [semences, engrais, pesticides...]. » [Rastoin, 2006]

Sources : Rastoin, 2006

SYSTÈME ALIMENTAIRE TERRITORIALISÉ (SAT)

Système alimentaire pour des régions urbaines peut être défini comme une approche combinée de la thématique de la ville durable et celle des systèmes alimentaires. Il comprend toutes les phases du système alimentaire actuel et ne est pas isolé de filières d'approvisionnement régionales, nationales et internationales.

Pensé à l'échelle d'une région urbaine, le système alimentaire comprend alors une zone géographique avec un maillage des principaux centres urbains, les communes plus petites, les zones péri-urbaines et les espaces ruraux environnants. Ces espaces

échangent des personnes, des biens et des services dans un continuum rural-urbain. L'objectif des systèmes alimentaires pour des régions urbaines est de renforcer la résilience de la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau de cette échelle d'action à travers la réalisation progressive du droit à l'alimentation de tous les citoyens.

Source : Définition proposée par les organisations membres du groupe City Region Food System Collaborative, Rome 2013

TERRITOIRE

« Complexe par nature, la notion de territoire se révèle fort mobilisée et définie selon des acceptions différentes au gré des disciplines, approches, méthodes... Ici, nous mobiliserons la qualification proposée par la géographie sociale [Di Méo, Buléon, 2005]. Le territoire est : une entité spatiale aux limites plus ou moins bien délimitées (un espace produit), une consistance affective et existentielle (un espace perçu et vécu), un enchevêtrement de relations tenant lieu d'organisation (un espace social). Un territoire n'est donc ni un espace [souvent limité à sa composante physique] ni un lieu. C'est un ensemble de lieux, c'est-à-dire des espaces ayant : certes une épaisseur temporelle, une localisation identifiable, des fonctions, des pratiques individuelles et sociales, mais aussi une consistance politique, qu'elle soit héritée d'une organisation des pouvoirs faisant œuvre de souveraineté, ou plus spontanément actualisée lors d'un conflit d'usage, lors de la mise en place de concertations locales... »

Source : Gourlot N. et Manola T., 2010

TRANSITION ALIMENTAIRE

La transition alimentaire désigne le processus qui voit une substitution croissante des calories d'origine animale aux calories d'origine végétale dans les régimes alimentaires des populations dont le niveau économique augmente.

Source : Wikipédia

VILLE

Les villes et agglomérations urbaines, désignées aussi sous le terme unique d'unité urbaine, dont la délimitation est fondée sur le seul critère de continuité de l'habitat, peuvent être constituées :

- de deux ou plusieurs communes, c'est-à-dire d'une ville-centre et de sa banlieue [exceptionnellement de plusieurs villes-centres], sur le territoire desquelles une zone agglomérée contient plus de 2 000 habitants ; une telle unité urbaine porte alors le nom d'agglomération multicommunale ;
- d'une seule commune, dont la population agglomérée compte au moins 2 000 habitants ; une telle commune est dite ville isolée ou plus communément ville.

Source : INSEE 

VILLE DURABLE

« Une ville durable est celle qui assume ses fonctions urbaines en optimisant son fonctionnement pour satisfaire les multiples attentes de ses habitants, mais est aussi une ville dont le développement se fait en harmonie avec celui des territoires voisins et dans le respect des écosystèmes globaux. »

Source : Voiron-Canicio, 2005

ZONES RURALES (ET UNITÉS URBAINES)

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multicommunale.

Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu.

Source : INSEE 

Utilisé en amont comme outil de base d'une future réflexion stratégique sur la question alimentaire à l'échelle du territoire, le questionnaire développé par IUFN et ses partenaires dans le cadre de cette étude permet à chaque collectivité de procéder à un diagnostic rapide de la situation de son territoire et d'obtenir, avant de commencer, un profil thématique de son territoire.

► QUESTIONNAIRE DE DIAGNOSTIC INITIAL

CARTE D'IDENTITÉ

• **La collectivité pour laquelle vous travaillez est :**

- ☐ Une commune
- ☐ Une communauté des communes
- ☐ Une communauté d'agglomération
- ☐ Une communauté urbaine
- ☐ Un syndicat d'agglomération nouvelle
- ☐ Un conseil régional / un conseil général

• **Votre commune appartient-elle à une intercommunalité**

(À remplir si la collectivité est une commune) :

- ☐ Communauté de communes
- ☐ Communauté d'agglomération
- ☐ Communauté urbaine
- ☐ Syndicat d'agglomération nouvelle
- ☐ Autre [préciser] :

• **Votre collectivité, est-elle membre du réseau Eco Maires ?**

- ☐ Oui
- ☐ Non

• **Votre collectivité est-elle membre d'autres réseaux de villes ?**

- ☐ Oui (Si oui, merci de préciser lesquels?
Ex. Terres en villes)
- ☐ Non

• **Fonction de la personne répondant à l'enquête (Vous êtes) :**

- ☐ Élu
- ☐ DGC, DGA, technicien /
- ☐ Autre [merci de préciser]

A/ PROFIL DE VOTRE TERRITOIRE

Cette section comporte 6 questions permettant de caractériser le profil global de votre territoire. Les réponses se font par oui/non ou à travers un choix multiple. Un espace 'Commentaire' est proposé à la fin de chaque question pour rajouter éventuellement des informations supplémentaires, relatives au sujet traité.

• **Question A1**

Faites-vous partie du périmètre d'un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) approuvé ?

- ☐ Oui / Non
- ☐ Sans opinion ou ne se sent pas compétent pour répondre

• **Question A2**

Existe-t-il dans votre collectivité un PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou un PLU intercommunal ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Non concerné
- ☐ Sans opinion ou ne se sent pas compétent pour répondre

• **Question A3**

Votre collectivité fait-elle partie d'un PNR (Parc Naturel Régional) ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Non concerné
- ☐ Sans opinion ou ne se sent pas compétent pour répondre

• **Question A4**

Votre collectivité est-elle engagée dans une démarche d'Agenda 21 ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Sans opinion ou ne se sent pas compétent pour répondre

• **Question A5**

Votre collectivité est-elle engagée dans un Plan Climat Energie Territorial ?

- ☐ Oui
☐ Non
☐ Sans opinion ou ne se sent pas compétent pour répondre

• **Question A6**

Êtes-vous engagé dans les démarches de Trame verte et bleue ?

- ☐ Oui
☐ Non
☐ Sans opinion ou ne se sent pas compétent pour répondre

B/ TABLEAU GENERAL – ALIMENTATION DURABLE ET GOUVERNANCE ALIMENTAIRE DES REGIONS URBAINES

Cette section comporte 7 questions permettant de dresser un tableau général de votre approche de l'alimentation durable et de la gouvernance alimentaire des régions

1 : Tout à fait d'accord

2 : Plutôt d'accord

3 : Plutôt pas d'accord

4 : Pas du tout d'accord

5 : Sans opinion ou ne se sent pas compétent pour répondre

	1	2	3	4	5
• Question B1 La gouvernance alimentaire durable peut être définie comme un cadre d'action publique permettant à l'ensemble des acteurs d'un territoire de s'interroger collectivement et de manière transversale sur l'organisation et le fonctionnement du système alimentaire en place.					
• Question B2 S'interroger sur la gouvernance alimentaire fait partie de la réflexion sur la ville durable. (Ville durable : désigne une ville ou une unité urbaine respectant les principes du développement durable et de l'urbanisme écologique, qui cherche à prendre en compte conjointement les enjeux sociaux, économiques, environnementaux et culturels de l'urbanisme pour et avec les habitants.).					
• Question B3 La réflexion sur la gouvernance alimentaire/sur l'alimentation durable peut représenter un axe de développement durable à l'échelle au moins intercommunale.					
• Question B4 Les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer dans les politiques d'alimentation durable.					
• Question B5 L'alimentation durable mériterait de faire l'objet d'une politique publique locale à part entière, au même titre que la politique de logement par exemple.					
• Question B5bis Ou bien, l'alimentation durable mériterait d'en faire l'objet d'une mission partagée et confiée aux différents services de la collectivité.					
• Question B6 Les collectivités ont en général une connaissance suffisante de leurs ressources et de leur patrimoine en matière de l'alimentation.					
• Question B7 La réflexion sur la gouvernance alimentaire peut représenter un axe de développement territorial durable.					

C/ VOTRE COLLECTIVITE ET LA GOUVERNANCE ALIMENTAIRE

Cette section comporte 10 questions et nous permet de mieux saisir le positionnement actuel de votre collectivité sur le sujet de la gouvernance alimentaire urbaine.

• Question C1

La notion de gouvernance alimentaire est un sujet en général plutôt bien compris par votre collectivité.

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ Plutôt d'accord
- ☐ Plutôt pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord
- ☐ Sans opinion ou ne se sent pas compétent pour répondre
- ☐ Autre

• Question C2

Les sujets liés à l'alimentation durable sont en général plutôt bien compris par votre collectivité

[Alimentation durable : une alimentation accessible à tous et à toutes, saine et équilibrée, répondant aux besoins nutritionnels humains. Une alimentation produite en préservant l'environnement, le climat, les sols, l'eau, la biodiversité sauvage et domestique, ainsi que le bien-être des animaux d'élevage.]

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ Plutôt d'accord
- ☐ Plutôt pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord
- ☐ Sans opinion ou ne se sent pas compétent pour répondre
- ☐ Autre

• Question C3

Les sujets liés à la sécurité alimentaire sont en général plutôt bien compris par votre collectivité.

[Sécurité alimentaire : qualifie une situation dans laquelle toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine (FAO, 1996).]

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ Plutôt d'accord
- ☐ Plutôt pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord
- ☐ Sans opinion ou ne se sent pas compétent pour répondre
- ☐ Autre

• Question C4

Actuellement, les enjeux alimentaire de votre territoire sont traités par (Plusieurs réponses sont possibles) :

- ☐ Le Conseil général
- ☐ Le Conseil régional
- ☐ L'Intercommunalité-communauté des communes
- ☐ Le PNR
- ☐ Le Pays
- ☐ La Commune
- ☐ La DRAAF
- ☐ La Chambre d'agriculture
- ☐ La Chambre de commerce et d'industrie
- ☐ Les Associations locales
- ☐ Sans opinion ou ne se sent pas compétence pour répondre
- ☐ Autre [Précisez]

• Question C5

Selon vous, sur votre territoire, la/les structures la/les plus à même de pouvoir se saisir de la question de la gouvernance alimentaire serait(seraient) (Plusieurs réponses sont possibles) :

- ☐ Le Conseil général
- ☐ Le Conseil régional
- ☐ L'Intercommunalité-communauté des communes
- ☐ Le PNR
- ☐ Le Pays
- ☐ La Commune
- ☐ La DRAAF
- ☐ La Chambre d'agriculture
- ☐ La Chambre de commerce et d'industrie
- ☐ Les Associations locales
- ☐ Sans opinion ou ne se sent pas compétence pour répondre
- ☐ Autre [Précisez]

• Question C6

Les villes principales de votre territoire, jouent un rôle moteur sur la thématique de l'alimentation durable.

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ Plutôt d'accord
- ☐ Plutôt pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord
- ☐ Sans opinion ou ne se sent pas compétent pour répondre
- ☐ Autre

• Question C7

Dans votre collectivité, l'enjeu de l'alimentation durable est traité sous l'angle de (Plusieurs réponses sont possibles) :

- ☐ La promotion d'une alimentation saine et équilibrée (santé humaine / nutrition)
- ☐ La protection de l'environnement
- ☐ Le soutien à l'agriculture respectueuse de l'environnement
- ☐ La restauration collective
- ☐ La justice sociale - accès à l'alimentation pour tous
- ☐ Le foncier - L'aménagement durable du territoire
- ☐ Sans opinion ou ne se sent pas compétent pour répondre
- ☐ Autre (Précisez)

• Question C8

Votre collectivité, dispose-t-elle de ressources (humaines ou financières) dédiées à l'alimentation durable ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Sans opinion ou ne se sent pas compétent pour répondre
- ☐ Autre

• Questions C9

Quel type d'action est-il privilégié par votre collectivité pour mobiliser autour de l'alimentation durable ?

(Plusieurs réponses sont possibles) :

- ☐ Opérations de sensibilisation à destination du grand public
- ☐ Opérations de sensibilisation à destination des publics cibles particuliers
- ☐ Soutien aux opérations de sensibilisation des autres acteurs
- ☐ Soutien aux actions de terrain
- ☐ Exemplarité de la collectivité en matière de l'alimentation durable (ex. politique d'achats publics)
- ☐ Opérations de sensibilisation en interne de la collectivité
- ☐ Édition de guides pratiques, diffusion de conseils

D/ ACTION DE VOTRE COLLECTIVITE

Cette section comporte 15 questions et nous permet de connaître les actions développées par votre collectivité pour favoriser l'alimentation durable et la gouvernance alimentaire.

• Question D1

Avez-vous pu répertorier l'offre alimentaire locale de votre territoire ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne sait pas
- ☐ Autre

☐ Valorisation des bonnes pratiques à travers une communication dédiée

☐ Sans opinion ou ne se sent pas compétent pour répondre

☐ Autre (Précisez)

• Question C10

Votre collectivité, s'associe-t-elle à d'autres acteurs pour promouvoir l'alimentation durable? (Plusieurs réponses sont possibles) :

- ☐ Oui, aux associations et/ou acteurs locaux
- ☐ Oui, aux associations et/ou acteurs nationaux
- ☐ Oui, aux acteurs nationaux du gouvernement (ex. Ministère de l'agriculture)
- ☐ Oui, aux acteurs nationaux du type agences (ex. ADEME)
- ☐ Oui, aux réseaux de villes ou réseaux aux services des villes (ex. ETD, ADCF, Eco Maires, etc.)
- ☐ Oui, aux partenaires dans le cadre de la coopération décentralisée
- ☐ Oui, aux associations et/ou acteurs internationaux (EU et au-delà)
- ☐ Non
- ☐ Sans opinion ou ne se sent pas compétent pour répondre
- ☐ Autre (Précisez)

• Question D2

Avez-vous pu réaliser un premier état des lieux des facteurs de production (ex. cartographie des zones arables, disponibilité du foncier agricole, nombre et la qualité des zones de captage d'eau potable, etc.)

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne sait pas
- ☐ Autre

• Question D3

Y a-t-il sur votre territoire des actions envisagées pour préserver et/ou développer l'activité agricole (préservation des terres agricoles, maintien /installation d'actifs agricoles, partenariats fonciers, PLU, etc.) ? (Plusieurs réponses sont possibles).

- ☐ Oui (ex. préservation des terres agricoles, maintien)
- ☐ Installation d'actifs agricoles, maîtrise du foncier, etc.)
- ☐ Non
- ☐ Ne sait pas
- ☐ Autre (Précisez)

• Question D4

Y a-t-il sur votre territoire des actions envisagées pour préserver et/ou développer l'activité piscicole ou encore des actions visant à garantir la durabilité des pêcheries locales (écocertification des pêcheries ou des aquacultures, réserves marines, etc.) ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Non, cette question ne s'applique pas à notre territoire
- ☐ Ne sait pas

• Question D5

Votre collectivité, a-t-elle mis en place des actions pour un approvisionnement alimentaire durable? (Plusieurs réponses sont possibles) :

- ☐ Oui, les clauses spécifiques sont intégrées dans les marchés d'achat publics privilégiant les produits locaux
- ☐ Oui, un soutien (financier, matériel, de valorisation) est apporté aux producteurs locaux
- ☐ Oui, un soutien est apporté au développement des circuits d'approvisionnement locaux (ex. AMAP, paniers fraîcheur, action auprès de la grande distribution, etc.)
- ☐ Non
- ☐ Ne sait pas
- ☐ Autre (Précisez)

• Question D6

Y a-t-il sur votre territoire des actions en faveur de l'autoproduction? (Plusieurs réponses sont possibles)

- ☐ Oui, jardins familiaux
- ☐ Oui, jardins partagés
- ☐ Oui, jardins sur les toits (privés ou publics)
- ☐ Non
- ☐ Ne sait pas
- ☐ Autre (Précisez)

• Question D7

Ces actions s'inscrivent-elles dans un cadre précis?

- ☐ Oui, dans les documents d'aménagement du territoire (ex. PLU, SCoT, etc.)
- ☐ Oui, dans notre Plan Climat Energie Territorial
- ☐ Oui, dans notre Agenda 21
- ☐ Oui, dans le cadre de la politique économique
- ☐ Oui, dans notre Trame verte et bleue
- ☐ Non, ces actions existent de manière autonome
- ☐ Sans opinion ou ne se sent pas compétent pour répondre
- ☐ Autre (Précisez)

• Question D8

Quel est le degré d'implication le plus fréquent de votre collectivité dans ces actions ? (Plusieurs réponses sont possibles)

- ☐ Porteur du projet
- ☐ Financier ou co-financier
- ☐ Prêt du matériel, des locaux
- ☐ Valorisation en termes de communication
- ☐ Aucune implication
- ☐ Ne sait pas
- ☐ Autre (Précisez)

• Question D9

Avez-vous connaissance de l'existence des actions en faveur de la gestion des déchets d'origine alimentaire sur votre territoire ? (Plusieurs réponses sont possibles)

- ☐ Oui, distribution des composteurs individuels
- ☐ Oui, tri sélectif intégrant les déchets fermentescibles
- ☐ Oui, filière de traitement des déchets compostables (plateforme de compostage)
- ☐ Non, je n'ai pas connaissance d'action précise
- ☐ Ne sait pas
- ☐ Autre (Précisez)

• Question D10

Quel est le degré d'implication de votre collectivité dans ces actions? (Plusieurs réponses sont possibles) :

- ☐ Porteur du projet
- ☐ Financier ou co-financier
- ☐ Prêt du matériel, des locaux
- ☐ Valorisation en termes de communication
- ☐ Aucune implication
- ☐ Ne sait pas
- ☐ Autre (Précisez)

Y a-t-il sur votre territoire des actions en faveur de l'alimentation des populations démunies ? (Plusieurs

☐ Oui, don alimentaire des professionnels de l'agroalimentaire

☐ Oui, ateliers de cuisine solidaire☐ Oui, épiceries solidaires☐ Non, je n'ai pas connaissance d'action précise☐ Ne sait pas☐ Autre (Précisez)

Quel est le degré d'implication de votre collectivité dans ces actions? [réponses sont possibles] :

☐ Porteur du projet☐ Financier ou co-financier☐ Prêt du matériel, des locaux☐ Valorisation en termes de communication☐ Aucune implication☐ Ne sait pas☐ Autre (Précisez)

Avez-vous l'impression que l'alimentation durable fait partie des priorités politiques de votre collectivité ?

 $\square 0_{\mathfrak{U}_i}$ ☐ Non

Les collectivités ont aujourd’hui à leur disposition des outils méthodologiques et des dispositifs d’accompagnement pour mener à bien une politique alimentaire.

☐ Tout à fait d'accord☐ Plutôt d'accord☐ Plutôt pas d'accord☐ Pas du tout d'accord☐ Sans opinion ou ne se sent pas compétent pour répondre

L'action que vous avez mise en place dont vous êtes particulièrement fier ? (Merci de la décrire en quelques lignes...)

- Alim'Agri, 2012, *L'agriculture dans le territoire, Hors Série N°26*
- Agence Bio, 2015, *Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France. 12ème édition – 1ère phase*
- Agrete, 2014, *GraphAgri France 2014*
- Agrete Primeur, 2012, *Un producteur sur cinq vend en circuit court, N°275*
- AgroParisTech, 2013, *Gouvernance alimentaire urbaine, Projet tutoré Mastère spécialisé Politiques et Actions Publiques pour le Développement Durable d'AgroParisTech-ENGREF*
- Académie d'Agriculture de France, 2014, Les systèmes alimentaires territorialisés : quelle contribution à la sécurité alimentaire 
- ADEME, 2007, *Étude de l'impact environnemental du transport des fruits et légumes frais importés et consommés en France métropolitaine*
- ADEME, 2012, *Guide Méthodologique du compostage partagé (ou semi-collectif). Compostage en pied d'immeuble, de quartier...*
- ADEME, 2014a, *Les Français et les pratiques collaboratives, Enquête réalisée par IPSOS*
- ADEME, 2014b, *Opération foyers témoins pour estimer les impacts du gaspillage alimentaire des ménages*
- ADEME, Optigède / Outils pour les collectivités / Actions de prévention des déchets / Gaspillage alimentaire / Mode d'emploi 
- ADEME-MEDDTLM, 2011, *Contenu CO2 des achats courants des ménages*
- ADEME Midi-Pyrénées, 2012, *Les circuits courts maraîchers de proximité en Midi-Pyrénées et la lutte contre le changement climatique. Synthèse des travaux*
- Alternatives Internationales, 2014, *Qu'est-ce qu'on mange ? Du champ à l'assiette, le tour du monde de l'alimentation et de ses enjeux, Hors-Série n°15*
- APUR, 2014a, *Logistique urbaine : vers un schéma d'orientation logistique parisien*
- APUR, 2014b, *Etude sur le potentiel de végétalisation des toitures terrasse à Paris*
- Aubry, C. et Chiffolleau, Y., 2009, « Le développement des circuits courts et l'agriculture périurbaine: histoire, évolution en cours et questions actuelles », *Innovations Agronomiques*, Vol 5, pp.53-67
- Aubry, C., Dabat, M-H., Mawois, M., 2010, « Fonction Alimentaire de l'agriculture urbaine au Nord et au Sud : Permanence et renouvellement des questions de recherche ». *Innovation and Sustainable Development in Agriculture and Food 2010*, Montpellier, June 28-30, 2010
- Ascher F., 2001, *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, Ed.de l'Aube
- BASIC, 2014, *Qui a le pouvoir ? Revoir les règles du jeu pour plus d'équité dans les filières agricoles*
- Barles, S., 2007, *Mesurer la performance écologique des villes et des territoires : Le métabolisme de Paris et de l'Île-de-France, Rapport de recherche final pour le compte de la ville de Paris, Convention DASCO/2004-168 du 27 sept. 2004*
- Billen, G, Garnier, J., Barles, S., Bognon, S., 2011, *L'empreinte alimentaire de Paris en 2030, Programme Paris 2030*
- Bio Intelligence Service, 2010, *Preparatory Study on Food Waste across EU 27, Technical Report - 2010 - 054*
- Bleue comme une orange, 2012, *Travail de synthèse : Expériences et perspectives de développement de l'accès des populations précaires à une alimentation soutenable et de qualité*
- CAUE 31, 2011, *Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces naturels et urbains (PAEN)*
- Centre d'observation de la société, 2014, *Villes, périurbain, rural : quels sont les territoires les moins favorisés ?*
- CERDD et Terre de Liens, 2014, *De la protection foncière à la stratégie agricole et alimentaire : les leviers de la planification territoriale*
- CERIN (Centre de Recherche et d'Information Nutritionnelles), 2009, « L'aide alimentaire, une réalité mal connue », *Alimentation, Santé & Petit budget n°45*
- Cerphi, 2010, *Glaneurs dans les villes. Étude monographique*
- Centre d'Études et de prospective, 2012, *L'évolution de l'alimentation en France, Document de travail n°5*
- Centre d'Études et de prospective, 2013, *Les gaspillages et les pertes de la « fourche à la fourchette » Production, distribution, consommation, Document de travail n°7*
- Centre d'Études et de prospective, 2014, *Consommations et pratiques alimentaires durables : Analyse de données nationales issues d'enquêtes d'opinion, Analyse n°69*
- CESER Pays de Loire, 2010, *Les circuits courts alimentaires : une démarche éco-citoyenne ?*
- CERTU, 2013a, *Le processus de métropolisation et l'urbain de demain, Collection Essentiel, n°15*
- CERTU, 2013b, *Transport de marchandises en ville : quels enjeux pour les collectivités ? Le point sur n°28*
- Chambre d'Agriculture Nord – Pas de Calais, 2014, *Note concernant le Projet ALLOCIRCO : ALternatives LOGistiques pour les CIRcuits COurts en Nord – Pas de Calais (communication personnelle).*
- CIVAM Bretagne, 2013, *Performance environnementale des circuits courts. La perception de la dimension environnementale des producteurs en circuits courts.*
- CIVAM Bretagne, 2010, *Les circuits courts en Bretagne. Analyses, Expériences, Références. Résultats du projet SALT*

- CGDD, 2012, *Urbanisation et consommation de l'espace, une question de mesure*
- CGDD, 2014, *Opinions et pratiques environnementales des Français en 2013*, Chiffres&Statistiques, n°505
- Commission Européenne, 2011, *Proposition de règlement relatif au FEADER, COM (2011) 627 final du 19 octobre 2011*
- Commission Européenne, 2014, *Agriculture : La politique commune de l'UE au cœur de l'alimentation, de la vie rurale et de l'environnement*
- Conseil Economique Social et Environnemental, 2014, *Favoriser l'accès pour tous à une alimentation de qualité, saine et équilibrée*, Avis du CESE adopté le 28/01/2014
- Conseil Général de l'Agriculture et de l'Environnement, 2009, *Protéger les espaces agricoles et naturels face à l'étalement urbain*
- Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, 2013, *Mission d'expertise et d'appui du Programme national pour l'Alimentation*
- Conseil National de l'Alimentation, 2012, *Aide alimentaire et accès à l'alimentation des populations démunies en France*, Avis N°72 adopté le 22 mars 2012
- Conseil National de l'Emballage, 2011, *Prévention du gaspillage et des pertes des produits de grande consommation : Le rôle clé de l'emballage*
- CREDOC, 2011, *Baromètre de l'alimentation 2011*
- CREDOC, 2013, *Consommation et modes de vie n° 263*
- CREDOC, 2008, *Alimentation – Se nourrir d'abord, se faire du bien ensuite, rapport CREDOC, n° 209*
- DATAR, 2012, *Urbanisation, Paysages et Artificialisation des Sols*
- DGCCRF, 2013, *Consumption, distribution and prices of organic fruit and vegetables in France*
- DGCCRF, 2014a, *Local food retailing. Market analysis and changes in consumer complaints, Dgccrf-eco n°17*
- DGCCDF, 2014b, *Panorama de la grande distribution alimentaire en France*
- DRAAF Languedoc-Roussillon, 2014, *Vers des projets alimentaires territoriaux ?*
- Donadieu, P., 2012, « *Scénarios pour des régions agri-urbaines* », Exposé dans le cadre de la journée d'étude de l'Académie d'Agriculture de France
- Donnadieu P., Fleury A. (2003), *La construction contemporaine de la ville-campagne en Europe*, numéro spécial Les agriculteurs dans la cité, *Revue de Géographie Alpine*
- Esnouf, C., Russel, M., Bricas, N. (2011), *Dualine, Durabilité de l'alimentation face à de nouveaux enjeux, Questions à la recherche*
- FAO, 2013, *Toolkit. Reducing the Food Wastage Foodprint*
- FranceAgriMer, 2010, *La consommation française de viandes. Évolutions depuis 40 ans et dernières tendances*, Les synthèses de FranceAgriMer, n°1
- Gaigné, C., 2011, *Urbanisation, alimentation et durabilité*, Projet DuALLne – Durabilité de l'alimentation face à de nouveaux enjeux, Questions de recherche, Chapitre 6.
- Gourlot N. et Manola T., 2010, « *Le(s) territoire(s) des habitants : quels enjeux pour l'action ?* », in. Passerelle. *Mobilité des savoirs, La Lettre du Lab'Urba*, n° 10, p. 7
- Grafmeyer, Y, Authier, J-Y, 2008, *Sociologie urbaine*, Armand Colin, coll. « 128 », 2008, 126 p.
- IAU (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Ile de France), 2011, *Nourrir 12 millions de Franciliens : un défi au quotidien*, Note Rapide n°535
- INPES, 2008, *Baromètre santé nutrition 2008*
- INSERM, 2014, *Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique*, Expertise collective
- INSEE, 2012, *Le temps de l'alimentation en France*, INSEE Première, n°1417
- INSEE, 2014a, *Tableaux de l'Économie Française – Édition 2014 – avril 2014*
- INSEE, 2014b, *Fiches thématiques – Économie – La France dans l'Union européenne – Insee Références – Édition 2014*
- INVS, 2013, *Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire*
- Lambert, 2014, *Complexité des chaînes alimentaires : stratégies et nécessité*, Conférence du 16 janvier 2014, Fonds Français Alimentation et Santé – Les Essentiels
- Le Jardin dans tous ses états, 2014, <http://jardins-partages.org/> 
- LiveWELL, 2013, *Food patterns and dietary recommendations in Spain, France and Sweden*
- London Development Agency, London Climate Change Partnership, 2006
- Malassis, L., 1994, *Nourrir les hommes*, éd. Flammarion
- Mbaye A., Moustier P., 1999. *L'agriculture urbaine dakaraise*. Document préparé pour ETC/GTZ.
- Mienne, A., Mandereau-Bruno, L., Isnard, H., Legout, C., 2014, « *Enquête alimentaire auprès des usagers des jardins familiaux à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) en situation de sols pollués* », *Environnement, Risques & Santé*, Vol.13 (2), Mars-Avril 2014
- Ministère de l'Agriculture, 2009, *Plan d'Action pour développer les circuits courts*
- Mora, O et Hubert,B, (2012), « *Agriculture, alimentation et territoire : vers de nouveaux équilibres ?* », in DATAR, 2012,

« Des facteurs de changement 1 », *Territoires 2040 n°6*, La Documentation française, 131p.

Moustier P., MBaye A., et al. [1999]. *Agriculture périurbaine en Afrique subsaharienne*. Montpellier, collection Colloques du CIRAD, 273

Muleta  (Multilingual and Multimedia Tool on Environment, Town and City Planning, Building and Architecture)

Mundler, P. and Rumpus, L., 2012, "The energy efficiency of local food systems: A comparison between different modes of distribution", *Food Policy*, Vol 37, pp. 37: 609-615

Mundler, P., Jean-Noël Consalès, J-N., Melin, G., Pouvesle, C. et Vandenbroucke, P. [2014] « Tous agriculteurs ? L'agriculture urbaine et ses frontières », *Géocarrefour* [En ligne], mis en ligne le 02 décembre 2014, consulté le 03 décembre 2014. URL : <http://geocarrefour.revues.org/9399> 

Muzard, F., 2010, « Une lecture du rapport : « Une nouvelle ambition pour l'aménagement du territoire » », in DATAR, 2010, « Aménager le changement », *Territoires 2040 n°1*, La Documentation française, 99p.

OCDE (2015), *Indicateurs inégalités de revenus* 

Opinion Way, 2014, *Les Français et leur budget dédié à l'alimentation, Vague 2, Baromètre Sofinscope-OpinionWay pour SOFINCO*

ONU, 2014, *World Urbanization Prospects*

PADES, 2010, *Jardins et Alimentation en Ile de France*, Etude commanditée par le docteur Danièle Mischlich Référent régional PNNS [2009-septembre 2010] pour la DRASS Ile de France

Perrin, C., Soulard, C-T., 2014, « Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan », *Géocarrefour* [En ligne], mis en ligne le 03 décembre 2014, consulté le 03 décembre 2014. URL : <http://geocarrefour.revues.org/9456> 

Pillon, A., 2011, *Le système alimentaire : un levier de développement durable pour les territoires sous influence urbaine. Analyse comparative de stratégies alimentaires métropolitaines et des dynamiques à l'œuvre sur l'agglomération lyonnaise*. Rapport de thèse professionnelle Mastère spécialisé ACTERRA

Pinson, G., Rousseau, M., 2012, « Les systèmes métropolitains intégrés – état des lieux et problématiques », in DATAR, 2012, « Des systèmes spatiaux en perspective », *Territoires 2040 n°3*, La Documentation française, 169p.

Rastoin, J.-L., 2006, « Vers de nouveaux modèles d'organisation du système alimentaire ? Approches stratégiques ». In. *Séminaire de recherche Produits de terroir, filière qualité et développement*. Montpellier, 22 juin 2006.

Région Ile de France, 2014, *Infographie Agriculture et Espaces ruraux* 

Reisig, V., Hobbiss, A., 2000, "Food deserts and how to tackle

them: A study of one city's approach". *Health Education Journal* 59 (2): 137-49.

Réseau Action Climat France, 2010, *Des Gaz à Effet de Serre dans mon assiette ?*

Réseau Rural, 2008, *Quelles relations urbain rural pour une meilleure gouvernance alimentaire des territoires*

Rey-Valette, H., Chia, E., Soulard, C., Mathe, S., Michel, L., Nougaredes, B., Jarrige, F., et al., 2010, "Innovations et Gouvernance Territoriale : Une Analyse Par Les Dispositif." ISDA.

Schwartz, C., 2013, « Les sols de jardins, supports d'une agriculture urbaine intensive », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 15 | février 2013, mis en ligne le 15 février 2013, consulté le 21 décembre 2014. URL : <http://vertigo.revues.org/12858> ; DOI : 10.4000/vertigo.12858

Soler, L-G, Réquillart, V., Trystam, G., 2011, « Organisation industrielle et durabilité », *Projet DuALine – Durabilité de l'alimentation face à de nouveaux enjeux, Questions de recherche*, Chapitre 5.

Sonnino R., 2009, "Feeding the City: Towards a New Research and Planning Agenda", *International Planning Studies*, vol. 14, n° 4, p. 425-435.

Steel, C., 2009, *Hungry city : how food shapes our lives*, Vintage, London

TNS SOFRES, 2011, *Quels visages pour le monde agricole français ? Les entretiens de Rungis* Edition 2011

Traversac, J-B., 2013, « Inventaire statistique : état des lieux de l'agriculture dans et à proximité des villes », *Economie et Stratégies Agricoles - Club Déméter*

UNEP, 2012, *GI-REC Global Initiative Resource Efficient Cities*

Viard, 2014, « Il n'y a plus de césure ville/campagne » , *Mission AgroBioSciences*

Vitre, A, 2003, *Fondements et Principes du Hors-Sol* 

Veltz, P., 1996, *Mondialisation, villes et territoires*, éd. PUF

Voiron-Canicio, C. [2005], « Pour une approche systémique du développement durable », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 4 | 2005, mis en ligne le 27 mai 2005, consulté le 24 janvier 2015. URL : <http://developpementdurable.revues.org/261> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.261

PLATEFORME INTERNATIONALE DE PROMOTION DES SYSTEMES ALIMENTAIRES DURABLES POUR LES REGIONS URBAINES



Avec plus de 66% de la population mondiale vivant dans les villes d'ici à 2050, garantir l'approvisionnement alimentaire dans les limites des ressources naturelles disponibles est l'un des plus grands défis de notre monde.

Reconnaissant la nécessité de sensibiliser les décideurs à l'existence des systèmes alimentaires alternatifs et durables pour nourrir les villes,

identifiant le manque de coopération entre les collectivités locales, les décideurs, le secteur agro-alimentaire et la communauté scientifique internationale sur ce thème stratégique,

appuyant la pertinence de mécanismes participatifs de gouvernance dans ce domaine,

IUFN a été lancé et établi comme plateforme de promotion des systèmes alimentaires durables pour les régions urbaines, organisme non gouvernemental, en 2012, lors de la conférence internationale HUNGRY CITY - Nourrir la ville de demain à Paris (France).

WWW.IUFN.ORG



IUFN ...

- travaille à la promotion des SYSTEMES ALIMENTAIRES DURABLES garantissant la sécurité alimentaire des populations urbaines;
- et milite pour les SYSTEMES ALIMENTAIRES TERRITORIALISES comme fil rouge de la construction de villes durables et de territoires résilients,

en particulier dans les pays de l'OCDE, au Brésil, en Inde, en Chine et en Russie.

IUFN est dirigée par un Conseil d'administration, soutenu par une Equipe opérationnelle et un réseau de Volontaires Internationaux. Le Conseil d'Orientation Stratégique est composé d'experts internationaux, reflétant ainsi le caractère multidisciplinaire des systèmes alimentaires.

*IUFN/AgroParisTech
16 rue Claude Bernard
75231 Paris Cedex 05 (France)
contact@iufn.org*

IUFN est une organisation à but non-lucratif.

OBSERVATOIRE

IUFN sensibilise les décideurs au potentiel des systèmes alimentaires territoriaux comme un nouveau paradigme de développement territorial.

IUFN suit le progrès de la thématique comme réponse aux défis sociaux, économiques et environnementaux.

FACILITATEUR

IUFN propose une assistance technique pour la conception et la mise en place de politiques alimentaires locales.

IUFN facilite le transfert de connaissances à travers l'organisation d'événements participatifs locaux et internationaux.

THINK TANK

IUFN renforce l'innovation et la prise de décision éclairée à travers la production de connaissances objectives et pluridisciplinaires.

WWW.IUFN.ORG

IUFN

Sustainable
Food Systems
for City-Regions

